



## AVENANT N°2 A LA CONVENTION CŒUR DE VILLE



**CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE**  
**ACTION CŒUR DE VILLE**  
**ARLES**

**AVENANT N° 2**

La Convention cadre pluriannuelle Action Coeur de Ville d'Arles a été signée le 6 juillet 2018, et l'avenant 1 le 20 juin 2019.

**ENTRE LES COLLECTIVITES BENEFICIAIRES :**

- La commune de Arles représentée par son maire Patrick de CAROLIS,
- La communauté d'agglomération de Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) représentée par son président Patrick de CAROLIS,

**LES PARTENAIRES FINANCEURS :**

- L'Etat représenté par Christophe MIRMAND, Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône,
- La Banque des Territoires- Groupe Caisse des Dépôts, représentée par Richard CURNIER, Directeur Régional
- Le groupe Action Logement, représenté par Philippe HONORE et Martine CORSO, Président et Vice-Présidente du CRAL Provence Alpes Côte d'Azur,
- L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, représentée par Patrick de CAROLIS, Président de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, déléataire des aides à la pierre,
- Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône représenté par sa Présidente Martine VASSAL.

**LES PARTENAIRES LOCAUX :**

- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, représentée par son Président Stéphane PAGLIA,
- La Chambre de Métier et de l'Artisanat de la Région Provence Arles Côte d'Azur, représentée par son Président Pierre GALVEZ,
- L'Agence Départemental d'Information ADIL représentée par sa Présidente, Sylvie CARREGA,
- ENEDIS, représenté par Frédéric BERINGUER, Directeur Territorial.

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>		<b>P. 4</b>
Art. 1	Objet de la convention	P. 8
<b>SECTION 1 - Organisation de la convention</b>		<b>P. 8</b>
Art. 2	Engagement des parties	P. 8
Art. 3	Organisation des collectivités	P. 10
Art. 4	Durée, évolution et fonctionnement général de la convention	P. 11
<b>SECTION 2 - ORT - Opération de Revitalisation du Territoire</b>		<b>P. 12</b>
Art. 5	ORT et territoire intercommunal	P. 12
Art. 6	Les périmètres ORT arlésiens	P. 13
<b>SECTION 3 - La stratégie de redynamisation</b>		<b>P. 18</b>
Art. 7	Bilan de la phase d'initialisation	P. 18
Art. 8	Stratégie de redynamisation du Cœur de Ville d'Arles	P. 20
Axe 1	Θ Vers une offre attractive de l'Habitat en Centre-Ville	P. 21
Axe 2	Θ Favoriser un développement économique et commercial équilibré	P. 23
Axe 3	Θ Développer la mobilité et les connexions	P. 25
Axe 4	Θ Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine	P. 27
Axe 5	Θ Fournir l'accès aux équipements et aux services publics	P. 30
<b>SECTION 4 - Suivi de la convention</b>		<b>P. 32</b>
Art. 9	Suivi et évaluation	P. 32
Art. 10	Traitement des litiges	P. 32
<b>ANNEXE 1 - Programmation financière</b>		
<b>ANNEXE 2 - Planification des opérations</b>		
<b>ANNEXE 3 - Fiches Actions</b>		

## Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes-centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action Cœur de Ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune d'Arles est lauréate du programme Action Cœur de Ville.



### Un territoire hors norme

La Commune d'Arles est, de très loin, la plus étendue de toutes les communes de France métropolitaine, avec sa superficie de 759 km<sup>2</sup> (l'équivalent de Marseille x 3, Paris x 7, Lyon x 15 et Lille x 21, ....).

Son territoire comprend trois espaces naturels remarquables : aux portes de la ville, au Sud, s'ouvre le Delta du Rhône, qui constitue la Camargue (dont elle possède la plus grande partie), un des plus beaux sites naturels d'Europe, territoire où la faune et la flore sont d'une richesse exceptionnelle, au Nord les Alpilles, constituées de terres agricoles et de forêts méditerranéennes, où vivent plus d'une centaine d'espèces rares ou protégées, et à l'Est la Crau, dernier écosystème de type steppique d'Europe Occidentale.

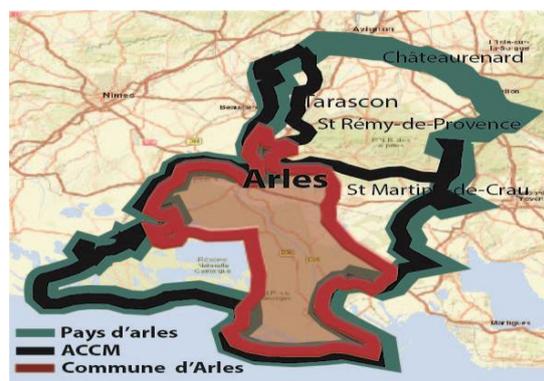


Troisième ville du département des Bouches du Rhône, elle compte 52 548 habitants (INSEE 2017).

*(chiffre de 50 000 habitants atteint à la fin des années soixante)*

Elle a participé en 2004 à la création de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, dont elle est la Ville Centre, avec 60 % de la population.

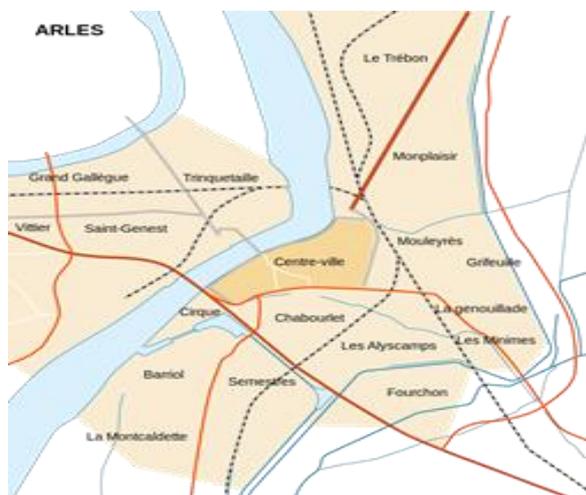
Arles joue également le rôle de « capitale » emblématique du Pays d'Arles (syndicat mixte de 29 communes et 3 intercommunalités), avec 30 % de sa population et du fait de son rayonnement culturel et touristique, et de la présence de services et équipements structurants : établissements d'enseignement supérieur, hôpital, sous-préfecture...



### Une histoire, un patrimoine

Depuis 1981, Arles est classée « Patrimoine mondial de l'Humanité » par l'UNESCO à triple titre : pour ses monuments romains et romans, pour l'ensemble de son Centre Ancien et son Chemin d'Arles vers St Jacques de Compostelle, pour l'inscription de la Camargue au réseau mondial des réserves biosphères.

La Ville est également classée Ville d'Art et d'Histoire et bénéficie d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Déjà, sur sa liste de 1840, Prosper Mérimée inscrivait une douzaine de monuments à protéger dans la commune : il y en a 54 classés aujourd'hui, et 56 inscrits à l'inventaire supplémentaire, et les campagnes de fouilles font surgir régulièrement de nouveaux trésors, comme le buste de César découvert dans le Rhône en 2007.



La Ville a été aménagée dès l'époque grecque, mais le premier plan d'urbanisme connu remonte au 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C., sous l'empereur Auguste. Il structure encore de nos jours le Centre-Ville. Au plus fort de son expansion, vers le premier quart du V<sup>e</sup> siècle, la ville était probablement aussi peuplée que de nos jours.

La langue, les costumes et les fêtes traditionnelles font d'Arles la capitale de la culture provençale. De nombreux événements culturels marquent chaque saison, comme les rendez-vous des Rencontres Internationales de la Photographie, de la tauromachie avec les Férias, de la musique (Festival des Suds), de la littérature, du théâtre ...

Le nom d'Arles est aussi indissociable de celui de Van Gogh. Le séjour arlésien du peintre reste sa période la plus productive en toiles et en dessins : plus de 300 œuvres en l'espace de 15 mois. Et depuis 2012, la Fondation Van Gogh présente chaque année des toiles du peintre en Centre-Ville dans les locaux de l'ancienne Banque de France, rénovés pour servir d'écrin aux expositions internationales.



A l'aube du XXIème siècle, la dimension culturelle de la Ville s'élargit encore avec l'installation de la Fondation d'Art Moderne LUMA, abritée dans la tour imaginée par Franck GEHRY, l'un des plus grands architectes contemporains et la réalisation de la nouvelle Ecole Nationale Supérieure de la Photographie que l'on doit à l'architecte Marc BARANI.

Arles s'affiche comme ville du Sud, où il fait bon vivre et où se mêlent produits de terroir et paysages multiples à découvrir toute l'année : les arlésiens aiment leur ville et ont du mal à en partir puisqu'en 10 ans, seule 20% de la population a quitté la commune contre une moyenne de 34% au niveau national.

### **Une économie locale pour l'instant basée principalement sur le tourisme, la culture et les services**

L'économie arlésienne, favorisée dès l'Antiquité par la proximité du Rhône puis par la ligne ferroviaire Paris-Lyon-Marseille (PLM) créée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, n'a pas bénéficié dans les années 1960 des grandes politiques d'aménagement comme Fos à l'Est et le littoral languedocien à l'Ouest. De plus, elle reste à l'écart du nouveau tracé TGV Paris-Marseille qui passe par Aix. Toutefois, située au carrefour des axes rhodanien et méditerranéen, la ville offre un potentiel très diversifié à conforter, un poumon vert entre l'un des pôles les plus industrialisés du Sud de l'Europe et les complexes balnéaires qui se succèdent à l'Ouest jusqu'à la frontière espagnole.

Bien qu'entre 1980 et 1985, les disparitions successives et rapprochées des Constructions Métalliques de Provence (activités de chaudronnerie et de métallurgie), des Ateliers SNCF et des Papeteries, ont occasionné la perte sèche de 3 000 emplois, Arles est le cinquième pôle d'emploi du département avec 19 135 emplois. Les emplois arlésiens sont en grande majorité des emplois de services qui représentent en effet plus de 86,7 % du total, avec 7 325 emplois (administration, éducation, santé et action sociale) et 7 241 emplois liés aux services marchands (commerce, transports, services). L'agriculture représente 453 emplois salariés et l'industrie n'offre de son côté qu'un peu plus de 974 emplois.

Depuis 10 ans, l'emploi salarié privé progresse plus rapidement. On compte environ 2 056 entreprises, mais sur ce nombre, moins de deux douzaines dépassent les 50 salariés (source INSEE 2017).

Des projets qui voient ou qui vont voir prochainement le jour sont porteurs d'espoir pour le futur développement de la Ville : ouverture de la Fondation LUMA et du Museon Arlaten en 2021, nouvelle Ecole Nationale Supérieure de la Photographie, Shopping Promenade ; ils attirent aujourd'hui d'autres projets de renom comme les fondations Fragonard et Lee Ufan ....

A cela, on peut ajouter l'ancrage territorial du milieu de l'édition avec Harmonia Mundi et Actes Suds, du numérique (Tunouzapasvu, Smart Tales Games, Pôle Sud, CT Software, Novead, ....).

Les formations universitaires de pointe liées aux nouveaux métiers de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et des Nouvelles Technologies délivrées sur Arles préparent les activités de demain. On compte ainsi 1 400 étudiants dans la Ville, qui suivent les formations dispensées par l'Université Aix-Marseille (DUT et Licences dans le domaine du numérique, Licences de Conservation du Patrimoine Bâti et de Gestion des Institutions Culturelles, Masters des Métiers du Patrimoine et 3<sup>ème</sup> cycle sur la Préservation des Zones Humides), l'Ecole Nationale de la Photographie, MOPA ex- SUPINFOCOM, et le BTS Métiers du Tourisme. L'ambition de la Ville est d'augmenter la présence de 1 000 étudiants supplémentaires dans les 6 prochaines années.

### Arles Cœur de Ville, les enjeux

Entre le projet du Parc des Ateliers, avec la Fondation LUMA, l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie et le futur Pôle d'Echange Multimodal près de la Gare SNCF, le projet de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier de Barriol à l'Ouest et la reconquête de la Rive Droite du Rhône (anciennes Papeteries Etienne), Arles, était déjà labellisée « Pôle d'excellence des cœurs de ville » en 2008.

Le Cœur de Ville accueille un peu plus de 7 000 habitants, soit 14% de la population communale et, avec ses 56 hectares (contre 25 hectares en moyenne), il est l'un des plus étendus du panel des 100 villes moyennes étudiées en décembre 2017 par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

Le projet de régénération urbaine proposé répond à plusieurs problématiques :

- développer tout en protégeant,
- éviter la muséification progressive et la « gentrification » du Centre Ancien,
- conserver la mixité des fonctions.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par les collectivités pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées, en particulier le Plan Patrimoine Mondial de l'UNESCO, l'OPAH, ainsi qu'au niveau réglementaire le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Centre Ancien, le règlement local de publicité et aussi le dispositif FISAC.

**Le Centre Ancien d'Arles recèle un patrimoine urbain exceptionnel, reconnu aujourd'hui par son label « Patrimoine Mondial de l'UNESCO » avec 8 monuments classés. C'est l'atout essentiel de la Commune : sa mise en valeur, outre l'amélioration de la qualité urbaine et du cadre de vie pour les habitants, est la condition majeure de l'attractivité touristique et économique de la Ville.**

Pour conforter efficacement et durablement son développement, le Cœur de Ville d'Arles appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

## Art. 1 - Objet de la convention

L'avenant n° 2 reprend dans sa section 1 (articles 2 à 5) les éléments de la convention-cadre et de l'avenant n° 1 décrivant :

- L'intention des parties et précisant leurs engagements réciproques,
- L'organisation locale des collectivités,
- La durée et le fonctionnement général de la convention.

La section 2 (articles 6 et 7) précise la définition du périmètre ORT et de ses enjeux, un périmètre complexe prenant en compte :

- ORT et territoire intercommunal,
- Le périmètre ORT arlésien,

La section 3 (articles 8 et 9) décrit la stratégie de redynamisation Action Cœur de Ville d'Arles avec pour chacun des axes du projet :

- 1/ Secteurs d'intervention,
- 2/ Synthèse des diagnostics, orientations, et enjeux (phase d'initialisation et avenant 1)
- 3/ Objectifs et actions (fiches-actions en annexe).

Enfin, la section 4 (articles 10 et 11) expose les modalités de suivi de la convention :

- Le suivi et l'évaluation,
- Le traitement des litiges.

## SECTION 1 : Organisation de la convention

### Art. 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

#### ► L'Etat s'engage

- A animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;
- A désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- A étudier les possibles co-financements des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

#### ► Les collectivités s'engagent

- A mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ;
- A ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

► **La Caisse des Dépôts Banque des Territoires** propose de contribuer à la mise en œuvre effective du programme en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :

- Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et du plan d'actions pour la redynamisation de la ville d'Arles et de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets économiques, commerciaux et touristiques,
- Contribuer à l'expertise portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics),
- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
- Financer sous forme du Prêt Rénovation Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au Comité Local de Projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

► **Action Logement**, s'est engagée, à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibrage de leur tissu urbain et péri urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement. L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :

- Répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi,
- Contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logements sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la Collectivité.

Dans ce cadre, Action Logement dédie à cet emploi de la PEEC versée par les employeurs (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) la somme de 1,5 milliards d'euros sur 5 ans pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :

- Pré-finançant leur portage en amont,
- Finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

► **L'ADIL** s'engage à

- Mener des études afin de participer à une connaissance plus fine du territoire et du fonctionnement du parc de logement existant,
- Mener un dialogue avec les populations et proposer un conseil aux habitants pour apporter des services de proximité (permanence de proximité, information sur l'accession à la propriété ou l'acquisition - amélioration ...),
- Contribuer à l'animation, afin de favoriser le dialogue et l'information des acteurs de l'habitat et de la population (organisation de tables rondes entre professionnels de l'immobilier, acteurs publics et population, ateliers d'information collective sur la Lutte contre l'Habitat Indigne en Centre-Ville ...).

► **Les autres partenaires locaux, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat s'engagent :**

- A instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ;
- A mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

### **Art. 3 - Organisation des collectivités**

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et Intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après.

#### **Organisation Administrative**

La Ville d'Arles et la communauté d'agglomération ACCM assurent ensemble la direction de projet et l'organisation du travail partenarial qui interviendra à deux niveaux :

- Stratégique : déclinaison des objectifs, mise en cohérence avec les autres politiques publiques, organisation et animation du partenariat, accompagnement des élus, etc ...
- Opérationnel : animation, organisation du travail et des contributions des différents acteurs, reporting, gestion des risques et des points de blocage, pilotage des prestataires et des études.

Sous l'autorité du Directeur Général des Services de l'Agglomération et de la Ville d'Arles, la Direction de Projet est assurée par la Direction de la Cohésion et du Renouvellement Urbain de ACCM, qui s'appuie sur une Equipe de Projet constituée :

- Pour la Ville d'Arles : de la Direction Générale des Services Techniques, des Directions de la Voirie et des Bâtiments Communaux, de la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Direction de l'Urbanisme Opérationnel, du responsable Commerce du Centre-Ville, de la Direction du Patrimoine, et de la Direction des Finances ;
- Pour l'ACCM : de la Direction de la Cohésion et du Renouvellement Urbain renforcée d'une cheffe de projet Rénovation Urbaine, de la Direction du Développement Economique renforcé d'un chef de projet Commerce, du Service de l'Habitat, du service des Transports et de la Direction Générale de l'Aménagement et des Services Techniques.

Les services de l'Etat (représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architecte des Bâtiments de France, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer représentée par son service territorial, de l'ANAH et du Sous-Préfet) seront associés à l'équipe de projet.

L'équipe de projet se réunira au complet au minimum une fois par semestre pour échanger et faire le point sur l'avancement des différents dossiers. Des réunions thématiques auront lieu en tant que de besoin avec la possibilité d'inviter des acteurs locaux dont la présence s'avèrerait nécessaire à la réflexion et à la mise en œuvre du projet.

#### **Comité Territorial de Projet (Ville et ACCM)**

Composé des élus de la Ville d'Arles et de la Communauté d'agglomération ACCM, il se réunira à l'initiative de M. le Maire-Président pour des points d'étape réguliers. Il validera les phases clés du dispositif Action Cœur de Ville et les propositions de modifications ou d'évolution inhérentes à la mise en œuvre des projets décrits dans les fiches –actions.

Présidé par M. le Maire- Président ou l'Adjoint qu'il désignera, il est composé de :

- Pour la Ville d'Arles : le 1<sup>er</sup> adjoint en charge du développement et de l'accueil des entreprises, des transports publics, de la circulation et du stationnement, l'adjointe en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du patrimoine, l'adjointe en charge de la transition écologique, des travaux et aménagements urbains et de la planification territoriale, de l'adjoint au tourisme.
- Pour l'ACCM : le Vice-Président en charge de l'Habitat, le Vice-Président en charge du Développement Economique et du Commerce, de la Vice-Présidente en charge des Transports et de la Mobilité, de la Vice-Présidente en charge de la Promotion du Tourisme.

### **Comité de Projet (Comité de Pilotage)**

Le Comité de Projet est présidé par le Maire d'Arles, Président de la communauté d'agglomération ACCM.

Y participent :

- La Ville d'Arles et la communauté d'agglomération ACCM, représentée par le Maire Président,
- L'Etat, représenté par le Sous-Préfet d'Arles en présence du chef du service territorial d'Arles de la DDTM et de l'Architecte des Bâtiments de France en charge du secteur d'Arles.

Les partenaires financeurs et les partenaires locaux y sont représentés :

- La Banque des Territoires,
- Action Logement,
- L'ANAH,
- Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale PACA,
- L'Etablissement Public Foncier Régional (EPF PACA),
- L'ADIL

Le Comité de Projet valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit à minima de façon semestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

### **Art. 4 – Durée, évolution et fonctionnement général de la Convention**

La convention-cadre a été signée pour une durée de six (6) ans le 6 juillet 2018 à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce délai intègre la phase d'initialisation de 18 maximum. La phase d'initialisation de 18 mois (au regard des conditions sanitaires : extension jusqu'en mars 2021) vise à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler le projet de redynamisation du cœur de ville, qui a fait l'objet de l'avenant n°1 en date du 20 juin 2019 à la convention-cadre.

Les parties doivent se réunir pour inscrire, par voie d'avenant, le projet détaillé comportant un plan d'action, ce qui engage la seconde phase, dite de déploiement.

La phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans. Les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches-actions, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le Maître d'Ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Auquel cas celle-ci sera soumise au préalable à l'analyse du Comité de Projet, et si nécessaire du Comité Régional d'Engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de Projet installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

## **SECTION 2 : L'ORT – Opération de Revitalisation du Territoire**

### **Art. 5 – ORT et Territoire Intercommunal**

Le territoire ACCM a la particularité de compter deux villes (Arles et Tarascon) ayant intégré le programme Action Cœur de ville. Dans ce contexte, la transformation des conventions-cadre Action Cœur de Ville en convention d'ORT peuvent donc s'effectuer naturellement par voie d'avenant à partir de début 2020.

Sur le reste du territoire, afin de bénéficier au mieux des dispositifs avantageux qu'apportent les ORT, il convient de réfléchir à la formalisation d'une stratégie territoriale d'intervention cohérente et équilibrée et d'assurer l'articulation avec les objectifs des documents de planification en vigueur.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT pour le territoire ACCM :

Renforcer l'attractivité commerciale des Centres-Villes

- Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale (sur le périmètre d'intervention opérationnel)
- Possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques

Favoriser la réhabilitation de l'habitat

- Accès prioritaire aux aides de l'ANAH (dispositif renforcé aux bailleurs)
- Eligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien

Mieux maîtriser le foncier

- Droit de préemption urbain renforcé
- Droit de préemption dans les locaux artisanaux

Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux

- Permis d'innover,
- Permis d'aménager multi-site.

Aussi, afin de maintenir la dynamique des deux communes engagées dans le cadre d'ACV tout en renforçant leur champ d'action, et d'assurer la cohérence avec l'outil OPAH-RU en cours de finalisation, il est proposé dans un premier temps, de basculer les deux conventions ACV en ORT.

Puis, dans un second temps, de consolider et d'enrichir progressivement la stratégie territoriale Habitat et Commerce à l'échelle de l'agglomération, en élargissant la réflexion à l'échelle intercommunale, pour élargir, le cas échéant, les périmètres des secteurs d'intervention. Il conviendra alors de formaliser ceci dans une nouvelle convention ORT.

## Art. 6 – Les périmètres ORT arlésiens

### 6 / 1 : Le Centre-Ville

La convention-cadre « Action Cœur de Ville » d'Arles a été homologuée en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2020.



Sur la Ville-Centre, plusieurs projets d'aménagement stratégiques sont portés par la commune et l'agglomération pour concourir au renforcement de l'attractivité du territoire, et accompagner le dispositif Action Cœur de Ville.



Au Sud-Est, la ZAC des Ateliers lancée en 2007, dont la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par la Ville d'Arles est un projet d'aménagement ambitieux à vocation d'activités culturelles sur l'emplacement des anciens ateliers SNCF :

- Espace dédié à la culture, avec la construction d'une fondation privée (LUMA) pour accueillir des expositions internationales, des ateliers d'artistes et autres salles de conférences,
- Réhabilitation des bâtiments non démolis en lieux d'exposition,
- Construction de la nouvelle Ecole Nationale Supérieure de la Photographie,
- Aménagement d'un parc paysager de 1,5 hectares ouvert au public.

Le secteur des Minimes, en cours de définition, constitue une réserve foncière remarquable aux portes du Centre-Ville d'Arles auquel il est relié par les Alyscamps, et en bordure de la zone commerciale de Fourchon. Le programme d'aménagement de ce vaste tènement englobera des outils de formation (enseignement supérieur dont la prestigieuse MOPA, et le futur campus), des activités économiques et récréatives et du logement.

Sur la Rive Droite du Rhône, deux sites permettront de redynamiser et reconnecter le quartier de Trinquetaille au Centre-Ville.

Sur le site des Papèteries Etienne, propriété depuis la fin d'année 2018 de la Communauté d'Agglomération, (arrêt des activités de production en 2007 et fermeture de l'entreprise en 2014), la réhabilitation et la restructuration des bâtiments existants sont le premier acte d'une reconquête urbaine dédiée à l'activité et l'emploi. La première partie du projet, qui entrera dans sa phase opérationnelle en 2021, vise à la réhabilitation des bâtiments actuels pour accueillir des acteurs de l'industrie culturelle et du patrimoine tels que les Rencontres d'Arles. ACCM lancera la deuxième phase du projet, courant 2021. La réflexion est encore en cours sur la dernière partie du foncier, qui pourrait accueillir des acteurs commerciaux et un parking relais. Enfin, un secteur de 10 hectares sur lequel pèse des contraintes environnementales fera plutôt l'objet d'un aménagement respectueux de la nature et le futur Toropôle sera situé en proximité immédiate.

Les friches de l'ancienne Gare Maritime offrent aujourd'hui du foncier disponible sur lequel des réflexions sont cours pour une valorisation par l'implantation d'activités économiques nouvelles.

Au Nord, le Pôle d'Echange Multimodal d'Arles regroupe les gares ferroviaire et routière ainsi que la halte fluviale aux portes de la ville historique. Ce secteur représente des potentialités remarquables autour des terrains SNCF (qui font l'objet d'un protocole foncier avec la ville d'Arles). Le projet d'agrandissement de la halte fluviale, avec la création de deux nouveaux appontements permettant l'accueil des navires de croisière de plus de 135 m, l'amélioration de la fonctionnalité et de la lisibilité des espaces, et l'identification de perspectives d'aménagement en lien avec l'ouverture du lieu sur l'extérieur, font partie des grands marqueurs de la transformation urbaine de ce secteur à enjeux pour la ville mais aussi pour l'ensemble du pays d'Arles.

Le périmètre ORT permettra dans le cadre d'un plan de requalification de Cap Fourchon, de réaliser la connexion de la zone Sud au Centre-Ville d'Arles par des cheminements doux et pistes cyclables.

Le déclassement des anciennes voies SNCF qui traversent la zone urbaine permettra de valoriser ces emprises foncières en voies de déplacements doux. Constitués par les vestiges des lignes Arles – Port Saint Louis du Rhône et Arles – Saint Gilles, et respectivement situés dans le quartier de Trinquetaille et, au Sud de l'agglomération, entre la Gare SNCF, le Parc des Ateliers, le quartier de Barriol (NPNRU) et le Pont Van Gogh, ces délaissés ferroviaires, qui ont représenté de fortes coupures urbaines jusqu'à ce jour, offrent aujourd'hui la possibilité d'irriguer les différents quartiers traversés et de relier le Centre-Ville avec ses quartiers Nord et Sud par des voies de déplacements doux en site propre.

Enfin, la RN 113, si le contournement autoroutier d'Arles passe au stade de l'opérationnalité, doit évoluer en un boulevard urbain qui rassemblera les quartiers alors qu'elle lacère la ville aujourd'hui : un travail sur l'aménagement de cette voie avait été réalisé il y a plusieurs années ; il s'agit de le réactualiser en vue de sa présentation dans le cadre de l'enquête publique sur le contournement autoroutier.

De façon concomitante, le projet de Port de Plaisance Fluviale envisagé sur le tronçon urbain du canal d'Arles à Bouc, reste à l'étude dans la perspective d'un contexte plus favorable.

En conséquence, le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront les actions Cœur de Ville sera le centre ancien élargi, et prendra en compte les principaux points d'accès du secteur historique :

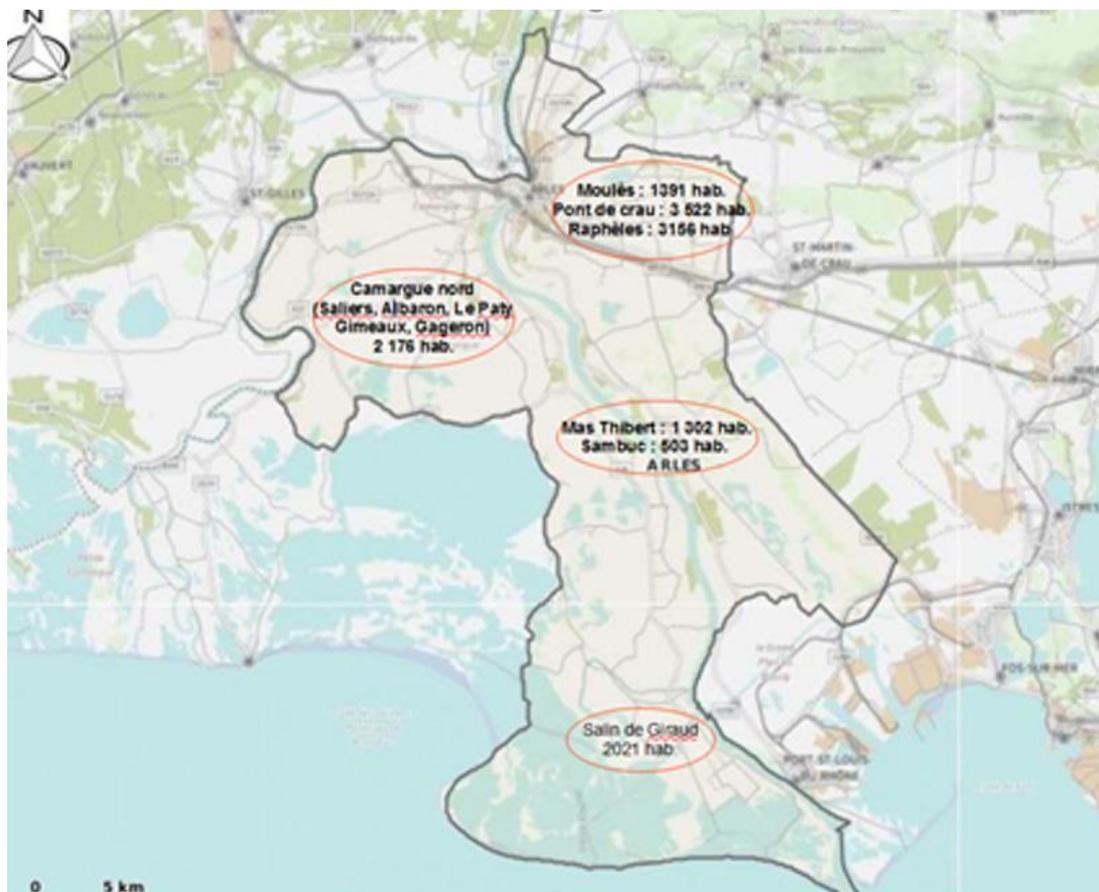
- Le secteur de la Gare SNCF,
- Le Parc des Ateliers (fondation LUMA), l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie, et le secteur des Minimes,
- Le secteur de la zone Economique de Fourchon,
- La presqu'île du Cirque Romain (liaison avec le quartier de Barriol en NPNRU, le Musée de l'Arles Antique et la Chambre de Commerce) et le quartier Chabourlet,
- Le secteur de Beauchamp,
- La rive droite du Rhône et le Sud du Quartier de Trinquetaille.

Ce périmètre englobe ceux de l'OPAH RU et du Secteur Sauvegardé.

## **6 / 2 : Les Villages – périmètres ORT en cours de réflexion**

La configuration géographique de la commune, la plus étendue de France métropolitaine (75 000 hectares) avec ses villages et hameaux distants pour certains d'entre eux de plus de 40 km du Centre-Ville, oblige à une organisation territoriale originale garante de la présence des services publics sur l'ensemble du territoire. Ce caractère particulier de « ruralité urbaine », inadapté aux modes de classification des collectivités locales, a produit, par défaut à ne pas reconnaître sa dimension rurale, des incidences fortes dans ses équilibres financiers structurels.

Cette spécificité génère en cascade d'importantes charges, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, car, au-delà de sa superficie, c'est aussi l'occupation du territoire arlésien qui problématise sa lecture sociale : plus du quart de la population arlésienne habite en dehors de la Ville agglomérée, et 15 groupes scolaires, 20 équipements sportifs, 5 mairies annexes et 2 antennes administratives y sont implantés.



Sur le territoire « rural » de la Commune, les villages de Salin de Giraud, de Mas Thibert et de Raphèle, à l'instar des Centres Bourgs ruraux, assurent en particulier des fonctions de pôles de centralité secondaires, et s'organisent spatialement et socialement autour d'une concentration d'activités (commerces, services, équipements publics) qui conserve leurs spécificités urbaines, sociales et culturelles.

Les périmètres ORT sur ces villages sont en cours de discussion entre la Ville d'Arles et ACCM qui souhaite avoir une réflexion globale sur l'ensemble de son territoire rural.

#### Salin de Giraud : 2 021 habitants

Construit autour de la Société des Salins (1856) et de l'usine Solvay (1895), le village présente les plans en damier typiques de l'urbanisme industriel et ouvrier du XIX<sup>ème</sup> siècle avec d'insolites cités ouvrières dans ce paysage provençal surnommées « les corons de Camargue ».





Raphèle : 3 156 habitants

Situé dans la plaine de la Crau, et réputé pour son foin qui bénéficie d'un A.O.C., le village a pris un essor démographique important dans le courant des années 1970, avec l'installation de plusieurs lotissements de maisons individuelles.

Mas Thibert : 1 302 habitants

Terre des toros, des bious et de la faune avicole, le village fait partie du Parc Naturel Régional de Camargue, et le Conservatoire du Littoral y est propriétaire de vastes tènements. Il a accueilli au début des années 1960, à la fin de la guerre d'Algérie, l'une des plus importantes communautés Harkis de France.



## SECTION 3 : La stratégie de redynamisation

### Art. 7 – Bilan de la phase d'initialisation

#### 7.1 Périmètres d'études



Le périmètre étudié a permis d'identifier, pour les 5 axes sectoriels définis dans la convention initiale, les forces et les fragilités du territoire arlésien, ce qui a conduit à l'élaboration du diagnostic validé par le Comité de Projet lors des séances du 31 janvier et du 20 mars 2019.

Les livrables des études réalisées sont les suivants :

<b>AXE 1 : Vers une offre attractive de l'Habitat en Centre-Ville</b>
1   Evaluation de l'OPAH de l'agglomération ACCM 2013/2018 (Rapport évaluation de l'OPAH et recommandations) TERITEO - 16 juillet 2018
2   Diagnostic préalable et étude pré-opérationnelle OPAH ACCM 2019/2024 (COPI 2 : scénario et programmation) LA STRADA - Emmanuel GARCIA - 20 septembre 2018
<b>AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>
3   Diagnostic commercial dans le cadre de l'élaboration du SCOT Pays d'Arles – AID – 2012.
4   Redonner de l'attractivité aux centres villes d'ACCM - Diagnostic - SCET/SPLPA – 29 septembre 2017.
5   Suivi des locations de meublés - Dir.Fi. - Ville d'Arles
<b>AXE 3 : Développer la mobilité et les connexions</b>
6   Etude de déplacement et de stationnement en vue de l'ouverture de Parc des Ateliers - ASCODE - octobre 2017
7   Etude de faisabilité de deux parkings sur Arles – SCET – Juillet 2018
<b>AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine</b>
8   PSMV ARLES - Rapport de présentation livre 2
9   Schéma directeur des espaces publics du secteur sauvegardé 2017
10   Rapport PSMV avec repérage de toutes les habitations du Centre Ancien
<b>AUTRES</b>
11   Etude Conseil Energétique Bâtiments Communaux (Transénergie – juin 2015)
12   Plan Climat Air Energie Territorial du SMPA 2015 / 2021
13   Agenda 21

## 7. 2 Etudes complémentaires menées lors de la phase d'initialisation

La Ville d'Arles a bénéficié, lors de la phase d'initialisation du projet Action Cœur de Ville, de l'accompagnement de la Banque des Territoires, qui a missionné le Bureau d'Etudes ARTELIA pour conduire une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de la Commune.

Cette collaboration a en outre permis de mettre en œuvre deux études complémentaires :

- Sur le volet RU de l'OPAH (Axe 1) afin de préparer la phase opérationnelle en identifiant et en dressant la « carte d'identité » de plusieurs sites potentiellement et stratégiquement intéressants à traiter (Bureau d'études URBANIS – Financement 100 % Banque des Territoires),
- Sur le volet Commerce du projet global (Axe 2) pour préciser le positionnement de l'offre commerciale du Centre-Ville par rapport aux équipements de périphérie et les interactions entre le parcours Patrimonial et le parcours Commercial (Bureau d'études Cushman et Wakefield – Financement 100% Banque des Territoires).

Le SGAR PACA, qui a mis en place un réseau régional des chefs de projets et organise des rencontres régulières sur sites pour des échanges d'expériences et de réflexions, a aussi mobilisé les Agences d'Urbanisme du territoire, et la Ville d'Arles est accompagnée dans sa démarche par l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix.

Les partenaires ne s'interdisent pas d'avoir recours à des études complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires tout au long de la durée de la convention.

## 7. 3 Conclusions transversales des diagnostics

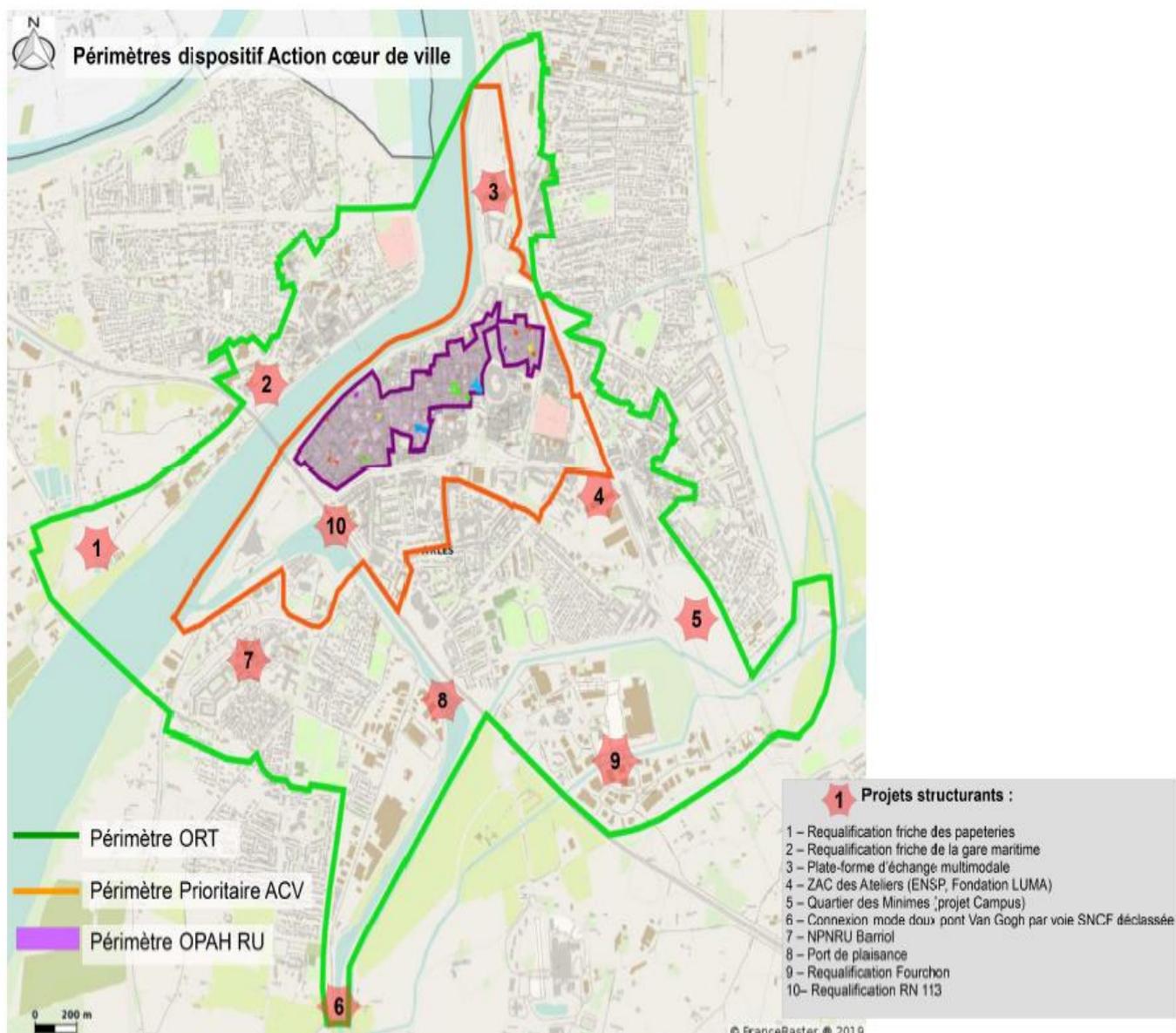
Le diagnostic, dont la synthèse a été reprise dans l'avenant 1 de la convention, a permis d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

Les principaux éléments de celui-ci sont repris ci-dessous, dans la présentation par axes, de la stratégie de redynamisation du Cœur de Ville d'Arles, pour une appréhension systémique du projet.

## Art. 8 – Stratégie de redynamisation du Cœur de Ville d'Arles

### Périmètre d'intervention

A l'intérieur du périmètre ORT, le secteur d'intervention prioritaire Action Cœur de Ville sera le Centre Historique délimité par le périmètre du secteur sauvegardé (PSMV).



# AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'Habitat en Centre-Ville

## 1 / Secteurs d'intervention



## 2 / Synthèse des diagnostics, orientations et enjeux (phase d'initialisation Avenant 1)

### FORCES

- \* Depuis 35 ans, réalisation de 8 OPAH successives sur le Centre Ancien (1984 / 2008 MO VILLE et 2009 / 2018 MO ACCM), avec des résultats très significatifs : 1 239 logements réhabilités (*dont 603 initialement vacants*) pour 40,52 M€ de travaux et 8,6 M€ de subventions attribuées
- \* Des partenariats éprouvés avec l'ANAH et les bailleurs sociaux
- \* Un dispositif d'aide à la rénovation des façades et des devantures commerciales conforté avec l'aide du CD 13
- \* Pas de copropriétés en situation critique

### FAIBLESSES

- \* Limites des dispositifs incitatifs, qui sont insuffisants pour contrer les phénomènes d'insalubrité manifestes et persistants dans le bas du quartier de la Roquette et dans le quartier de Portagnel, ainsi que pour résorber la vacance
- \* Faiblesse de l'articulation entre le travail du SCHS et de l'OPAH
- \* Des logements vacants intégrés à des baux commerciaux, complexes à mobiliser.

## **ENJEUX**

Le bilan de l'OPAH 2013-2018 et les études de définition de la nouvelle OPAH portées par ACCM, qui ont pour objectif de poursuivre les actions incitatives de réhabilitation de l'habitat en Centre Ancien, ont fait ressortir l'intérêt de conduire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur ce périmètre. Le dispositif consiste à mettre en place, en parallèle des mesures incitatives, une palette d'outils plus opérationnels et coercitifs. Une liste de bâtiments sera étudiée par l'équipe d'animation de l'OPAH-RU, pour une mise en œuvre de ces nouveaux outils disponibles.

Ce travail d'identification de bâtiments susceptibles d'être concernés par l'OPAH-RU a été établi sur la base des informations disponibles aux services Patrimoine et SCHS de la Ville d'Arles. Cette liste regroupe une cinquantaine des bâtiments vacants et ou insalubres dans un périmètre restreint du Centre Ancien. Ces bâtiments « cibles » ont un réel intérêt pour la remise sur le marché de l'habitat, mais présentent des contraintes qui n'ont pu être surmontées avec les seules aides incitatives destinées aux propriétaires.

Dans le cadre du dispositif « Action cœur de Ville » (ACV), une étude pré-opérationnelle, financée par la CDC, est conduite sur cette liste pour affiner les faisabilités et identifier les outils à mobiliser (mesures coercitives ou accompagnements vers une sortie opérationnelle) aujourd'hui disponible avec la loi ELAN et le dispositif ORT.

## **3 / Objectifs**

- Réduire la vacance et les poches de logement insalubres en permettant la mise sur le marché de nouveaux logements,
- Établir une cartographie de l'insalubrité et de l'inconfort et travailler à la constitution d'un Atlas Foncier en lien avec ACCM,
- Retrouver des logements intégrés à des baux commerciaux,
- Améliorer l'ambiance urbaine et la perception qualitative du bâti.

## **ACTIONS MATURES (AM) OU ACTION EN COURS DE MATURATION (ACM)**

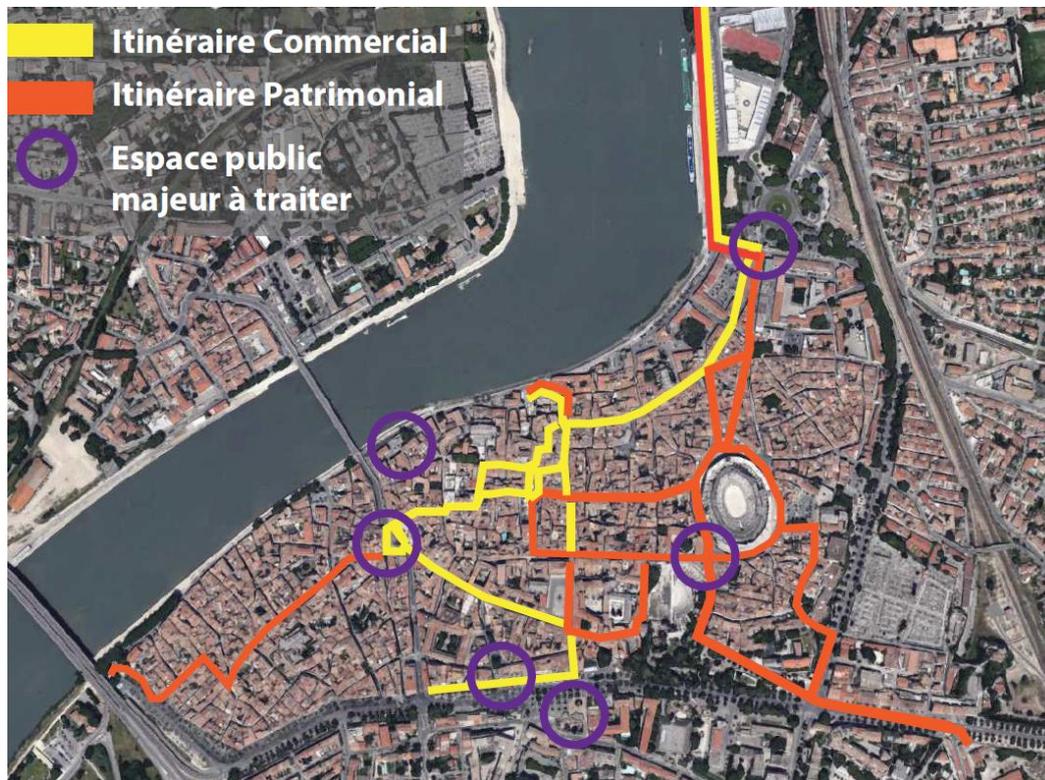
**AXE 1 – AM 1 Etude de préfiguration Renouvellement Urbain en Centre Ancien**

**AXE 1 – AM 2 OPAH RU**

**AXE 1 – AM 3 Réhabilitation des Façades en Centre Ancien**

## AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

### 1 / Secteurs d'intervention



### 2 / Synthèse des diagnostics, orientations et enjeux (Phase d'initialisation Avenant 1)

#### FORCES

\* La notoriété internationale et l'attractivité (en 2019, 2 millions de visiteurs dont 50% de nationalité étrangère) grâce à la qualité du patrimoine historique et monumental, avec la diversité des sites de visite, et à l'identité arlésienne (Féria, Camargue, ...),

\* La qualité et la diversité de l'offre culturelle, le musée Arlatan, la fondation Van Gogh, la fondation Lee Ufan, les grandes manifestations (Rencontres Internationales de la Photographie, le festival des Suds, Arelate...) et l'ouverture de la Tour Luma (prévue en 2021),

\* La diversité commerciale, la forte représentation d'indépendants et les deux marchés hebdomadaires,

\* Une densité importante de commerces au regard de la taille de la ville (650 commerces - source Etude C&W) avec une offre de restauration et une capacité hôtelière de qualité,

\* Un Centre-Ville apaisé par la piétonisation et la place limitée de la voiture, et une ambiance urbaine agréable.

#### FAIBLESSES

\* Population résidente en Centre-Ville en baisse et faiblesse du pouvoir d'achat de la clientèle locale,

\* Des locaux commerciaux et des surfaces marchandes de petite taille,

\* Forte vacance dans certaines rues (Jouvène / Liberté),

\* Faible représentation d'enseigne nationale,

\* Absence d'une boucle marchande identifiable,

\* Une offre alimentaire sédentaire faible,

\* Traitement urbain des principaux axes commerciaux peu qualitatif et donnant une mauvaise image,

\* Un stationnement en proche périphérie toujours insuffisant sans mobilité de desserte,

\* Saisonnalité marquée (4 mois creux en hiver en terme d'activité touristique).

## **ENJEUX**

L'appareil commercial de Centre-Ville connaît un taux de vacance de 11% (sources Etude C&W). Celui-ci est plus dynamique sur les 2 axes principaux République et l'Hôtel de Ville. Mais la boucle commerciale rompue à l'entrée du quartier de la Roquette (Nouvelles Galeries) assèche les flux. Au Nord du Centre Ancien, la rue du 4 septembre, où se concentre la vacance, est aujourd'hui moins qualifiée.

La présence des deux grands marchés hebdomadaires du mercredi et du samedi concourt fortement à l'attractivité commerciale du Centre.

La stratégie du positionnement commercial du centre-ville doit être affinée afin de lutter contre la vacance et de pouvoir maîtriser le commerce du Centre-ville pour trouver un équilibre entre les 2 zones commerciales Nord et Sud.

Le périmètre ORT peut permettre, dans le cadre d'un plan de requalification de Cap Fourchon, la connexion de la zone Sud au Centre-Ville d'Arles par des cheminements doux et pistes cyclables.

La baisse de fréquentation du Centre-Ville en période hivernale est un constat : il convient d'augmenter l'animation commerciale et l'attractivité du Centre en soutenant des événements existants ou à créer par l'intermédiaire des associations de commerçants (Octobre Numérique, Noël, Shop in Arles, les Soldes, Braderie...). Au niveau urbain, les enjeux sont de mettre en valeur les principales places touristiques et patrimoniales à travers un circuit et de mettre en valeur les vitrines du Centre-Ville.

Une étude, financée par la Banque des Territoires, est actuellement en cours et permettra d'analyser les problématiques des flux, de déplacements piétons, les pratiques, besoins et attentes des commerçants et consommateurs basés sur des enquêtes.

## **3/ Objectifs**

- Réduire la vacance des locaux commerciaux et le taux de rotation (indicateurs : observatoire de la vacance commerciale),
- Augmenter la fréquentation de la ville en période hivernale et hors vacances scolaires (indicateurs : entrées dans les monuments, produit de la taxe de séjour),
- Lutter contre le sentiment d'abandon dans certaines rues commerçantes (indicateurs : travaux réalisés sur les espaces publics),
- Augmenter le temps de séjour des touristes (indicateurs : données de l'Office du Tourisme sur les paniers moyens et les durées de séjours),
- Favoriser l'itinérance des touristes sur un circuit commercial et patrimonial (indicateurs : comptages des flux),
- Réinstaller de grandes enseignes en Centre-Ville (indicateurs : m<sup>2</sup> créés).

## **ACTIONS MATURES (AM) OU ACTION EN COURS DE MATURATION (ACM)**

### **AXE 2 – AM 1 Etude Positionnement commercial du Centre-Ville**

AXE 2 – ACM 2 Implantation d'un cinéma en Centre-Ville

AXE 2 – ACM 3 Implantation de Halles Commerciales en Centre-Ville

### **AXE 2 – AM 4 Acquisition de cellules commerciales**

### **AXE 2 – AM 5 Plan FISAC Arles Centre Ancien**

### **AXE 2 – AM 6 Actions Animations Accompagnement Commercial**

AXE 2 – ACM 7 Création d'une Maison de l'Entreprise

### **AXE 2 – AM 8 Valorisation Label Ville et Métiers d'Art**

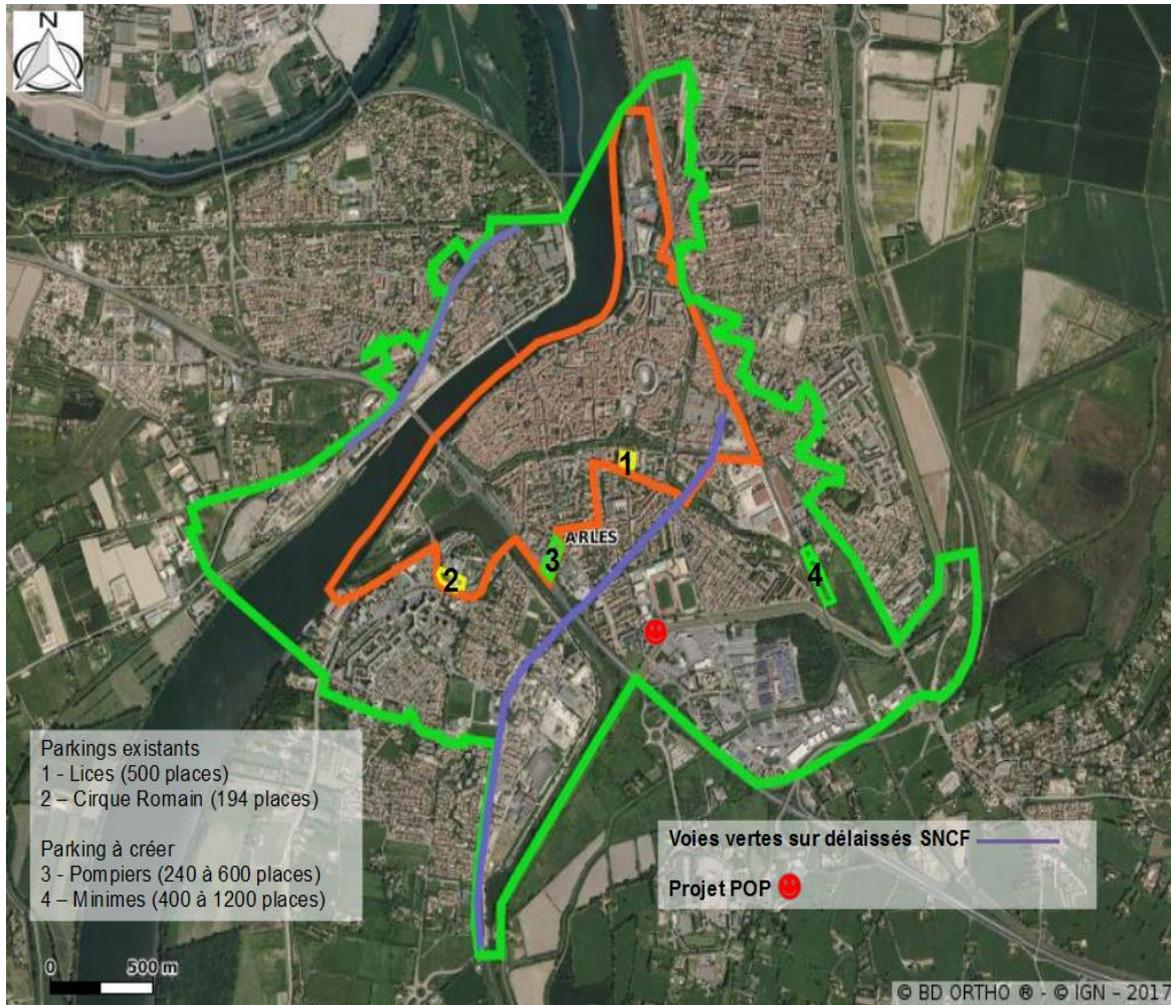
AXE 2 – ACM 9 Espace Totem Métiers d'Art

### **AXE 2 – AM 10 Smart City**

AXE 2 – ACM 11 Etude de faisabilité Nouvelles Galeries

## AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

### 1 / Secteurs d'intervention



### 2 / Synthèse des diagnostics, orientations et enjeux (Phase d'initialisation – Avenant 1)

#### FORCES

\* Des potentialités pour développer des réseaux de déplacement mode doux et en site propre (ancienne ligne SNCF vers Pont Van Gogh, ...)

\* Déploiement de la fibre à Arles avec 14 600 logements déjà raccordés et un objectif de 36 000 points raccordés à la fibre en 2021 (logements, entreprises – bâtiments publics) soit 343 km (18 M€).

#### FAIBLESSES

\* Un taux d'équipement en VL élevé en raison de la structure géographique très étendue de la Commune

\* Des capacités de stationnement proches de la saturation

\* Un réseau connectique à améliorer et à développer (Smart City)

## ENJEUX

L'une des ambitions majeures du projet Arles Cœur de Ville est de concilier une augmentation de la fréquentation du Centre Ancien (usagers réguliers et touristes) en offrant des espaces de déambulation agréables, sécurisés et devenus entièrement piétonniers, avec une réorganisation de la place laissée à la voiture (accès limité – diminution de stationnement intra-muros), tout en modulant les tarifs de stationnement pour les arlésiens.

La Politique Globale de Déplacement (PGD) a fixé les objectifs suivants, qui sont repris dans le dispositif Action Cœur de Ville :

- Conforter l'attractivité commerciale et touristique,
- Favoriser l'accès des arlésiens à leur Centre-Ville,
- Limiter le transit automobile et la place de la voiture dans le Centre Ancien,
- Favoriser les modes de transports doux,
- Réguler le stationnement de voirie en fonction des besoins catégoriels.

### 3 / Objectifs et actions

- Piétonniser le Centre-Ville, supprimer la circulation de transit, limiter le stationnement intra-muros aux seuls résidents (indicateurs : nombre de badges délivrés, comptage des flux),
- Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville (indicateurs : analyse des données du stationnement sur voirie et dans les parkings qui auront été créés),
- Améliorer l'offre de transport et le report modal,
- Articuler l'offre de stationnement aux transports collectifs et améliorer la gestion des livraisons « du dernier kilomètre » (indicateurs : tonnages, diversification des types de colis transportés, fréquences de distribution),
- Créer de nouveaux itinéraires en modes doux et renforcer les mesures pour la diminution des consommations énergétiques (économies de fonctionnement - indicateurs financiers),
- Apaiser le Centre-Ville.

### ACTIONS MATURES (AM) OU ACTION EN COURS DE MATURATION (ACM)

**AXE 3 – AM 1 : Piétonisation du Centre-Ville**

**AXE 3 – AM 2 : Etude stratégie de déploiement du stationnement en Centre-Ville**

**AXE 3 – AM 3 : Parking de la Presqu'île du Cirque Romain**

**AXE 3 – AM 4 : Parking ancienne caserne des pompiers**

AXE 3 – ACM 5 : Parking des Minimes

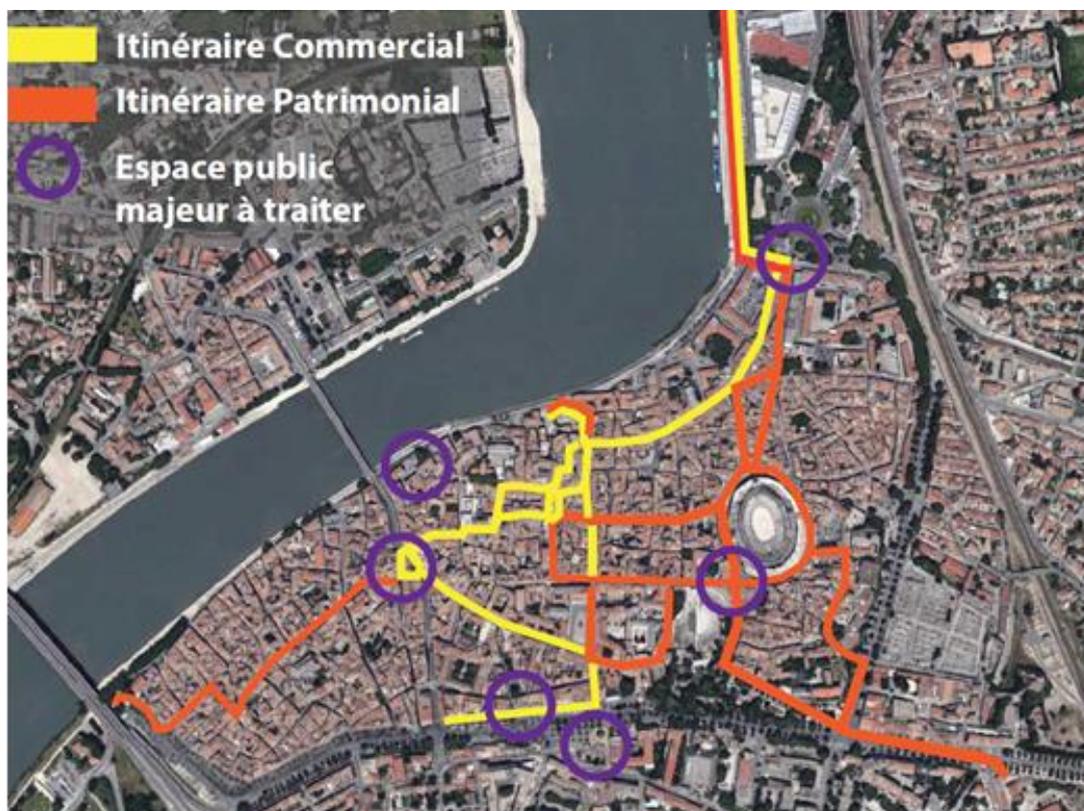
AXE 3 – ACM 6 : Pôle d'Echange Multimodal

**AXE 3 – AM 7 : Création de voies vertes sur les délaissés SNCF**

AXE 3 – ACM 8 : Plan Vélo de l'Agglomération

## AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine

### 1 / Secteurs d'intervention



### 2 / Synthèse des diagnostics, orientations et enjeux (Phase d'initialisation – Avenant 1)

#### FORCES

- \* Des travaux d'envergure réalisés ces dernières années, qui ont valorisé le patrimoine public et privé du Centre-Ville avec :
- \* 8 OPAH consécutives avec accompagnement de la restauration des façades (et des cheminements à la Roquette années 1980 / 1990)
- \* La reconquête de la façade fluviale de la Ville avec 32 M€ réalisés par le SYMADREM dans le cadre du Plan Rhône
- \* Un plan de restauration sur le Patrimoine Monumental Historiques (40 M€ en 15 ans)
- \* 1 million de visiteurs accueillis chaque année et 800 000 entrées comptabilisées dans les Monuments Historiques (2,4 M€ / an soit 8 points de fiscalité)
- \* Le plus grand projet culturel européen du début du siècle avec la Fondation LUMA dans le Parc des Ateliers

#### FAIBLESSES

- \* La mauvaise qualité générale des espaces publics qui pèse sur la perception intérieure et extérieure de la Ville et rend les déambulations peu agréables
- \* Des aménagements urbains qui ne sont pas à la hauteur du patrimoine exceptionnel que la Ville doit faire valoir, et la restauration / conservation du patrimoine religieux à engager
- \* Des espaces publics (rues et places) traités sans cohérence d'ensemble ni organisation hiérarchique des voies
- \* Une multitude de matériaux, de calepinage, et des mises en œuvre inspirées des techniques routières qui sont inadéquates (en termes esthétiques et sanitaires) et nuisent à la lecture du Centre Ancien en prenant le pas sur le bâti par ailleurs remarquable
- \* Des réseaux (EDF, GDF, Télécom, ...) mal intégrés qui compromettent l'harmonie urbaine

## ENJEUX

### La requalification des espaces urbains du Centre Historique, avec la mise en valeur d'un itinéraire « commercial » et d'un itinéraire « patrimonial » sera l'une des clés de la réussite du projet Action Cœur de Ville d'Arles.

Il s'agira d'apporter de la qualité aux espaces exposés aux visiteurs et touristes venant du monde entier en mettant en valeur l'espace urbain près des monuments inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, en respectant les préconisations du nouveau Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) approuvé par le Préfet le 18 avril 2018.

Il conviendra de soigner particulièrement les accès au Centre-Ville, qui ne sont pas aujourd'hui mis en valeur et n'incitent pas à entrer dans le Centre Historique, mais plutôt à le contourner (traitement purement routier et pas de paysagement).

La qualité de l'aménagement des espaces d'accès aux monuments et aux équipements publics et commerciaux en Centre Historique (mobilités, modes doux de déplacement, mobilier urbain, traitement des déchets, stationnement) est une condition essentielle de la redynamisation commerciale et touristique, car elle favorise l'organisation des flux, le développement des surfaces commerciales dédiées aux terrasses et étalages, ainsi que l'appropriation des lieux par les habitants, les commerçants, et les usagers, qui retrouvent le plaisir de partager des espaces de convivialité agréables et propices à diverses manifestations.

Le projet Action Cœur de Ville prévoit le déploiement d'une rénovation d'envergure sur deux itinéraires d'irrigation du cœur de la cité afin d'offrir aux habitants et aux visiteurs des déambulations douces, joyeuses et belles dans un écrin à la hauteur de ses monuments exceptionnels.

Le premier itinéraire, à vocation commerciale, desservira dans de meilleures conditions les principales artères commerçantes du Centre-Ville et le parcours des Métiers d'Art mis en œuvre par ACCM.

Le second itinéraire, à vocation patrimoniale et touristique, s'attachera à la mise en valeur d'un circuit permettant la (re)découverte des monuments de la Ville classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le projet Action Cœur de Ville prévoit également la réorganisation et l'aménagement de plusieurs espaces publics majeurs du Centre Historique qui sont actuellement « pollués » par du stationnement de surface ne permettant pas un usage optimal de l'espace, espace rare et précieux dans une trame urbaine très serrée et donc contrainte, mais qui pourrait être aisément reconquis par des activités commerciales (terrasses, étalages, animations, marchés, manifestations culturelles, etc ...), favorisant ainsi les déambulations piétonnes et cyclistes et l'attractivité de ces lieux de « respiration urbaine ». En accompagnement, un « Plan Fontaine » redonnera à l'eau toute sa place dans la Ville.

## 3 / Objectifs

- Traitement urbain et paysager des principales voies d'accès au Centre-Ville
- Améliorer la qualité des cheminements dans le Centre Ancien (indicateurs : ml réalisés - mobilier urbain posé – verdissement)
- Aménagement et mise en valeur des espaces publics majeurs du Centre Historique
- Mieux orienter les chalands vers les itinéraires patrimoniaux et commerciaux et les espaces de respiration urbaine (indicateurs : comptage des flux)
- Fluidifier et sécuriser les flux près des équipements et commerces desservis (indicateurs : enquêtes utilisateurs – Ville – Office du Tourisme - Chambres consulaires).

**ACTIONS MATURES (AM) OU ACTION EN COURS DE MATURATION (ACM)**

AXE 4 – ACM 1 : Requalification de l'avenue de Stalingrad (entrée Nord de la Ville vers le Pôle d'Echange Multimodal, la Place Lamartine et la Porte de la Cavalerie)

**AXE 4 - AM 2 : Liaison du futur Pôle d'Echange Multimodal (PEM) à l'entrée de la Cavalerie par les quais (appontement bateaux de 135 m)**

**AXE 4 – AM 3 : Requalification du boulevard Victor Hugo (liaison LUMA / Centre-Ville)**

**AXE 4 - AM 4 : Itinéraire Patrimonial et Commercial**

**AXE 4 - AM 5 : Requalification de la Place Wilson (proche espace Van Gogh)**

**AXE 4 - AM 6 : Requalification de l'entrée de la Cavalerie**

**AXE 4 - AM 7 : Requalification de la Place Henri de Borgnier (Amphithéâtre et Théâtre Antique)**

**AXE 4 – AM 8 : Requalification de la Place Antonnelle (liaison avec le quartier de La Roquette)**

AXE 4 – ACM 9 : Requalification de la Place Nina Berberova (secteur du Méjean)

AXE 4 – ACM 10 : Requalification de l'Esplanade Charles de Gaulle

**AXE 4 – AM 11 : Plan Fontaines**

**AXE 4 – AM 12 : Plan Lumière**

## AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics

### 1 / Secteurs d'intervention



### 2 / Synthèse des diagnostics, orientations et enjeux (Phase d'initialisation – Avenant 1)

#### FORCES

\* Bon maillage du territoire (quartiers et villages) avec la présence d'équipements publics (mairies annexes, écoles, gymnases, terrains de sports, ...)

\* Les services au public, qui assurent une fonction de centralité : mairie, poste, sous- préfecture, finances publiques, services du département, CPAM, CIO, gendarmerie, police nationale, équipements culturels, musées, office du tourisme..., sont aujourd'hui tous présents dans le Centre-Ville, (hormis le Centre Hospitalier localisé sur la zone Fourchon), ce qui facilite leur accès et leur lisibilité pour les arlésiens

\* Regroupement des services à la population au Pôle de Services Publics au Centre-Ville et création d'un nouvel Hôtel de Police Municipale

\* Centre Universitaire en Cœur de Ville

#### FAIBLESSES

\* Plusieurs services à la population sont encore installés dans des locaux peu adaptés (pas d'accessibilité PMR), le plus souvent dans des bâtiments classés ne permettant pas les travaux de modernisation nécessaires

\* Besoins en terme de santé et de médecine de ville

## **ENJEUX**

Le regroupement des services municipaux devra permettre de régler les questions d'accessibilité (PMR) et d'améliorer les conditions de travail et l'efficacité des agents. Des bâtiments communaux de taille importante (école, ancien collège, édifices patrimoniaux) doivent être réhabilités en prenant en compte les questions d'économie d'énergie.

Un enjeu majeur est de repositionner des équipements structurants en matière de sécurité et de santé en Cœur de Ville.

La Ville accueille aujourd'hui 1 400 étudiants, et l'objectif de la municipalité est d'en compter 1 000 de plus dans les 6 ans à venir. La rénovation et l'extension des locaux destinés à l'enseignement supérieur est envisagée afin de maintenir la vie étudiante en Centre-Ville, et la réalisation d'un Campus Universitaire est en cours de réflexion sur le secteur des Minimes, en proximité du Parc des Ateliers et de la Fondation LUMA.

### **3 / Objectifs**

- Création de nouveaux espaces dédiés aux services publics (santé, sécurité, administration communale)
- Amélioration des conditions d'accueil des administrés (indicateurs : enquêtes de praticité auprès des usagers et des agents)
- Augmentation de la population étudiante en Centre-Ville (indicateurs : inscriptions aux formations universitaires, activités du bureau de la vie étudiante)

### **ACTIONS MATURES (AM) OU ACTION EN COURS DE MATURATION (ACM)**

#### **AXE 5 – AM 1 Pôle de Services Publics 2**

#### **Axe 5 – AM 2 Pôle Associatif Mistral**

Axe 5 – ACM 3 Création d'un pôle Multigénérationnel à Mistral

#### **Axe 5 – AM 4 Nouvel Hôtel de Police Municipale**

#### **Axe 5 – ACM 5 Ecole Amédée Pichot**

#### **Axe 5 – AM 6 Rénovation du Centre Universitaire Van Gogh**

#### **Axe 5 – ACM 7 Accueil de formations Enseignement Supérieur Hôtel Quiqueran de Beaujeu**

## **SECTION 4 : Suivi de la convention**

### **Art. 9 – Suivi et évaluation**

Si le Comité de Projet le souhaite, l'ensemble de ces éléments sera toutefois susceptible d'être modifié par voie d'avenant en fonction des résultats des études complémentaires devant intervenir ainsi qu'en fonction des disponibilités des crédits.

Le programme devant permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, les parties sont convenues que des actions nouvelles, dans la mesure où elles concourent à la réussite du projet Action Cœur de Ville d'Arles et où elles sont compatibles avec la stratégie d'intervention détaillée ci-dessus, pourront être ajoutées au présent avenant, sur validation simple du Comité de Projet.

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de Projet et transmis au Comité Régional d'Engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de Projet et transmis au Comité Régional d'Engagement.

Le Comité Régional d'Engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué dans le cadre du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme National, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

## **10 – Traitements des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Marseille.

**ANNEXE 1 : Programmation financière prévisionnelle**

**ANNEXE 2 : Planification des opérations**

**ANNEXE 3 : Fiches-actions**

**Avenant signé à Arles, le**

<p style="text-align: center;"><b>ETAT</b></p> <p>Christophe MIRMAND Préfet de Région PACA</p>	<p style="text-align: center;"><b>BANQUE DES TERRITOIRES GROUPE CAISSE DES DEPOTS</b></p> <p>Richard CURNIER Directeur Régional</p>	<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT</b></p> <p>Martine VASSAL Présidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône</p>
<p style="text-align: center;"><b>INTERCOMMUNALITE</b></p> <p>Patrick de CAROLIS Président de ACCM</p>	<p style="text-align: center;"><b>COMMUNE</b></p> <p>Patrick de CAROLIS Maire d'Arles</p>	<p style="text-align: center;"><b>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PAYS D'ARLES</b></p> <p>Stéphane PAGLIA Président</p>
<p style="text-align: center;"><b>CHAMBRE DE METIER ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION SUD PACA</b></p> <p>Jean Pierre GALVEZ Président</p>	<p style="text-align: center;"><b>AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT</b></p> <p>Par délégation, Patrick de CAROLIS Président de ACCM</p>	<p style="text-align: center;"><b>GROUPE ACTION LOGEMENT</b></p> <p>Philippe HONORE Président du Comité Régional d'Action Logement PACA - Corse</p> <p>Martine CORSO Vice- Présidente du Comité Régional d'Action Logement PACA – Corse</p>
<p style="text-align: center;"><b>ADIL</b></p> <p>Sylvie CARREGA Présidente de l'ADIL 13</p>	<p style="text-align: center;"><b>ENEDIS</b></p> <p>Frédéric BERINGUIER Directeur Territorial</p>	







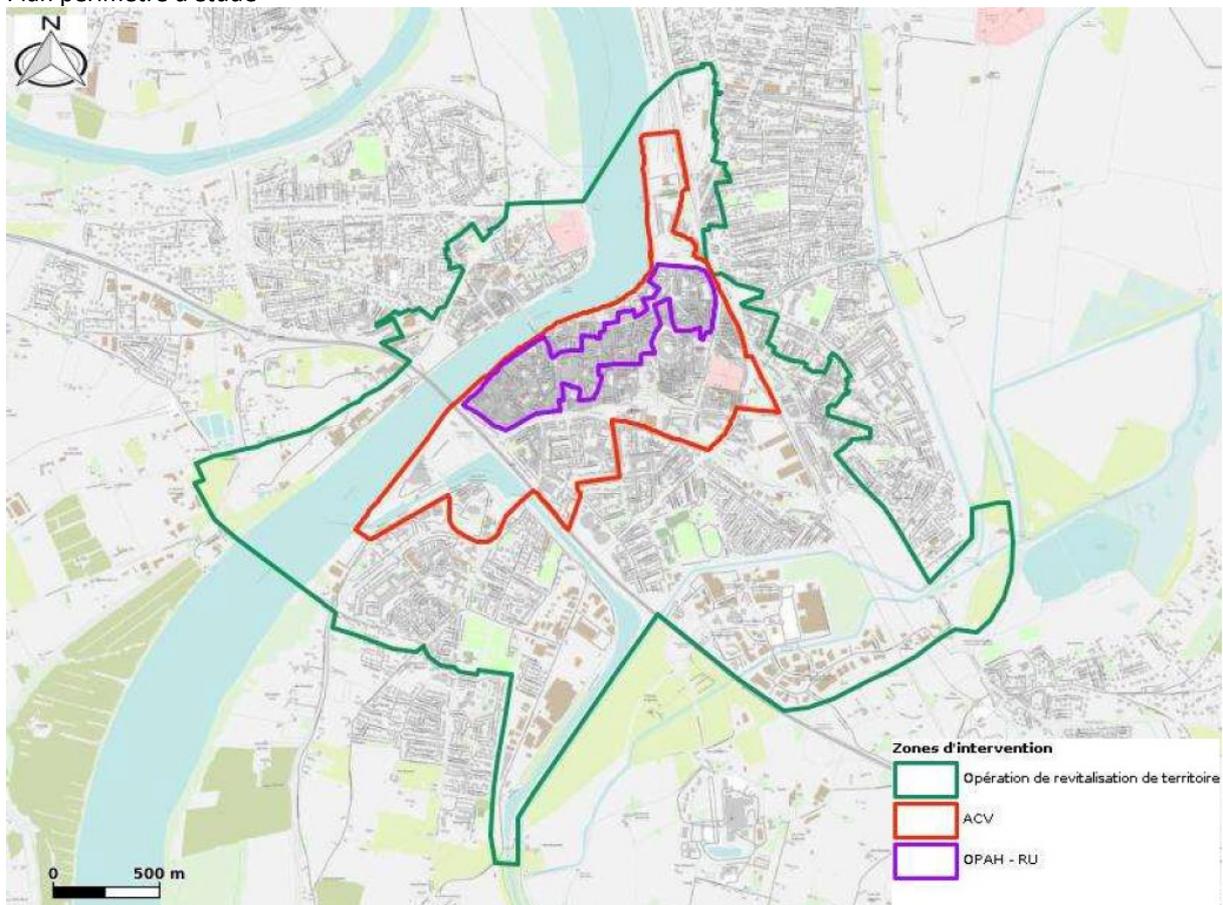
## ANNEXE 3

# FICHES - ACTIONS

<b>Référence</b>	<b>AXE 1 – AM 1</b>
Axe de rattachement	AXE 1: De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Nom de l'action</b>	<b>Etude de préfiguration Renouvellement Urbain Centre Ancien</b>
Objectifs	<p>Réalisation de l'étude nécessaire à la mise en place d'une stratégie d'intervention foncière qui viendra compléter les volets incitatifs et coercitifs au titre de l'habitat indigne menés dans le cadre de la future OPAH RU.</p> <p>Il s'agira, en s'appuyant à la fois sur les éléments fournis par le Maître d'Ouvrage et sur un travail de terrain complémentaire, de définir dans le détail quels sont les immeubles, groupes d'immeubles ou îlots dégradés sur lesquels les actions incitatives sont insuffisantes et qui nécessitent une maîtrise transitoire du foncier par la collectivité (morphologie urbaine contraignante, orientation des produits de sortie...) ou à minima, une procédure de coercition lourde qui peut mener à l'acquisition foncière (ORI).</p> <p>Cette approche devra aboutir à des actions pré-opérationnelles ciblées et chiffrées.</p> <p>Les études porteront sur l'ensemble du périmètre pressenti pour l'OPAH RU, cependant les principaux secteurs à enjeux sur lesquels les attentes sont les plus importantes sont ceux de « La Roquette » et de « Voltaire-Portagnel » (cf. plan périmètre d'étude).</p> <p>La prestation en matière d'action foncière devra donc fournir les éléments chiffrés (coûts des acquisitions, travaux, relogement, identification des produits de sortie à privilégier, coût de revente du foncier...) permettant de calibrer les interventions publiques et d'en évaluer le financement.</p>
Description Générale	<p>La mission du prestataire devra s'articuler autour de 4 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : Identification des immeubles, groupes d'immeubles ou îlots dégradés qui nécessitent en priorité une intervention publique pour la maîtrise du foncier ; hiérarchisation des propositions par ordre de priorité (niveau d'impact sur la dynamique générale) en vue d'une validation politique ;</li> <li>- Phase 2 : Étude détaillée à l'immeuble des secteurs retenus en phase 1 (état détaillé du bâti, occupation, potentialités...), élaboration des premières orientations opérationnelles qui seront soumises à validation ;</li> <li>- Phase 3 : Élaboration d'une stratégie d'intervention chiffrée : plan d'action – outils opérationnels – gouvernance – type de produits de sortie envisagés – type d'opérateurs pressentis – subventions publiques mobilisables... ;</li> <li>- Phase 4 : Montage d'un dossier de demande de vérification d'éligibilité auprès de l'Anah.</li> </ul> <p>Sur chacune de ces phases, le prestataire articulera son intervention et ses analyses avec les autres études thématiques réalisées dans le cadre de l'élaboration du projet urbain (commerce, espaces publics, équipements publics) et les fera dialoguer avec l'approche Habitat.</p>
Planification	<p>Durée : 1 an → 2020-2021</p> <p>Démarré au cours du mois de juin 2020</p>

Maître d'ouvrage	CDC / Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Caisse des Dépôts et Consignations/Banque des Territoires ACCM
Budget global	54 700 € HT
Modalités de financement	100% Banque des Territoires
Indicateurs d'avancement	- Mise en œuvre des phases de l'étude
Indicateurs de résultat	- Nombre de dossiers de faisabilité transmis à l'équipe d'animation de l'OPAH-RU

Plan périmètre d'étude



<b>Référence</b>	<b>AXE 1 – AM 2</b>
Axe de rattachement	AXE 1: De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Nom de l'action	OPAH-RU « Arles Cœur de Ville »
Objectifs	<p>Sur la durée de l'opération (5 ans), les objectifs quantitatifs et qualitatifs envisagés sont au total de 110 logements réhabilités en Centre Ancien (soit 22 / an) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>50 logements locatifs</u> (soit 10/an) répartis, selon : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; d'une part, des objectifs de sortie : d'insalubrité (5, soit 1/an), de logements plus « classiques » (20, soit 4/an), de vacance (25, soit 5/an), de précarité énergétique (45 en double compte, soit 9/an),</li> <li>&gt; et d'autre part, des objectifs de loyers différenciés avec du loyer intermédiaire (5, soit 1/an), conventionné social (35, soit 7/an), conventionné très social (10, soit 2/an).</li> </ul> </li> <li>- <u>60 logements de propriétaires occupants</u> (soit 12/an) répartis, selon : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; d'une part, des objectifs de sortie de logements : de l'insalubrité (10, soit 2/an), très dégradés (15, soit 3/an), adaptation (15, soit 3/an), énergie (20, soit 4/an),</li> <li>&gt; et d'autre part, des objectifs de sortie : de la vacance (15 en double compte, soit 3/an) et de la précarité énergétique (45 en double compte, soit 9/an).</li> </ul> </li> </ul> <p>Par ailleurs, un objectif de <u>6 copropriétés</u> sur la durée de l'opération (5 ans) est également visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 5 copropriétés &lt; 16 lots et plus</li> <li>&gt; 1 copropriété &gt; 16 lots.</li> </ul>
Description Générale	<p>Des enjeux immobiliers liés à l'attractivité du Centre-Ville, des enjeux sociaux, des enjeux de lutte contre la vacance et l'habitat indigne, et des enjeux culturels et patrimoniaux ont été identifiés pour la ville d'Arles et plus particulièrement pour son Centre Ancien, lors notamment de l'étude pré-opérationnelle menée en 2018-2019. Pour répondre à ces enjeux, une des conclusions de l'étude pré-opérationnelle fut la mise en place d'une OPAH-RU. Ce dispositif est à la fois incitatif et coercitif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Incitatif</u> car en mobilisant un ensemble de partenaires (Anah, Ville, Région, Département, Action Logement, ...), il permet de créer des conditions plus favorables pouvant inciter des investisseurs, mono-propriétaires ou copropriétaires, à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements privés existants dans un périmètre précis.</li> <li>- <u>Coercitif</u> car il permet en plus à des territoires urbains et plus particulièrement à des quartiers ou zones où il y a des problématiques liées à des dysfonctionnements urbains et sociaux, de favoriser la mise en place de dispositifs volontaristes d'intervention, notamment sur les plans immobiliers et fonciers, relevant du droit public, complétant ainsi les actions incitatives de réhabilitation de l'habitat.</li> </ul> <p>Les objectifs développés au sein de l'OPAH-RU d'Arles, en articulation avec le dispositif « Action Cœur de Ville » d'Arles (l'OPAH-RU d'Arles faisant partie du volet habitat d'ACV), sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir la production et le renouvellement de l'offre locative de qualité et à loyer maîtrisé dans le centre ancien d'Arles,</li> <li>- renforcer les moyens en faveur de la lutte contre les logements vacants, l'habitat indigne et le réinvestissement des îlots dégradés,</li> <li>- contribuer à la mixité sociale et urbaine,</li> <li>- contribuer à la valorisation du patrimoine architectural et aux savoir-faire locaux,</li> <li>- contribuer à l'accompagnement et à l'amélioration des copropriétés en difficulté ou non structurées en Centre Ancien.</li> </ul>

	Le périmètre retenu pour l'OPAH-RU « Arles Cœur de Ville », est formé par les quartiers de la Roquette à l'Ouest, République et Forum au Centre et de Voltaire à l'Est, soit 28 hectares et 2 539 parcelles.
Planification	Durée : 5 ans → 2021-2026 Démarrage envisagé au cours du mois de mars 2021
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anah</li> <li>- Etat</li> <li>- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</li> <li>- Département des Bouches-du-Rhône</li> <li>- Ville d'Arles</li> <li>- Action Logement</li> <li>- Caisse des Dépôts et Consignations/Banque des Territoires</li> </ul>
Budget global	4 149 019 € (dont 450 000 € HT de suivi-animation financés par ACCM subventionnés par l'Anah et par la Banque des Territoires)
Modalités de financement	<b>ACCM (fonds propres) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 708 987 € au titre des aides aux travaux (résorption de l'habitat très dégradé et indigne, réhabilitation de logements « moyennement » dégradés, accession-amélioration aidée, adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap, économies d'énergie et réduction de la précarité énergétique, création de grands logements, réhabilitation de copropriétés, fond de recherche et d'innovation)</li> <li>- 450 000 € HT au titre du financement du suivi-animation</li> </ul>
	<b>ACCM (fonds délégués Anah) :</b> 2 007 313 € (dont : 1 696 863 € au titre des aides aux travaux PO, PB, copropriétés, fonds de recherches et d'innovations et 310 450 € au titre des aides à l'ingénierie (suivi-animation))
	<b>Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :</b> 357 909 € au titre des aides aux travaux
	<b>Département des Bouches-du-Rhône :</b> 237 310 € au titre des aides aux travaux
	<b>Ville d'Arles :</b> 275 000 € au titre des aides aux travaux (dont fonds de recherches et d'innovations)
	<b>Action Logement :</b> Mobilisation des prêts et subventions AL au bénéfice des salariés des entreprises pour faciliter l'accession à la propriété, l'accès et le maintien dans un logement et appui à la communication de l'équipe opérationnelle OPAH RU pour mieux faire connaître les dispositifs AL au profit des salariés des entreprises.
	<b>Caisse des Dépôts et Consignations/Banque des Territoires :</b> 112 500 € au titre des aides à l'ingénierie (suivi-animation)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contacts</li> <li>- Nombre de logements visités, diagnostiqués</li> <li>- Nombre de dossiers en cours</li> <li>- Nombre d'évaluations techniques et rapports présentés</li> <li>- Nombre de signalements d'habitat indigne</li> <li>- Avancement des actions coercitives : mises en demeure, arrêtés, injonctions, travaux d'office</li> <li>- Nombre de dossiers/logements (PB TD, PB MD, PO LHI/TD, PO NRJ, PO AUTO) engagés / réalisés / restant à réaliser</li> <li>- Volume des travaux engagés / réalisés / restant à réaliser</li> <li>- Recensement des actions et solutions mises en œuvre, des dispositifs spécifiques ou innovants</li> <li>- Points de blocages identifiés par l'opérateur, difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives) : sensibilisation des propriétaires, des locataires et des acteurs de l'habitat, coordination du projet et des acteurs, déroulement des chantiers, maîtrise des coûts, ...</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Efficacité de la coordination des acteurs en charge de la réhabilitation et du relogement</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et typologie des logements réalisés (type de logements - accès aux étages lorsque commerce en RDC, ...)</li> <li>- Nombre de dossiers/logements (PB TD, PB MD, PO LHI/TD, PO NRJ, PO AUTO) engagés / réalisés / restant à réaliser</li> <li>- Volume des travaux engagés / réalisés / restant à réaliser</li> <li>- Nombre de recours à un maître d'œuvre</li> <li>- Nombre et qualification des dossiers ayant bénéficié d'une avance de subvention, d'un acompte de subvention</li> <li>- Evolution de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment</li> <li>- Nombre de sorties d'insalubrité notamment après arrêté préfectoral d'insalubrité, après résolution de situations à risque d'exposition au plomb, nombre de sorties de péril</li> <li>- Nombre de relogements réalisés</li> <li>- Nombre de façades ravalées</li> <li>- Répartition des financements sollicités par financeur dont prêts complémentaires</li> <li>- Analyse du reste à charge des propriétaires</li> <li>- Ratio de transformation des contacts en visites et, des visites en dossiers</li> <li>- Exemples et détails d'opérations</li> <li>- Impact de l'OPAH-RU sur le marché immobilier (niveau des transactions observées, des loyers avant et après travaux)</li> <li>- Provenance des entreprises de travaux et équivalent emplois créés</li> <li>- Profil des propriétaires rencontrés (âge, situation familiale et professionnelle, ressources, domiciliation, nombre de primo-accédants, ...)</li> <li>- Typologie des ménages réintroduits sur le périmètre opérationnel</li> <li>- Impact sur le cadre de vie et la vie sociale, évolutions sociales observées</li> </ul>

<b>Référence</b>	<b>AXE 1 – AM 3</b>
Axe de rattachement	AXE 1: De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Nom de l'action</b>	<b>Réhabilitation des façades du centre ancien (habitations)</b>
Objectifs	<p>Depuis 1984, la ville a mis en place une aide communale pour accompagner financièrement les propriétaires désireux d'engager des travaux de rénovation de façade dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable classé à l'UNESCO.</p> <p>Fin 2019, la Ville d'Arles a adhéré au dispositif « Opération façades » mis en place par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, qui aide les pétitionnaires arlésiens dans le cadre d'un ravalement total de leur(s) façades(s). Avec l'aide du CAUE 13, l'objectif est d'améliorer les prestations réalisées dans un esprit de conservation du patrimoine et d'embellissement des centres anciens. Sa vocation est de traiter la globalité des façades sur une intervention, de leurs pieds à leurs égouts de toiture.</p>
Description Générale	<p>Les travaux retenus seront subventionnés par la Commune à hauteur de 50 % (travaux plafonnés à 200 ou 300 euros le m<sup>2</sup> en fonction du projet déposé) pour le dispositif soutenu par le Département. Ce dernier financera 70 % de la subvention attribuée par la ville.</p> <p>La Ville conservera, sur ses crédits propres, un instrument d'intervention plus ciblé sur des éléments isolés à forte valeur patrimoniale (le remplacement ou la restauration d'une menuiserie, le traitement d'une baie en pierre ou encore une niche d'angle), permettant une meilleure prise en compte d'éléments souvent intéressants et remarquables sans pour autant attendre des travaux sur la façade complète.</p> <p>Ces deux dispositifs, qui ne peuvent se cumuler, garantissent aux pétitionnaires arlésiens un soutien financier optimisé pour chaque cas.</p> <p>Le budget annuel consacré à ces opérations est envisagé à hauteur de 250 000 € : 200 000 € pour le dispositif soutenu par le Département, 40 000 € pour le dispositif de la Ville et 10 000 € pour les devantures commerciales, étant entendu que ces lignes de crédits demeurent fongibles entre elles en fonction des projets déposés par les pétitionnaires.</p> <p>La Direction du Patrimoine demeurera le guichet unique et l'interlocuteur privilégié pour ces demandes, y compris pour leur volet urbanisme. Elle les instruira en partenariat avec le CAUE 13 et l'Architecte des Bâtiments de France, qui seront membres de la commission d'attribution communale.</p>
Planification	Durée : 6 ans → 2020-2025 Démarré en 2020
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Département des Bouches-du-Rhône / CAUE
Budget global	250 000 € / an soit 1 500 000 € sur 6 ans
Modalités de financement	Ville d'Arles : 550 000 €

	Département des Bouches-du-Rhône : 700 000 € (140 000 € / an - soit 70% au titre des aides aux façades complètes)
Indicateurs d'avancement	<p>Nombre de contacts</p> <p>Nombre de façades examinées</p> <p>Nombre de dossiers en cours</p> <p>Nombre de demande d'autorisation d'urbanisme (DP et PC)</p> <p>Nombre d'ouverture de chantiers</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de façades ravalées</p> <p>Analyse du reste à charge des propriétaires</p> <p>Ratio de transformation des contacts en visites et, des visites en dossiers</p> <p>Exemples et détails d'opérations</p> <p>Provenance des entreprises de travaux et équivalent emplois créés</p> <p>Profil des propriétaires rencontrés (âge, situation familiale et professionnelle, ressources, domiciliation, nombre de primo-accédants, ...)</p> <p>Impact sur le cadre de vie et la vie sociale, évolutions sociales observées</p> <p>Valeur des travaux générés</p>

Exemple de réhabilitation de façade accompagné par le dispositif de soutien communal



<b>Prévue en juin 2021</b> Référence	<b>AXE 2 – AM 1</b>
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Etude Commerce Cushman &amp; Wakefield (C&amp;W)</b>
Objectifs	Assistance à la définition d'un positionnement commercial et d'un plan merchandising pour le Centre-Ville
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définir une vision des grands enjeux en Centre-Ville</li> <li>✓ Diagnostic de l'appareil commercial</li> <li>✓ Enquête commerçants et consommateurs</li> <li>✓ Stratégie de dynamisation du parcours marchand</li> <li>✓ Analyse des flux sur les entrées de Ville</li> </ul>
Planification	2019 - 2021
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville d'Arles ACCM BDT
Budget global	51 500 € HT
Modalités de financement	100% Banque des Territoires
Indicateurs d'avancement	Remise des attendus de l'étude et détermination d'un plan d'action prévue en juin 2021
Indicateurs de résultat	Mise en œuvre du plan d'action

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – ACM 2</b>
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Etude de faisabilité d'un cinéma multiplex positionné en Centre-Ville</b>
Objectifs	Evaluer la fréquentation potentielle de l'établissement cinématographique, Evaluer la taille d'équipement la plus adaptée au marché en place
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse de l'environnement concurrentiel</li> <li>✓ Définition et analyse de la zone de chalandise du projet</li> <li>✓ Estimation du marché potentiel cinématographique</li> <li>✓ Définition des premiers éléments financiers</li> <li>✓ Choix de l'emplacement</li> </ul>
Planification	2021
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville d'Arles ACCM
Budget global	33 300 € HT (40 000 € TTC)
Modalités de financement	A déterminer 80 % Etat ou Banque des Territoires : 23 100 € 20% Ville d'Arles : 10 200 €
Indicateurs d'avancement	En cours de réflexion
Indicateurs de résultat	Décision de réalisation

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – ACM 3</b>
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Etude de faisabilité pour la création de Halles Commerciales</b>
Objectifs	Lieu sédentaire d'offres alimentaires de qualité en Centre-Ville
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagner le développement de centralités gourmandes et festives</li> <li>✓ Accompagner le développement de producteurs locaux</li> <li>✓ Mise en avant des produits bio locaux</li> <li>✓ Lieu de rencontre</li> </ul>
Planification	2021
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville d'Arles / ACCM Banque des Territoires
Budget global	50 000 € HT
Modalités de financement	80% Etat ou Banque des Territoires : 35 000 € 20% Ville : 15 000 €
Indicateurs d'avancement	Réflexion sur le lieu et la faisabilité financière
Indicateurs de résultat	Décision de réalisation

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – AM 4</b>
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	<b>Acquisition Cellules Commerciales</b>
Objectifs	Faire revenir un commerce attractif et recréer une centralité marchande en Cœur de Ville Maîtrise du commerce Centre-Ville
Description Générale	Acquisitions foncières par préemption et par acquisition de gré à gré de cellules marchandes vacantes en Centre Ancien et plus particulièrement sur la boucle marchande et la boucle touristique.
Planification	Prévision : 2022 / 2024
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles / ACCM
Intervenants/partenaires	Conseil Département 13 – Services de l'Etat – ACCM
Budget global	Budget prévisionnel 1 200 000 € soit 400 000 € par an en moyenne
Modalités de financement	A déterminer
Indicateurs d'avancement	Nombre d'acquisitions
Indicateurs de résultat	Remise en service de cases commerciales

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – AM 5</b>
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	<b>FISAC Arles Centre Ancien</b>
Objectifs	Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) est un programme d'accompagnement des entreprises commerciales et artisanales financé par l'Etat et l'ACCM. Il vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises.
Description Générale	Le FISAC comprend: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions de fonctionnement visant à dynamiser le commerce et l'artisanat local</li> <li>- Des actions d'investissements portés par les communes</li> <li>- Des aides directes destinées à soutenir les entreprises commerciales et artisanales</li> </ul>
Planification	2020 à 2022
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	Etat (DGE) Communes d'Arles, CCI PA et CMAR PACA Associations de commerçants Entreprises commerciales et artisanales
Budget global	FISAC contractualisé Arles Centre Ancien : 739 486 €  Etat : 141 832 € Chambre de Commerce et d'Industrie : 17 120 € Chambre des Métiers et Artisanat : 19 898 € Autres (associations, entreprises, ...) : 309 594 € ACCM : 144 771 € Ville : 106 271 €
Indicateurs d'avancement	Consommation des crédits Actions de fonctionnement réalisées
Indicateurs de résultat	Nombre et typologie des entreprises soutenues (aides directes) Consolidation des entreprises des périmètres concernés Dynamisation de l'activité commerciale et artisanale

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – AM 6</b>
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Action d'animation Accompagnement Commercial</b>
Objectifs	Poursuivre une politique d'animation du Centre-Ville y compris hors des périodes estivales (actions d'animation en accompagnement du FISAC non financées)
Description Générale	<p>La Ville d'Arles, dont le Centre Ancien est classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, bénéficie d'un rayonnement international aussi bien pour son patrimoine monumental exceptionnel, que pour ses grandes manifestations culturelles : Férias, Fêtes d'Arles, Rencontres Internationales de la Photographie, Festival des Suds, Festival Arelate, grandes expositions d'hiver du Musée Départemental de l'Arles Antique (Ingres et l'Antique, César le Rhône pour mémoire, Rodin la lumière de l'Antique, l'Armée de Rome : puissance et gloire, ...), expositions d'automne du Service Culturel de la Ville, célébration du Carnaval à la sortie de l'hiver, Festival « Arles se livre » en février, les Rues en Musique, les Arts de la Rue, spectacles de danse, visites théâtralisées des grands monuments historiques arlésiens durant les périodes des petites et grandes vacances.</p>  <p>La Ville d'Arles, en lien avec l'Office du Tourisme, a mis en place, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars, période creuse pour les commerçants et les hôteliers, un système de tarification préférentielle dans ses monuments et musées pour les clients des hébergeurs marchands, ainsi qu'un tarif très réduit pour les groupes hébergés à Arles, afin d'inciter les tours opérateurs professionnels à faire séjourner leurs clients dans la Ville, plutôt que d'organiser des visites d'une journée.</p>
Planification	2018 / 2025
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Département Partenaires culturels associatifs
Budget global	150 000 € / an soit 1 200 000 € sur 8 ans <i>En fonction de la programmation des manifestations annuelles</i>
Modalités de financement	Ville d'Arles 100 %
Indicateurs d'avancement	Fréquentation du Centre Historique
Indicateurs de résultat	

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – ACM 7</b>
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Maison de l'entreprise</b>
Objectifs	Guichet unique au profit de l'entreprise et des créateurs de projet
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Promotion de l'entrepreneuriat</li> <li>✓ Amélioration de la lisibilité de la compétence économique d'ACCM auprès du grand public,</li> <li>✓ Ecoute, compréhension des besoins,</li> <li>✓ Approche commerciale,</li> <li>✓ Information, orientation, suivi des projets,</li> <li>✓ Présence de partenaires sur site,</li> <li>✓ Lieu de vie d'animation.</li> </ul>
Planification	A déterminer
Maître d'ouvrage	ACCM / Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Ville d'Arles Chambres consulaires La Région
Budget global	A déterminer
Modalités de financement	A déterminer
Indicateurs d'avancement	Réflexion sur le lieu
Indicateurs de résultat	Taux de fréquentation

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 - AM 8</b>
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Valorisation label « Villes et Métiers d'Art » Territoire</b>
Objectifs	Attractivité du territoire par la valorisation des artisans Métiers d'Art afin de revitaliser et redynamiser le Centre-Ville d'Arles
Description Générale	<p>Favoriser l'installation de professionnels des Métiers d'Art dans le Centre-Ville.</p> <p>Organiser des actions, la promotion et la communication pour développer la filière.</p> <p>Développer un tourisme culturel (parcours des artisans).</p> <p>Favoriser des actions auprès des publics scolaires.</p> <p>Accompagner les actions de formation en faveur de professionnels.</p> <p>Privilégier un lieu de rassemblement des artisans (lieu Totem).</p>
	 <p>The map displays 21 numbered locations in the center of Arles, each corresponding to an artisan workshop. The list of workshops is as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Lysiane Laurent - Tricots - Confection / Broderie - 04 90 18 20 02</li> <li>2 Des Fauteuils à l'Affiche - Tapissier / Affiches Créatives - 04 90 99 75 94</li> <li>3 Atelier du Cartonage - Cartonage / Emballage - 06 79 46 08 64</li> <li>4 Aurélie Guillemain - Bijoux - 06 50 89 96 45</li> <li>5 Les Céramiques de Marine - Céramique / Embellissement - 04 90 96 91 47</li> <li>6 Le Local à Céramique - Céramique - 06 78 11 69 32</li> <li>7 Perfectino / SYA Bijoux - Bijoux montés - 06 08 33 14 45</li> <li>8 L'Atelier des Créateurs - Artisan atelier - 09 81 90 87 73</li> <li>9 Soierie du Bistanclac - Tissage à bras et confection - 04 90 93 54 31</li> <li>10 Le Citron à Paillettes - Collection de créateurs - 04 90 93 54 31</li> <li>11 Laetitia Couture - Création de vêtements / Accessoires - 04 88 09 24 24</li> <li>12 Le Métier d'Art - Tricots / Création de vêtements - 04 90 93 21 40</li> <li>13 Nais - Bijoux - 04 88 09 05 60</li> <li>14 L'Atelier du Temple - Bijoux - 06 20 11 36 77</li> <li>15 Gianeurs/Gianeuses - Créateurs / Figurines - 06 70 76 00 16</li> <li>16 Christine Millerin - Broderie / Objets textiles - 06 70 76 00 16</li> <li>17 Sophie Lassagne - Céramique - 06 67 09 47 50</li> <li>18 L'Atelier Mosaïque - Mosaïque - 06 72 84 21 07</li> <li>19 Eclectic Lisa Land - Création de vêtements - 06 07 91 66 08</li> <li>20 La Main qui Pense - Céramique - 04 90 18 24 58</li> <li>21 Méli Labo - Bijoux / Céramique - 06 20 63 33 86</li> </ul>
Planification	Obtention du label en Octobre 2019
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	Commune d'Arles, Chambre des Métiers ACCM
Budget global	Cotisation annuelle adhésion au label : 6 400 € - soit 44 800 € sur 7 ans
Modalités de financement	ACCM : 44 800 € soit 100%
Indicateurs d'avancement	Animation des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) et des Journées du Patrimoine (CMA – ACCM). Parcours des artisans (CMA – ACCM)
Indicateurs de résultat	Nombre d'inscriptions à la Chambre des Métiers Installation des artisans en Centre-Ville.

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – ACM 9</b>
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Création Espace Totem Métiers d'Art et création d'entreprise</b>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lieu de vie de l'artisanat Métier d'Art</li> <li>➤ Espace dédié aux créateurs d'entreprise</li> </ul>
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Regrouper les métiers d'art dans un lieu Totem (espace de partage) dédié à leur savoir-faire</li> <li>✓ Accueillir les nouvelles entreprises sur de la surface bureau</li> <li>✓ Créer un pôle d'attractivité en entrée de ville nord (Cavalerie)</li> </ul>
Planification	2022 / 2023
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Etat Région ACCM BDT
Budget global	A définir
Modalités de financement	En cours de réflexion
Indicateurs d'avancement	Définition du lieu : Ecole Léon Blum à confirmer
Indicateurs de résultat	Réalisation de la structure

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – AM 10</b>
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Smart City- Application numérique commerçants</b>
Objectifs	Dynamiser le commerce et l'artisanat de proximité du Centre-Ville d'Arles par une plus grande visibilité des solutions numériques.
Description Générale	Augmenter le niveau de communication grâce aux outils digitaux, Contribuer à l'animation et au dynamisme de proximité Evoluer vers les nouveaux modes de consommation des usagers, Fédérer, fidéliser, informer et promouvoir le commerce de Centre-Ville en donnant une plus grande visibilité.
Planification	Novembre 2020
Maître d'ouvrage	Association des commerçants Arles Shopping
Intervenants/partenaires	Arles Shopping CCI Commune d'Arles ACCM
Budget global	51 713 € TTC
Modalités de financement	Arles Shopping : 4 638 € TTC
	Commune d'Arles: 9 025 € TTC
	CCI : 9 025€ TTC
	ACCM : 9 025 € TTC
Soutien financier	Banque des Territoires : 20 000 €
Indicateurs d'avancement	L'adhésion des commerçants au projet par leur mise en action sur l'application Le téléchargement des consommateurs,
Indicateurs de résultat	Nombre de commerçants ayant renseigné l'application, Le nombre de consommateurs ayant téléchargé l'application.

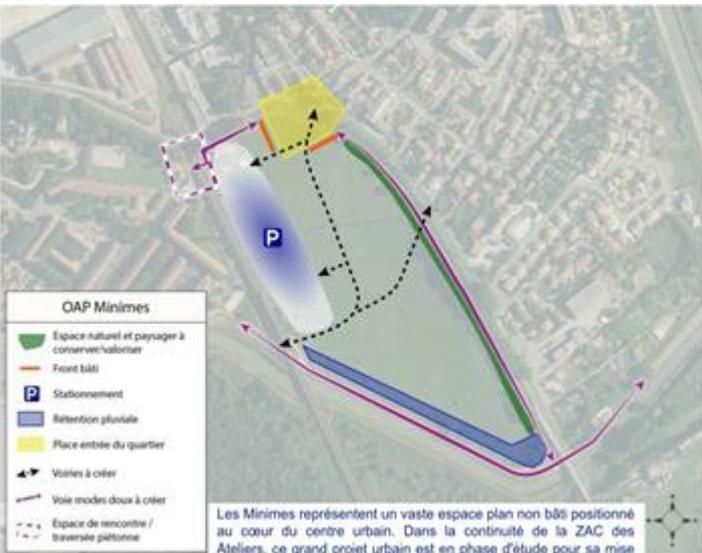
<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – ACM 11</b>
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Etude sur les nouvelles galeries</b>
Objectifs	Etude réalisée par le CAUE pour définir un cahier des charges technique sur les conditions de faisabilité de création de nouveaux espaces commerciaux sur ce bâtiment à l'attention de potentiels investisseurs
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise sur le marché d'espaces commerciaux avec des enseignes moyenne / haute gamme de façon à jouer un rôle de locomotive sur le Centre Ancien,</li> <li>- Réalimenter la boucle commerciale du Centre-Ville en retrouvant la transparence et le cheminement à travers le rez-de-chaussée du bâtiment,</li> <li>- Assurer la transition entre la Cité et la Roquette, en couplant la rénovation du bâti avec la réfection de la Place Antonelle (cf. Axe 4 - Mise en valeur de l'espace public et des formes urbaines).</li> </ul> 
Planification	2020 / 2021
Maître d'ouvrage	ETAT
Intervenants/partenaires	Commune d'Arles ACCM CAUE
Budget global	10 375 € HT
Modalités de financement	100 % ETAT
Indicateurs d'avancement	La remise de l'étude a été faite en mars 2021
Indicateurs de résultat	

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 - AM 1</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Piétonisation, limitation de l'accès des véhicules au Centre Historique</b>
Objectifs	Supprimer la circulation de transit et limiter le stationnement intramuros aux seuls résidents. Débarrasser les espaces publics « majeurs » du Centre Ancien du stationnement automobile pour rendre à ces places et placettes leur caractère patrimonial (cf. Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine) et permettre d'y proposer de nouveaux usages plus conviviaux (lieux de respiration urbaine avec mobilier urbain adapté, plantations et fleurissement, organisation de manifestations diverses, ...), et à caractère économique (terrasses, étalages).
Description Générale	L'installation de bornes d'accès a permis de réguler l'accès des véhicules dans le Centre Historique, et d'organiser des liaisons intramuros avec des usages apaisés des modes de déplacements : réduction de la vitesse de circulation à 30 Km/h, priorités aux piétons et aux vélos (avec circulation à contre-sens autorisée pour ceux-ci). Aujourd'hui, seuls les résidents et les usagers professionnels (métiers de la santé, artisans et commerçants) ont accès au Centre Ancien en voiture.
Planification	2018
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville - ACCM
Budget global	200 000 € HT
Modalités de financement	20% ETAT DSIL : 40 000 € 80% Commune : 160 000 €
Indicateurs d'avancement	Opération réalisée
Indicateurs de résultat	Nombre de badges délivrés – Comptage des flux

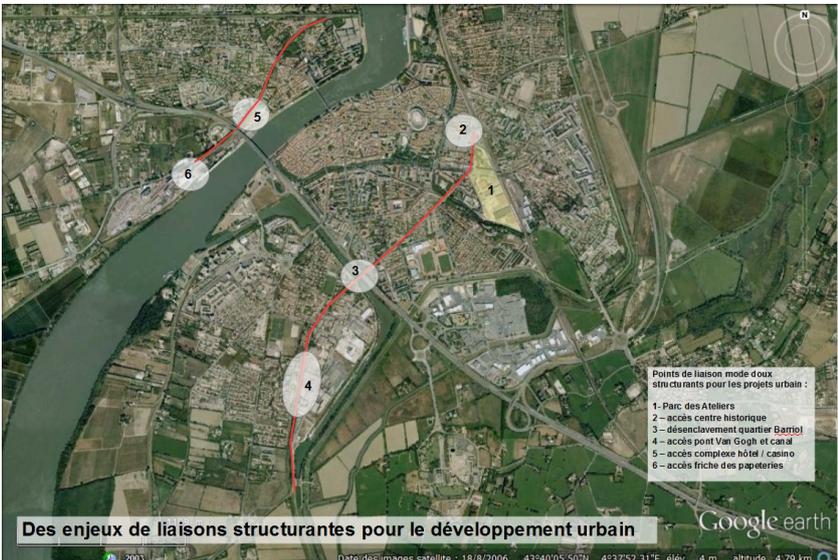
<b>Référence</b>	<b>AXE 3 – AM 2</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Etude stratégie de déploiement du stationnement</b>
Objectifs	Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville.
Description Générale	<p>Une étude sur les modalités de construction et de gestion de nouveaux parkings sera conduite en lien avec la réflexion sur le Pôle d'Echange Multimodal afin d'envisager l'augmentation de l'offre de stationnement de façon très significative en proche périphérie. Le projet Action Cœur de Ville prévoit déjà la création de nouveaux parkings (Presqu'île du Cirque Romain, Ancienne caserne des Pompiers et secteur des Minimes) pour la mise en service d'ici 2023 de 1 000 places supplémentaires. Ces nouvelles offres de stationnement devront être reliées au Centre Ancien par des cheminements sécurisés et apaisés (importance du traitement urbain des liaisons piétonnes), et connectées aux transports collectifs.</p> <p>Le plan de stationnement actuel (2 850 places payantes sur voirie) doit être ajusté : il offre 700 places principalement réservées aux résidents dans le Centre Ancien, 1 530 places en proche périphérie permettant le stationnement journalier répondant aux besoins des personnes qui travaillent en Centre-Ville, 400 places sur les grands boulevards avec un tarif à l'heure (rouge) permettant une rotation importante à proximité des commerces pour en favoriser l'accès, et 220 places en stationnement gratuit (blanc) de courte durée proches des administrations. Le Parking des Lices offre également 500 places de stationnement en hyper-centre.</p>
Planification	2021
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville – ACCM – SAMPA (SPL) – Banque des Territoires - SCET
Budget global	150 000 €
Modalités de financement	50% ETAT ou Banque des Territoires : 75 000 € 20% ACCM ou SPL : 30 000 € 30% Commune : 45 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation de l'étude

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 – AM 3</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Parking de la Presqu'île du Cirque Romain</b>
Objectifs	Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville
Description Générale	<p>La Ville a réalisé un parking de délestage de 200 places dans la Presqu'île du Cirque Romain, sur une parcelle de 4 500 m<sup>2</sup> lui appartenant. Ce parking, situé en bordure de la RN 113, est accessible par la sortie Barriol (sens Nîmes Arles) et la RD 35, entrée Sud-Ouest de la Ville.</p> 
Planification	Féria de Pâques 2019
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	
Budget global	300 000 € HT
Modalités de financement	67% Etat (DSIL Action Cœur de Ville) : 199 980 € 33% Commune : 100 020 €
Indicateurs d'avancement	Réalisation terminée
Indicateurs de résultat	Taux de fréquentation

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 – AM 4</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Parking ancienne Caserne des Pompiers (Tanche 1)</b>
Objectifs	Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville
Description Générale	<p>Réalisation d'un nouveau parking de dissuasion avec, dans un 1<sup>er</sup> temps, la réalisation de 240 places au sol, mais qui comportera à terme 600 places en silo sur le site de l'Ancienne Caserne des Pompiers.</p> <p>Cet espace est idéalement situé à l'entrée de la voie rapide RN 113, à 5 minutes du Centre- Ville. La position géographique de ce parking et le nombre de places proposé permettront de compenser les places de stationnement supprimées en Centre Ancien, de fluidifier la circulation dans le centre historique, de désengorger le parking des Lices et de proposer de nouvelles places aux abonnés (résidents).</p>   <p>Les lieux, qui seront libérés dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021 nécessitent des travaux préalables à la réalisation d'un parking en silo, qui sera réalisé par tranches. La première phase consiste à remettre à zéro le site, (avec des travaux de dépollution, de désamiantage et de démolition des bâtiments existants) et à créer une plate-forme permettant dans un 1<sup>er</sup> temps l'accueil de 240 places de parkings (dans l'attente des études complémentaires relatives au projet de parking en silo pour 600 places – tranche 2 à venir pour ce projet).</p>
Planification	Fin 2021 / Début 2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	
Budget global	350 000 € HT
Modalités de financement	45% Etat (DSIL Action Cœur de Ville) : 157 500 € 25% Conseil Départemental des Bouches du Rhône : 87 500 € 30% Commune : 105 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux et taux de fréquentation

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 – ACM 5</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Parking des Minimes (Action en cours de réflexion)</b>
Objectifs	Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville
Description Générale	<p>Ce parking se situera à proximité directe du Parc des Ateliers, site majeur du projet urbain de la Ville, et sera accessible depuis l'échangeur Sud de la RN 113 et de la RD 570, par la route de Pont de Crau (RD 453), entrée Sud de la ville. Sur 11.000 m<sup>2</sup> de terrain, il pourra accueillir de 400 places au sol jusqu'à 1 200 places en silo. Il devra être intégré au site des Minimes, qui pourrait accueillir un Campus Universitaire, ainsi que des activités d'habitat et de services autour de nouveaux espaces publics dans un quartier bien inséré dans son environnement.</p>  <p>Le projet de parking des Minimes, ainsi que l'ensemble des équipements publics structurant le foncier (voirie, bassin de rétention) ont été repris dans l'OAP Minimes du PLU. Aujourd'hui, au vu de l'évolution des besoins, le programme d'aménagement de la zone des Minimes, (sous réserve des études de faisabilité à venir), s'articule autour de quatre éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation d'un parking de 1200 places,</li> <li>- la réalisation d'un campus universitaire,</li> <li>- un volet tertiaire,</li> <li>- la réalisation d'un programme d'habitat.</li> </ul>
Planification	2022 / 2023
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles et autres à définir
Intervenants/partenaires	
Budget global	A déterminer
Modalités de financement	
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 - ACM 6</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Pôle d'échange multimodal Gare SNCF</b>
Objectifs	L'objectif est de contribuer au rayonnement d'Arles en améliorant le service rendu aux usagers et en développant la multi-modalité. Un tel projet permettra de soutenir l'amélioration de la desserte et de stopper le phénomène d'enclavement du Pays d'Arles.
Description Générale	Le périmètre de l'étude a été élargi au secteur Lamartine, qui fait l'objet d'un projet de réaménagement urbain. Elle abordera les problématiques d'usage de la Gare, et plus largement les politiques de circulation, stationnement, modes doux et transports collectifs. Dans un premier temps, un diagnostic complet doit être réalisé afin de fournir l'ensemble des données nécessaires à l'élaboration d'un ou de plusieurs scénarii d'implantation. Ce diagnostic pourra utilement être ensuite réutilisé pour les études relatives à la création de parkings, au renouvellement de la DSP Mobilités d'ACCM ou encore à l'étude de requalification de la RN 113.
Planification	Lancement de l'étude janvier 2021 pour une durée prévisionnelle de 9 mois. Livraison prévisionnelle de l'équipement 2026
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	Région Ville d'Arles Etat SNCF (gares et connexions)
Budget global	Etudes : 300 000 € HT
Modalités de financement	10% SNCF : 30 000 € 40% CR PACA (CRET) : 120 000 € 50% ACCM : 150 000 €
Indicateurs d'avancement	Démarrage de l'étude
Indicateurs de résultat	Livrables de l'étude permettant la définition du futur projet

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 – AM 7</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Création de voies vertes sur les anciens délaissés SNCF</b>
Objectifs	Créer de nouveaux itinéraires en modes doux et renforcer le report modal et diminuer des consommations énergétiques
Description Générale	<p>Un projet phare sera déployé au Sud sur les délaissés de la voie de chemin de fer en direction de Port Saint Louis du Rhône. Ces tènements présentent l'opportunité de relier en mode doux le Nord et le Sud du Centre-Ville avec des axes nouveaux (tunnel sous l'Avenue Victor Hugo, rue Camille Pelletan) et de proposer un itinéraire piétons et vélos de 2,5 km, du Parc des Ateliers jusqu'au Pont Van Gogh. Il s'agit là d'un foncier structurant pour l'accessibilité touristique du site et sa connexion au Centre-Ville par des liaisons douces inter-quartiers (Barriol – Alyscamps – Centre Historique).</p>  <p>Au Nord, sur la rive droite du Rhône, les délaissés SNCF permettent d'envisager une desserte en mode doux du site des Papèteries Etienne jusqu'aux berges du fleuve, avec un parcours de promenade offrant des points de vue tout à fait exceptionnels sur la Ville.</p>
Planification	2021 / 2023
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM
Budget global	Global : 1 230 000 € HT Acquisitions : Sud 500 000 € - Nord 220 000 € Etudes : 30 000 € HT Travaux : Sud 336 000 € HT – Nord 144 000 € HT
Modalités de financement	Acquisitions : 70% CD 13 : 504 000 € Travaux : 70% CD 13 : 336 000 € Etude : 50% CR PACA : 15 000 € Commune ensemble opération : 30% : 375 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux – Délestage autres voiries (comptage des flux) -

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 – ACM 8</b>
Axe de rattachement	<b>AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>
<u>Nom de l'action</u>	<b>Plan Vélo ACCM</b>
Objectifs	Créer de nouveaux itinéraires en modes doux et renforcer les mesures pour la diminution des consommations énergétiques (économies de fonctionnement - indicateurs financiers).
Description Générale	<p>ACCM envisage de réaliser un schéma directeur « vélo » à l'échelle de son territoire, en articulation avec le Plan Vélo du Département des Bouches du Rhône, afin de programmer les investissements et aménagements à réaliser dans les années à venir.</p> <p>Deux projets, qui permettront d'expérimenter la collaboration des acteurs autour de projets opérationnels et produiront un retour d'expérience utile au schéma général, sont d'ores et déjà identifiés sur la Commune d'Arles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maillage, via la zone commerciale de Fourchon, de voies cyclables entre Pont de Crau / Minimes / Parc des Ateliers et Centre-Ville,</li> <li>- Création d'une voie de mobilité douce entre le futur Pôle d'Echange Multimodal et le Pont Van Gogh.</li> </ul> <p>A partir du constat que les aménagements cyclables existants étaient trop rares et discontinus et n'offraient pas les conditions nécessaires au développement de la pratique du vélo sur des trajets quotidiens malgré un climat et une topographie favorable, la Communauté d'Agglomération ACCM, Autorité Organisatrice des Mobilités, a souhaité répondre à l'appel à projet « Vélos et Territoires » de l'ADEME.</p> <p>Une réflexion est également engagée sur la création de mini plateformes intermodales vélos / autos pour la desserte des parkings de la Presqu'île du Cirque Romain, de l'ancienne caserne des Pompiers et du secteur Gare SNCF (PEM) afin d'inciter les automobilistes à utiliser des modes doux de déplacement.</p>
Planification	Etudes : 2021 Travaux : 2022 / 2025
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	ADEME Ville d'Arles Associations Locales
Budget global	A déterminer
Modalités de financement	A déterminer
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

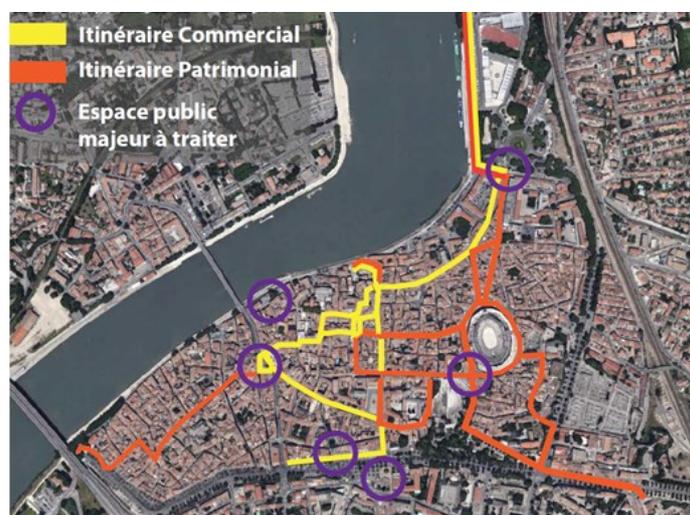
<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – ACM 1</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de l'Avenue de Stalingrad (entrée Nord de la Ville vers le PEM, la Place Lamartine et la Porte de la Cavalerie)</b>
Objectifs	<p>Soigner l'entrée Nord de la Ville</p> <p>Articuler le « nœud » Pôle d'Echange Multimodal / Place Lamartine qui conduit à l'entrée du Centre Historique par la Porte de la Cavalerie</p>
Description Générale	<p>L'avenue de Stalingrad est organisée selon un traitement routier des années 1970, et n'offre aucun des aménagements attendus d'une voie urbaine aussi structurante pour une entrée de ville.</p> <p>Seuls les alignements d'arbres, de grande qualité, seront maintenus.</p> <p>Des liaisons en modes doux seront créées, d'autant plus que des équipements publics majeurs sont situés sur cet axe : le lycée Montmajour, fréquenté par plusieurs centaines d'élèves, et la piscine Berthier, principal équipement aquatique de la Commune. De plus, elle est aussi l'axe principal de desserte du quartier du Trébon, classé Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).</p> <p>La place des transports collectifs (bus inter urbains) sera repensée entièrement, pourquoi pas avec une voie centrale dédiée.</p> <p>Les carrefours à feux pourraient disparaître pour laisser place à des croisements sous forme de ronds-points paysagés.</p> <p>Une importante étude préalable sur ces objectifs d'aménagement devra être conduite dans un 1<sup>er</sup> temps, pour confirmer ces orientations et déterminer les gabarits retenus.</p> <p>Un dossier de réponse à l'appel à projet correspondant dans le Plan de Relance est en cours d'élaboration.</p> <p>La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux concernera le traitements des principaux carrefours.</p>
Planification	<p>Etudes : 2021</p> <p>Travaux : 2022 / 2024</p>
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	<p>ACCM</p> <p>Gestionnaires de réseaux</p>
Budget global	<p>850 000 € HT</p> <p>Etudes : 250 000 € HT</p> <p>Travaux 1<sup>ère</sup> tranche : 600 000 € HT</p> <p>Travaux autres tranches : à déterminer</p>
Modalités de financement	<p>65 % CD 13 : 552 500 €</p> <p>35 % Ville : 297 500 €</p>
Indicateurs d'avancement	Remise des études
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – ACM 2</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Liaison Pôle Echange Multimodal (PEM) à la Porte de la Cavalerie par les quais du Rhône</b>
Objectifs	Relier en mode doux (piétons- vélos) le futur PEM et les nouveaux appontements pour les bateaux fluviaux à l'entrée du Centre Historique
Description Générale	<p>Le secteur de la Gare SNCF est amené se développer rapidement avec la création du nouveau Pôle d'Echange Multimodal (PEM).</p> <p>De plus, la Compagnie Nationale du Rhône envisage, en 2021 / 2022, de créer un nouvel appontement pour l'accueil des bateaux de 135 m, en complément des Ducs d'Albe existants, ce qui va encore augmenter les circulations piétonnes sur le site : sur une année, et sur une base de 29 escales par bateau, cela représente 160 000 visiteurs, avec d'importantes retombées économiques pour la ville (principalement dans les commerces). En moyenne, les clients consomment ente 20 € et 55 € par jour sur Arles. Ce potentiel est donc de 4.000 à 10.000 € / jour pour un paquebot de 135 m accueillant 190 passagers.</p> <p>Les circulations du secteur Gare, présentent un caractère routier peu confortable aux piétons : l'organisation du pôle est difficilement compréhensible et lisible ; les correspondances et l'intermodalité n'y sont pas facilitées (absence d'ombre et de traitement paysager, espaces piétons / véhicules peu lisibles...).</p>  <p>Il est donc envisagé de conforter cet espace de liaison en mode doux (en vert sur le plan) avec le centre historique.</p>
Planification	Fin 2021 / 2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Transporteurs Touristiques Syndicat Mixte Provence Fluviale SNCF / RFF
Budget global	350 000 € HT
Modalités de financement	30 % CR PACA (CRET) : 100 000 € 50% ETAT DSIL : 175 000 € 20 % Ville : 75 000 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – AM 3</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification du boulevard Victor Hugo (liaison Parc des Ateliers / Centre-Ville)</b>
Objectifs	Qualifier la liaison urbaine entre le Parc des Ateliers et la Fondation LUMA (livraison Printemps 2021) et le Centre Historique
Description Générale	<p>Prolongement naturel, à son Sud, de la lice de la fortification qui ceignait la ville, et vestige de l'antique voie Aurélienne, cette avenue est l'amorce de la route qui menait depuis Arles vers l'Est, vers Aix, vers Marseille, mais aussi vers Gênes et Rome, voire Naples.</p> <p>Traversant les lieux dévolus longtemps au passage des trains et à leur entretien, l'amenuisement de cette activité a laissé une place considérable sur laquelle se sont développés les équipements culturels majeurs les plus récents, le Parc des Ateliers, puis la tour LUMA, et la toute nouvelle École Nationale de la Photographie.</p> <p>Cette avenue est appelée à devenir un axe majeur du déplacement piéton de la ville, sur lequel il convient d'offrir un cheminement de grande qualité, au revêtement soigné, sous un ombrage continu l'été, et ce d'autant plus qu'un parking d'entrée de Ville sera prochainement situé sur le secteur des Minimes, contigu aux nouveaux équipements du Parc des Ateliers.</p> <p>La réflexion devra se prolonger sur la place nécessaire des véhicules, et les limites à y fixer, ainsi que les conditions auxquelles seront soumis les établissements commerciaux qui ne manqueront pas de s'y installer.</p>
Planification	2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Gestionnaires de réseaux
Budget global	1 250 000 € HT
Modalités de financement	70 % CD 13 : 875 000 €
	30 % Ville : 375 000 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – AM 4</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Mise en valeur des itinéraires Patrimonial et Commercial du Centre-Ville</b>
Objectifs	<p>Avec les orientations du PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), le projet Action Cœur de Ville prévoit le déploiement d'une rénovation d'envergure sur deux itinéraires d'irrigation du cœur de la cité afin d'offrir aux habitants et aux visiteurs des déambulations douces, joyeuses et belles dans un écrin à la hauteur de ses monuments exceptionnels.</p> <p>L'objectif est de garantir à tous les publics, tant pour les locaux que pour les visiteurs, l'agrément de cheminements évidents faits pour le plus grand confort du piéton. C'est viser le plaisir de l'usager, venu de loin ou du coin de la rue, qu'une promenade amènera devant nos plus beaux monuments, mais aussi devant nos commerces, dont l'activité s'en trouvera soutenue.</p> <p>Le premier itinéraire, <u>à vocation commerciale</u>, desservira les principales artères commerçantes du Centre-Ville et le parcours des Métiers d'Art mis en œuvre par ACCM.</p> <p>Le second itinéraire, <u>à vocation patrimoniale et touristique</u>, s'attachera à la mise en valeur d'un circuit permettant la (re)découverte des monuments de la Ville classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.</p>
Description Générale	<p>Les principes de rénovation des cheminements, qui présentent des désordres importants sont déjà décrits dans le schéma directeur des espaces publics du Secteur Sauvegardé, et s'attacheront à proposer des déambulations facilitées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le report du stationnement ventouse sur des parkings de la proche périphérie,</li> <li>- L'installation de mobilier urbain (y compris dispositifs anti-intrusion et anti-béliers concourant à la limitation des « risques attentats » sur l'espace public), et de garages à vélos,</li> <li>- La refonte des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (suppression des trottoirs et ressauts, marquages au sol pour les non-voyants, voire dispositifs audio sur certaines voies accueillant encore une circulation automobile),</li> <li>- La mise en discrétion des réseaux, avec le concours des opérateurs ENEDIS et France Télécom,</li> <li>- Le choix de matériaux adaptés au contexte urbain (qualités esthétiques et tenue dans le temps) pour le traitement des bandes roulantes et des trottoirs.</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>

	L'enjeu principal sera de structurer la lecture du linéaire viaire à travers la cohérence des revêtements de sol sur l'ensemble du secteur sauvegardé et en tenant compte des particularités de chaque type de voie, de protéger et de mettre en valeur les vestiges des revêtements traditionnels, et de s'en inspirer pour préserver l'identité des rues de la ville. Bien sûr, le verdissement sera privilégié dès lors que cela s'avèrera possible, avec des plantations d'espèces végétales adaptées au climat local et favorisant la biodiversité.
Planification	Déroulement par tranches sur 7 ans : Tr. 1 - 2019 / 2020 : Fin de piétonisation du Centre Historique Tr. 2 - 2021 : Secteur Bas de l'Amphithéâtre / Cavalerie Tr. 3 / 2022 : Secteur Pichot / Rue 4 septembre Phase 1 Tr. 3 / 2023 : Secteur Pichot / Rue 4 septembre Phase 2 Tr. 4 / 2024 : Secteur Amphithéâtre / Théâtre Antique Tr. 5 / 2025 : Secteur Voltaire
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Gestionnaires de réseaux Associations de commerçants ABF
Budget global	2 700 000 € HT
	Tr. 1 : 450 000 € HT 70% CD 13 : 315 000 € 30% Ville : 135 000 €
	Tr. 2 : 562 500 € HT 70% CD 13 : 393 750 € 30% Ville : 168 750 €
	Tr. 3 : 562 500 € HT 70% CD 13 : 393 750 € 30% Ville : 168 750 €
	Tr. 4 : 562 500 € HT 70% CD 13 : 393 750 € 30% Ville : 168 750 €
	Tr. 5 : 562 500 € HT 70% CD 13 : 393 750 € 30% Ville : 168 750 €
	Plan de Financement global : 2 700 000 € HT 70 % CD 13 : 1 890 000 € 30 % Ville : 810 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux



<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – AM 5</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la Place Wilson</b>
Objectifs	<p>Le projet d'aménagement envisagé propose de retrouver le caractère convivial de la place et de l'ouvrir à de nouveaux usages en supprimant entièrement le stationnement de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repenser et réaménager l'organisation des dépôts des déchets ménagers et commerciaux avec un système de collecte plus discret et plus respectueux de l'environnement,</li> <li>- favoriser l'extension des terrasses, en offrant un espace de respiration calme et sans voiture dans la trame urbaine très serrée du quartier,</li> <li>- aménager la perspective depuis le Boulevard des Lices en mettant en valeur l'emplacement de l'ancienne porte fortifiée du marché neuf.</li> </ul>
Description Générale	<p>Aujourd'hui la Place Wilson est bordée d'établissements commerciaux (trois cafés, un bar-tabac, un hôtel, deux restaurants, et une dizaine de commerces de bouches et de proximité), et canalise les flux de circulation du boulevard des Lices à la rue de la République, principale rue commerçante du Centre-Ville. Cette place est l'accès principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'Espace Van Gogh (Médiathèque, Centre Universitaire, Salles d'exposition, Commerces),</li> <li>- du Musée Arlaten, qui va ouvrir ses portes en 2021 après une rénovation de 25 M€ portée par le Département des Bouches du Rhône,</li> <li>- de la Chapelle des Trinitaires, où se situe le Centre d'Interprétation du Patrimoine lié à la labellisation d'Arles « Ville d'Art et d'Histoire ».</li> </ul> <p>Elle se réduit aujourd'hui à des voies de circulation dont le traitement purement routier est inadéquat et à une zone de stationnement qui utilise l'ensemble de l'espace central.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div> <p>Le projet d'aménagement de la Place Wilson, confié en Maîtrise d'œuvre à un architecte agréé « Patrimoine Historique », supprimera environ 30 places de stationnement et prévoit que le site soit entièrement fermé à la circulation (sauf accès pour les riverains et les établissements existants) et entièrement piétonnisé.</p>
Planification	Fin 2021 / 2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	900 000 € HT
Modalités de financement	27 % Etat : 240 000 € 20% CR PACA : 180 000 € 33% ACCM : 300 000 € 20% Ville : 180 000 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – AM 6</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la Place de la Cavalerie</b>
Objectifs	Le projet d'aménagement envisagé propose de supprimer le caractère aujourd'hui totalement routier du site (c'est une rue ...) pour le transformer en véritable place, espace de respiration urbaine bordant les remparts et le porche médiéval de la Cavalerie.
Description Générale	<p>La porte de la Cavalerie, située au Nord-Est du Centre-Ville, est l'entrée la plus majestueuse de la ville d'Arles. Cette porte des anciens remparts, qui offre une vue sur la fontaine Amédée Pichot et la fontaine de la Place Lamartine, ouvre sur le quartier du même nom qui a joué depuis toujours un rôle important en matière de commerce et d'artisanat, et qui est aussi lié au souvenir de Van Gogh qui s'installa en 1888 en face de la porte dans la fameuse « Maison Jaune ».</p> <p>Sa physionomie a été totalement transformée après-guerre, car le bombardement du dernier pont de chemin de fer sur le Rhône par les Alliés en 1944 a aussi détruit une grande partie des bâtiments anciens. Ceux-ci ont été reconstruits au début des années 1950 avec une typologie de logements collectifs en R+3, mais la vocation commerçante (hôtels, restaurants, magasins de bouche) de la rue de la Cavalerie a été conservée par cette nouvelle architecture. Aujourd'hui, la porte de la Cavalerie est l'une des entrées principales du Centre Historique : c'est par elle que sont drainés à la fois les flux des usagers, visiteurs et touristes venant du Nord de la Ville, mais aussi ceux de la gare SNCF, de la Gare Routière et de l'escale fluviale du Rhône.</p> <p>La qualité des espaces publics, avec son traitement inspiré des techniques routières des années 1970, n'est pas propice à l'appropriation des lieux par les habitants, les commerçants, et les usagers, et ne leur permet pas de retrouver le plaisir de partager des espaces de convivialité agréables, invitant à la déambulation et à la flânerie, d'autant que depuis les années 1950, le secteur Cavalerie / Voltaire est aussi un des hauts lieux des férias d'Arles, où s'organisent abrivado, bandido et roussataïo, bals populaires et concerts.</p>
	 <p>L'aménagement de l'entrée de la Cavalerie a été confiée à un cabinet d'architecte agréé « Patrimoine Historique », afin de s'assurer de la qualité des options urbaines et patrimoniales retenues,</p>
Planification	Fin 2021 / 2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	550 000 € HT
Modalités de financement	45 % Etat : 247 500 € 25 % CR PACA : 137 500 € 30 % Ville : 165 000 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – AM 7</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la Place Henri de Bornier</b>
Objectifs	Haut lieu patrimonial s'il en est, cet espace fait le lien entre deux des monuments romains phares de la Ville, l'Amphithéâtre et le Théâtre Antique : 1 million de visiteurs les fréquente chaque année. Le projet prévoit l'aménagement de l'espace public en le débarrassant du stationnement de surface, en le végétalisant, et en y installant du mobilier urbain de qualité.
Description Générale	<p>Les édifices romains ont retrouvé leur éclat et ont été rendus à leurs usages patrimoniaux et festivaliers après une campagne de restauration extrêmement conséquente menée ces 10 dernières années : 20 M€ pour la couronne extérieure de l'Amphithéâtre et 6 M€ pour le Théâtre Antique.</p> <p>Malheureusement, la Place Borgnier n'est pas aménagée (pas de mobilier urbain, aucune possibilité de s'asseoir, aucune végétalisation, un traitement routier dégradé, présence de voitures et de containers poubelles), et n'offre pas à ces monuments l'écrin qu'ils méritent, ni ne participe en rien à leur mise en valeur.</p> <p>Il convient de transformer cette vacuité en un havre de repos et de fraîcheur, en évoquant le tracé du <i>decumanus maximus</i> (la voie principale Est-Ouest) de la cité antique par la plantation d'un alignement d'arbres de haute tige, ainsi que son perpendiculaire à la rencontre de la rue Porte-de-Laure. Le travail sur les déclivités permettra de larges emmarchements formant gradins, un soin particulier devra être apporté au choix des mobiliers urbains (en particulier les bancs) ainsi qu'au revêtement des sols.</p>  <p>La Ville a confié les études de faisabilité à un architecte agréé Patrimoine Historique.</p>
Planification	2023
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM - ABF Association de commerçants
Budget global	500 000 € HT
Modalités de financement	45% ETAT (DSIL) : 225 000 € 25% CR PACA (CRET) : 125 000 € 30% Ville : 150 000 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – AM 8</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la Place Antonelle</b>
Objectifs	Le projet devra permettre la liaison et la transparence urbaine avec le quartier de La Roquette en réglant la question des traversées piétonnes aujourd'hui dangereuses et malcommodes compte-tenu du flux véhicules. Il devra également proposer la meilleure solution pour déplacer les boitiers totalement inesthétiques reliés à la chambre souterraine Télécom située sous la place, qui font écran à la liaison avec la rue de la République, et sont des points de fixation des dépôts d'ordures sauvages qui polluent régulièrement la place. Le platane centenaire marquant l'entrée de la Roquette sera conservé, une re-végétalisation des espaces sera créée avec un mobilier urbain adapté, et le stationnement sera bien sûr supprimé.
Description Générale	<p>Cette place est le maillon indispensable de la restitution de la boucle commerciale du Centre-Ville, prolongement naturel de la rue de la République, pivot vers la rue Jouvène et l'immeuble des Nouvelles Galeries. Elle assure la transition avec le quartier de la Roquette qui reste l'un des plus pittoresques de la ville avec sa trame urbaine originale en arête de poisson. Après un déclin provoqué par la disparition de la batellerie au XIXe siècle, le quartier connaît aujourd'hui un renouveau spectaculaire : de nombreuses restaurations patrimoniales du bâti (en partie grâce aux 1ères OPAH de la fin du XXe) et l'implantation, sur les places Antonelle et Paul Doumer, de nouvelles boutiques, restaurants et commerces (de bouche en particulier) lui ont redonné un nouvel élan. Mais la voie qui borde la Place Antonelle est aussi le seul passage urbain sur le Rhône en direction du quartier de Trinquette, avec un flux de véhicules extrêmement important (15 000 véhicules / jour).</p>  <p>Le sacrifice de seulement cinq places de stationnement suffira pour laisser se développer les terrasses des restaurants et des cafés dont les tenanciers n'attendent que le signal pour investir plaisamment l'espace libéré.</p> <p>Deux arbres à planter ; un mobilier pléthorique de bornes, potelets, coffrets et panneaux à évincer ; quelques menus aménagements de sol ; et voici close la liste des actions qu'il suffira de mener pour restituer aux arlésiens et aux visiteurs une respiration vivante dans le tissu serré de la ville ancienne.</p>
Planification	2023
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/ partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	450 000 € HT
Modalités de financement	45% ETAT (DSIL) : 202 500 € 25 % CR PACA (CRET) : 112 500 € 30% Ville : 135 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – ACM 9</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la Place Nina Berberova</b>
Objectifs	Mise en valeur de cet espace bordant le Rhône à partir duquel le piéton peut emprunter la promenade des Quais.  Suppression des stationnements et végétalisation.
Description Générale	<p>C'est ici l'illustration du peu de cas que faisaient les urbanistes de l'après-guerre de la ville traditionnelle, ne l'estimant que par sa capacité à s'adapter à la circulation automobile.</p> <p>Là encore, les démolitions imposées par les bombardements de 1944 ont été largement prolongées jusque dans les années 1970, portées par la conviction qu'il fallait « aérer » la ville médiévale. Seul est resté épargné un mur orphelin d'une maison disparue, parce qu'il était un vestige de l'enceinte du XVI<sup>e</sup> siècle.</p> <p>Les conséquences sont désastreuses : le Mistral se laisse piéger dans l'anfractuosité formée, rendant inconfortable l'espace libéré, alors qu'il est bordé de deux éléments majeurs de la vie culturelle arlésienne, le Méjan, avec sa vaste librairie, ses salles de cinéma, son restaurant ; et l'ancienne église Saint Martin, qui accueille spectacles et concerts.</p> <p>Les éditions Actes Sud, prestigieux acteur de la vie économique et intellectuelle d'Arles, sont logées elles aussi dans le même pâté de maisons.</p> <p>L'immédiate proximité de la Fondation Van Gogh et de l'immeuble accueillant les Rencontres Internationales de la Photographie augmente la séduction de ce vaste espace contigu au cours du Rhône, dont un parti meilleur pourrait être tiré. Les propositions des études préalables devront s'attacher à apporter de la valeur ajoutée à un espace aux possibilités variées, et les travaux qui matérialiseront cette transformation sont réalisés avec la qualité qui s'impose.</p> 
Planification	2024
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	300 000 € HT
Modalités de financement	50% ETAT (DSIL) : 150 000 € 20 % CR PACA (CRET) : 60 000 € 30% Ville : 90 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

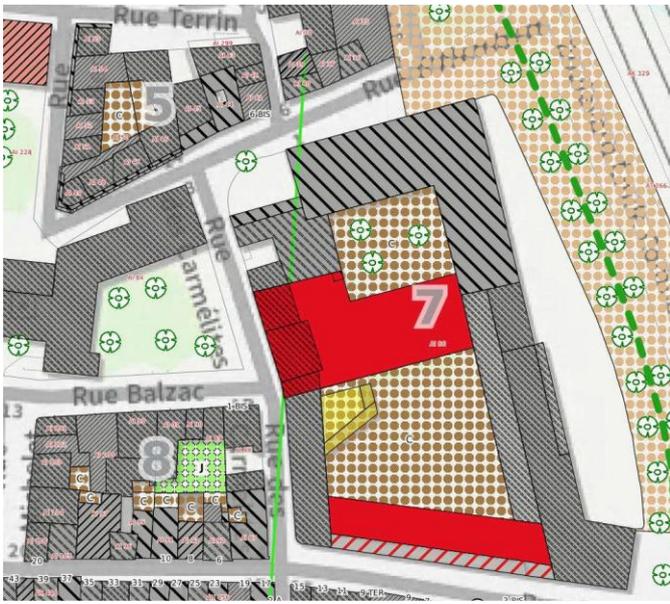
<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – ACM 10</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de l'esplanade Charles de Gaulle</b>
Objectifs	Aménager cet espace très minéral en préservant les cônes de vue sur les façades remarquables et sur les monuments qui la bordent et en remettant en valeur la place de l'eau (Canal de Craponne et fontaine)
Description Générale	<p>Au Sud de la ville médiévale dense et corsetée de remparts, l'esplanade a toujours été le lieu des activités qui réclamaient un vaste espace libre.</p> <p>Bordée des façades prestigieuses de la chapelle de la Charité, de l'ancienne Charité (actuelle Bourse du Travail), du couvent des Carmélites (hôtel Jules César), elle s'est vue doter par le récent Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'un important droit à bâtir qui réorganise cette aire en fonction des perspectives qu'elle offre.</p> <p>Outre la présentation et le dégagement de ces façades, il est important de ménager l'échappée de la vue vers la rue Jean-Jaurès et l'Hôtel de Ville, de prévoir la restitution du cheminement de l'eau du canal de Craponne, voire même d'envisager la présence d'une lame d'eau sur l'esplanade, et de préserver et de compléter le mail arboré.</p> 
Planification	2024
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	350 000 € HT
Modalités de financement	20% ETAT (DSIL) : 70 000 € 50 % CD 13 : 175 000 € 30% Ville : 105 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 - AM 11</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Plan Fontaines</b>
Objectifs	Création de nouvelles fontaines et rénovation et remise en service des fontaines existantes.
Description Générale	<p>Grâce à l'intervention du SYMADREM, les quais du Rhône ont fait l'objet d'un traitement particulièrement soigné et esthétique après les tragiques inondations de décembre 2003 et la promenade des quais offre aujourd'hui une merveilleuse vision des quartiers anciens de la Ville.</p> <p>Mais malgré les multiples canaux qui traversent son territoire et ses fontaines malheureusement très discrètes, Arles reste une ville d'eau qui s'ignore, car aucune mise en valeur d'ensemble n'a été pensée et réfléchie depuis le milieu du XXème siècle.</p> <p>La municipalité porte un ambitieux programme pour redonner à la Ville la conscience de sa relation à l'eau, en organisant un programme pluriannuel de restauration des fontaines existantes et en proposant la création de nouveaux équipements hydrauliques sur ses espaces publics.</p> <p>Ces équipements seront conçus en lien avec l'histoire des différents lieux où elles seront implantées. Elles constitueront à terme un fil conducteur incitatif à la découverte du territoire. La commune souhaite s'adjoindre les services d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une analyse technique ainsi qu'une étude d'opportunité des implantations, tout ceci avec une forte sensibilité environnementale.</p>
Planification	<p>2021 : Etudes techniques préalables</p> <p>2022 à 2024 : rénovation ou création d'une fontaine par an</p>
Maître d'ouvrage	Ville d'ARLES
Intervenants/partenaires	ABF
Budget global	266 000 € HT
Modalités de financement	70% CD 13 (Provence Verte) : 186 200 € 30% Ville : 79 800 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 - AM 12</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Plan Lumière</b>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir une stratégie globale d'urbanisme « Lumière »,</li> <li>- Valoriser le cadre de vie et l'image de la Ville d'Arles,</li> <li>- Favoriser les usages autant que l'image,</li> <li>- Eclairer mieux, consommer moins,</li> <li>- Communiquer et coordonner au mieux tous les projets «Lumière » entrepris par la Ville et / ou les partenaires privés, pour tendre à une cohérence lumineuse en appliquant un processus d'autorisation de travaux clairement défini et permettant à la Ville d'assurer la cohérence lumineuse.</li> </ul>
Description Générale	<p>La lumière artificielle qui, il y a peu, n'était encore traitée que de manière quantitative et sécuritaire, principalement dévolue à l'éclairage des chaussées, doit maintenant évoluer et mieux accompagner ce développement des activités sociales et professionnelles nocturnes.</p> <p>La lumière doit faire aujourd'hui partie intégrante de l'espace urbain et doit être traitée comme telle. Cela ne veut pas dire qu'elle doit s'afficher partout, toute la nuit et surtout de manière excessive et agressive. Au contraire, les améliorations technologiques nous permettent d'améliorer toujours plus la gestion de la lumière artificielle. Elle peut ainsi être mieux canalisée pour une utilisation à bon escient, dans les sites sensibles, pour la révélation nocturne, pour la déambulation, par exemple, et laisser d'autres espaces respirer selon les rythmes naturels.</p> <p>A l'inverse de la compétition lumineuse, un usage raisonné, hiérarchisé, sans nécessité de convoquer le spectaculaire et la surenchère, la lumière doit permettre la découverte nocturne, la révélation de la ville.</p> <p>D'un schéma directeur d'aménagement lumière (lorsqu'on s'attaque à l'éclairage urbain avec, globalement, un ensemble des prescriptions qui définit une marche à suivre cohérente à l'échelle d'une ville pour le type de lumière, les couleurs, voire les types de luminaires à utiliser), on doit évoluer vers un « Plan Lumière » qui s'applique plutôt à des projets privilégiant la mise en valeur du site urbain et l'illumination de ses éléments les plus remarquables.</p> <p>Toutefois, pour la ville d'Arles, les monuments emblématiques, inscrits au patrimoine mondial UNESCO, méritent de façon très évidente une "attitude" lumière particulière (amphithéâtre antique, remparts antiques et médiévaux restaurés, thermes de Constantin par exemple). Des opérations spécifiques de mise en valeur par la lumière du patrimoine doivent être engagées.</p> <p>Avec elles, quelques sites, peu nombreux, caractéristiques et actuellement très fréquentés peuvent être grandement améliorés (Places de la République et du Forum).</p>
Planification	<p>2021 : 240 000 € HT</p> <p>2022 à 2024 : 125 000 € HT / an</p>
Maître d'ouvrage	Ville d'ARLES
Intervenants/ partenaires	ABF
Budget global	615 000 € HT
Modalités de financement	70% CD 13 (Aide Relance Eco et Provence Verte) : 430 500 € 30% Ville : 184 500 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 5 – AM 1</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Pôle de Services Publics 2</b>
Objectifs	<p>La Ville a engagé dès 2014 un programme de regroupement en Centre-Ville des services municipaux dans des locaux adaptés et accessibles, facilitant les démarches des administrés et optimisant les conditions de travail des agents. Une 1<sup>ère</sup> tranche de 4 000 m<sup>2</sup> de planchers a été réalisée, avec un co-financement Etat – DSIL et Département 13, pour accueillir le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville, le multi-accueil Petite Enfance Van Gogh, et les services de la Direction du Développement et Aménagement du Territoire, de la Direction du Patrimoine et de la Culture.</p> <p>En 2018, et dans le cadre de Cœur de Ville, la Ville a souhaité réaliser une seconde opération de regroupement des services municipaux.</p> 
Description Générale	<p>L'Hôtel de Ville, qu'Arles doit à Jules Hardouin Mansart, regroupe les services centraux de la commune et les locaux dévolus aux élus. Au fil du temps, et de l'évolution des compétences communales, il s'est avéré trop exigu pour accueillir l'ensemble des services à la population, qui ont trouvé à se loger dans des locaux certes en Centre-Ville, mais vétustes, malcommodes et non accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>A la suite de la réalisation d'une 1<sup>ère</sup> vague de regroupement de ses services (PSP 1) la Ville a souhaité engager une seconde tranche de travaux (PSP 2) permettant le déploiement sur un seul plateau, accessible PMR, de l'ensemble des services dédiés à la population pour la vie quotidienne (Etat Civil, Elections, Affaires Générales, Cimetières), et l'installation sur les plateaux supérieurs de la Direction des Ressources Humaines. D'un montant de 2 M€, l'opération a été cofinancée en 2018 par l'Etat (DSIL ACV) à hauteur de 20 % et par le Département 13 pour 70 %.</p>
Planification	2018 / 2019
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville CCAS
Budget global	2 000 000 €
Modalités de financement	15 % Etat (DSIL ACV) : 300 000 € 57,5% Département 13 : 1 150 000 € 27,5% Ville : 550 000 €
Indicateurs d'avancement	Opération réalisée
Indicateurs de résultat	Fréquentation et facilité d'accès pour les usagers

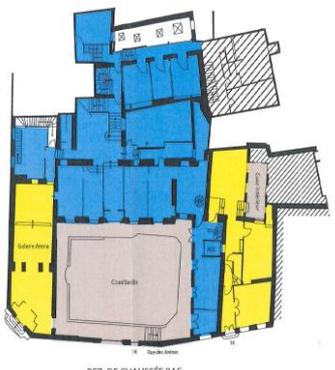
<b>Référence</b>	<b>AXE 5 – AM 2</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Pôle Associatif ex collège Mistral</b>
Objectifs	Création d'un Pôle Associatif Culture Traditions Régionales pour l'installation d'associations locales liées à la tradition.
Description Générale	<p>Rénovation de cet ensemble patrimonial (1750 m<sup>2</sup> de surface de planchers) pour l'accueil d'associations et l'installation de l'Accueil de Jour du CCAS et du Musée de la Résistance.</p> 
Planification	2018 / 2019
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Etat Région Département
Budget global	495 000 € HT
Modalités de financement	Etat (DSIL ACV) 32% : 159 984 €
	CR PACA 23% : 113 798 €
	CD 13 23% : 115 000 €
	Ville 20% : 106 218 €
Indicateurs d'avancement	Opération réalisée
Indicateurs de résultat	Installation des services et usagers

<b>Référence</b>	<b>AXE 5 – ACM 3</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Pôle Multigénérationnel ex collège Mistral</b>
Objectifs	La Ville souhaite faire de cet ancien collège un pôle « multigénérationnel » avec un double objectif : réhabilitation d'un patrimoine ancien (différentes époques) et conservation de ce patrimoine identifié comme majeur et structurant dans le giron municipal, avec une maîtrise de la programmation.
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'espaces à destination de professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, accueil de jour du CCAS ...) en RDC,</li> <li>- Maintien de locaux pour les associations,</li> <li>- Réhabilitation de l'ancienne chapelle e vue de la création d'une salle de conférence et/ou d'une salle du Conseil Municipal,</li> <li>- Construction de logements multigénérationnels à l'intérieur de l'îlot (en rouge sur le plan),</li> <li>- Création d'un local commercial (restaurant / café) permettant une animation du lieu.</li> </ul> 
Planification	Etudes : 2021 – Travaux : 2022 / 2025
Maître d'ouvrage	A déterminer
Intervenants/partenaires	SPL – SAMPA Banque des Territoires Ville d'Arles Bailleurs
Budget global	A définir
Modalités de financement	A définir
Indicateurs d'avancement	Bouclage juridique et financier de l'opération
Indicateurs de résultat	Mise en route des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 5 – AM 4</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Aménagement d'un nouvel Hôtel de police</b>
Objectifs	La Ville d'Arles souhaite créer un véritable Hôtel de Police Municipale afin de regrouper dans un même ensemble tous les services liés à la tranquillité publique et la réglementation avec une relocalisation du Centre de Supervision Urbain.
Description Générale	<p>L'immeuble ex « Recette des Finances » situé 7-7 bis Boulevard des Lices, répond parfaitement aux attentes de la Ville pour accueillir ce nouvel équipement.</p> <p>Propriété municipale, idéalement situé en plein Centre-Ville et actuellement libre d'occupation, ce bâtiment, d'une superficie totale 750 m<sup>2</sup>, constitué d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de 2 étages, nécessite d'importants travaux de rénovation.</p>  <p>Il sera composé d'un Rez de Chaussée accessible PMR avec un accueil principal (police municipale) pour l'ensemble du bâtiment. L'aménagement comprendra pour l'ensemble des niveaux la création de bureaux, de vestiaires et de sanitaires, la réalisation d'une salle d'arme sécurisée, ainsi qu'un contrôle d'accès et vidéosurveillance des locaux. Le dernier étage accueillera l'installation du nouveau Centre de Supervision Urbain avec vidéo-verbalisation. Les sous-sols accueilleront des locaux techniques et des salles de sports et d'entraînement.</p>
Planification	2021
Maître d'ouvrage	Ville d'ARLES
Intervenants/partenaires	CD13
Budget global	1 213 199 € HT (Tr. 1 : 595 833 € - Tr. 2 : 617 366 €)
Modalités de financement	80% CD 13 : 970 559 €
	20 % Ville : 242 640 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 5 - AM 5</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Rénovation de l'École Amédée Pichot (transition énergétique)</b>
Objectifs	Engager des travaux de rénovation thermique sur les menuiseries vitrées en façade et sur les toitures ainsi que sur les couloirs du bâtiment.
Description Générale	<p>Située dans le quartier de la Cavalerie reconstruit après-guerre, l'école Amédée Pichot est fréquentée par 130 élèves.</p>  <p>Cette école construite dans les années 1950 nécessite une rénovation importante en toiture et au niveau de ses nombreuses huisseries. En effet, les 2 façades Est et Ouest présentent d'énormes surfaces vitrées. Celles-ci sont en simple vitrage, non étanches, et génèrent une très grande perte d'énergie, un inconfort pour les élèves, et pour certaines d'entre elles, des fuites d'eau. Le bâtiment se situant en Secteur Sauvegardé, il est impératif de faire appel à des huisseries neuves en bois mais qui seront équipées de double vitrage et de verre réfléchissant pour éviter les surchauffes d'été. Il est également nécessaire de prévoir une isolation en toiture ainsi que du couloir côté Ouest. De plus, le bâtiment étant en pierre, il est important que ce matériau puisse respirer et l'isolation ne pourra donc se faire que côté intérieur. Enfin, la meilleure étanchéité des locaux entraînera la nécessité de mettre en place une ventilation mécanique contrôlée double flux.</p>
Planification	Tr. 1 Eté 2021 / Tr. 2 Eté 2022
Maître d'ouvrage	Ville Arles
Intervenants/partenaires	Éducation Nationale Conseil d'Ecole
Budget global	641 667 € HT
Modalités de financement	60 % CD 13 : 385 000 €
	40 % ETAT DSIL : 256 667 €
	Déplafonnement du montant des aides publiques Plan de relance Thématique Transition Energétique
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

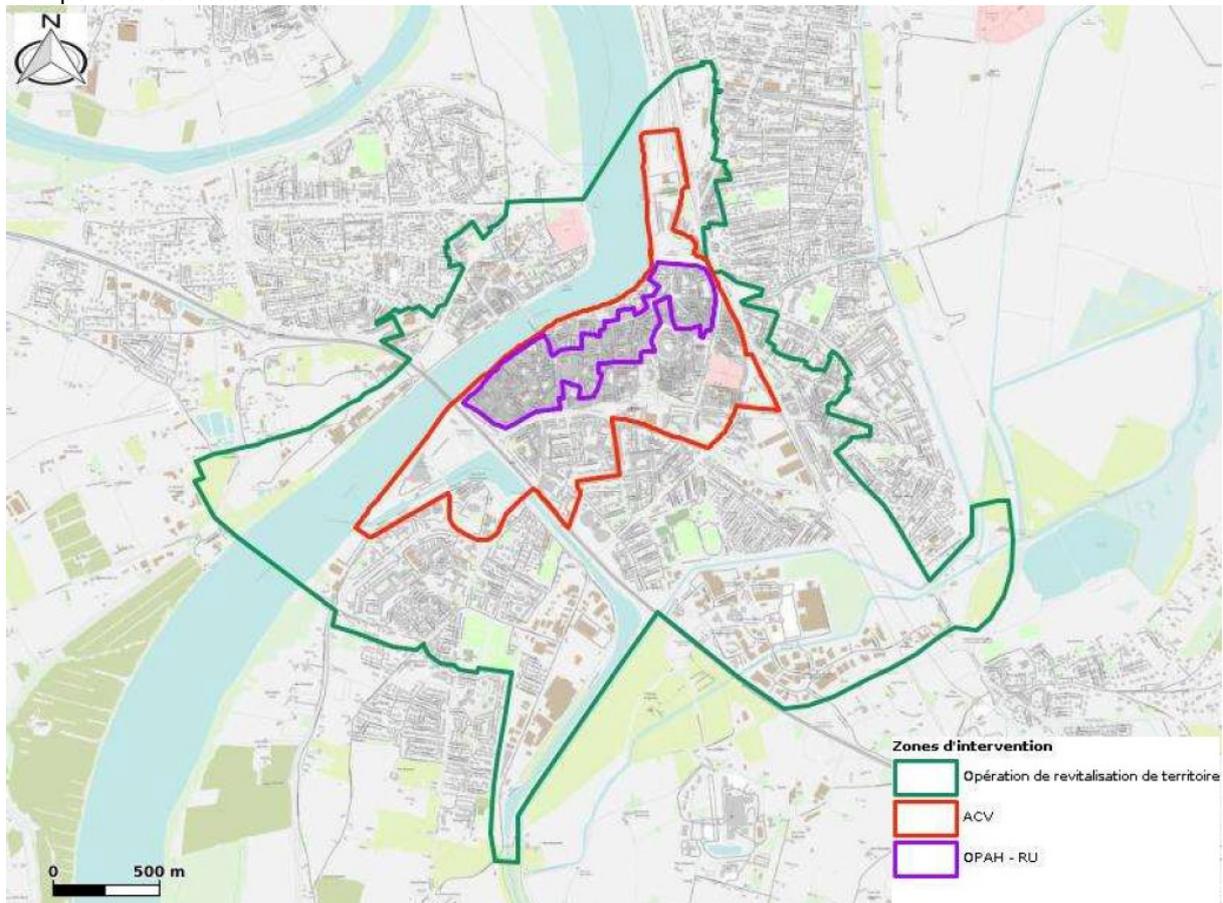
<b>Référence</b>	<b>AXE 5 – AM 6</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Aménagement Espace Van Gogh</b>
Objectifs	La modernisation de l'Antenne Universitaire participera également au projet de rénovation urbaine de ce secteur du Centre-Ville, qui va être profondément métamorphosé avec la réalisation des travaux prévus sur la Place Wilson (action mature du projet ACV – Axe 4) et la réouverture prochaine du Museon Arlaten.
Description Générale	<p>Les locaux sont situés dans un ensemble patrimonial qui accueille également la Médiathèque, des salles d'expositions et quelques commerces.</p> <p>Il n'y a pas eu d'interventions d'envergure depuis 30 ans sur la partie du bâtiment de l'Antenne Universitaire : une nouvelle campagne de rénovation est envisagée, aussi bien pour le bénéfice des étudiants qui la fréquentent que pour en améliorer les performances énergétiques (ce bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du patrimoine communal).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>Le projet proposé a pour objectif de déployer des salles de cours et des tiers lieux présentant des gabarits diversifiés et adaptés aux pédagogies innovantes et de mettre en place des dispositifs numériques adaptés.</p>
Planification	Tr.1 Eté 2021 / Tr. 2 Eté 2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Université de Provence Bureau de la Vie Etudiante
Budget global	600 000 € HT
Modalités de financement	60% Etat : 360 000 € <i>DSIL Classique 300 000 € + DSIL Abondement Plan de Relance 60 000 €</i> 20% CD 13 : 120 000 € 20% Ville : 120 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 5 – AM 7</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Hôtel Quiqueran de Beaujeu</b>
Objectifs	Accueil de nouvelles formations universitaires (enseignement supérieur, écoles de commerce)
Description Générale	<p>Propriété de la Ville depuis 1981, cet immeuble d'environ 2 000 m<sup>2</sup>, ancien hôtel particulier de la famille Quiqueran de Beaujeu issue de la noblesse d'épée arlésienne, est situé à l'angle de la rue des Arènes et de la rue Robert Doisneau.</p> <p>Ce bâtiment prestigieux est constitué d'une façade au décor raffiné et de deux ailes latérales encadrant une vaste cour accessible de la rue par un porche imposant. Il est composé d'environ 70 pièces réparties sur 4 niveaux (sous-sol, RDC, RDC haut, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p>La remise en état des locaux permettra d'offrir un cadre exceptionnel à de nouvelles formations d'enseignement supérieur, l'objectif de la Ville étant d'accueillir 1 000 étudiants supplémentaires dans les 6 prochaines années.</p>
Planification	2021
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Université de Provence - Ecoles de commerce Chambre de Commerce
Budget global	297 333 € HT
Modalités de financement	70% CD 13 : 208 133 € 10% ETAT DSIL : 29 733 € 20% Ville : 59 467 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 1 – AM 1</b>
Axe de rattachement	AXE 1: De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Nom de l'action</b>	<b>Etude de préfiguration Renouvellement Urbain Centre Ancien</b>
Objectifs	<p>Réalisation de l'étude nécessaire à la mise en place d'une stratégie d'intervention foncière qui viendra compléter les volets incitatifs et coercitifs au titre de l'habitat indigne menés dans le cadre de la future OPAH RU.</p> <p>Il s'agira, en s'appuyant à la fois sur les éléments fournis par le Maître d'Ouvrage et sur un travail de terrain complémentaire, de définir dans le détail quels sont les immeubles, groupes d'immeubles ou îlots dégradés sur lesquels les actions incitatives sont insuffisantes et qui nécessitent une maîtrise transitoire du foncier par la collectivité (morphologie urbaine contraignante, orientation des produits de sortie...) ou à minima, une procédure de coercition lourde qui peut mener à l'acquisition foncière (ORI).</p> <p>Cette approche devra aboutir à des actions pré-opérationnelles ciblées et chiffrées.</p> <p>Les études porteront sur l'ensemble du périmètre pressenti pour l'OPAH RU, cependant les principaux secteurs à enjeux sur lesquels les attentes sont les plus importantes sont ceux de « La Roquette » et de « Voltaire-Portagnel » (cf. plan périmètre d'étude).</p> <p>La prestation en matière d'action foncière devra donc fournir les éléments chiffrés (coûts des acquisitions, travaux, relogement, identification des produits de sortie à privilégier, coût de revente du foncier...) permettant de calibrer les interventions publiques et d'en évaluer le financement.</p>
Description Générale	<p>La mission du prestataire devra s'articuler autour de 4 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : Identification des immeubles, groupes d'immeubles ou îlots dégradés qui nécessitent en priorité une intervention publique pour la maîtrise du foncier ; hiérarchisation des propositions par ordre de priorité (niveau d'impact sur la dynamique générale) en vue d'une validation politique ;</li> <li>- Phase 2 : Étude détaillée à l'immeuble des secteurs retenus en phase 1 (état détaillé du bâti, occupation, potentialités...), élaboration des premières orientations opérationnelles qui seront soumises à validation ;</li> <li>- Phase 3 : Élaboration d'une stratégie d'intervention chiffrée : plan d'action – outils opérationnels – gouvernance – type de produits de sortie envisagés – type d'opérateurs pressentis – subventions publiques mobilisables... ;</li> <li>- Phase 4 : Montage d'un dossier de demande de vérification d'éligibilité auprès de l'Anah.</li> </ul> <p>Sur chacune de ces phases, le prestataire articulera son intervention et ses analyses avec les autres études thématiques réalisées dans le cadre de l'élaboration du projet urbain (commerce, espaces publics, équipements publics) et les fera dialoguer avec l'approche Habitat.</p>
Planification	<p>Durée : 1 an → 2020-2021</p> <p>Démarré au cours du mois de juin 2020</p>

Maître d'ouvrage	CDC / Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Caisse des Dépôts et Consignations/Banque des Territoires ACCM
Budget global	54 700 € HT
Modalités de financement	100% Banque des Territoires
Indicateurs d'avancement	- Mise en œuvre des phases de l'étude
Indicateurs de résultat	- Nombre de dossiers de faisabilité transmis à l'équipe d'animation de l'OPAH-RU

Plan périmètre d'étude



<b>Référence</b>	<b>AXE 1 – AM 2</b>
Axe de rattachement	AXE 1: De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Nom de l'action	OPAH-RU « Arles Cœur de Ville »
Objectifs	<p>Sur la durée de l'opération (5 ans), les objectifs quantitatifs et qualitatifs envisagés sont au total de 110 logements réhabilités en Centre Ancien (soit 22 / an) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>50 logements locatifs</u> (soit 10/an) répartis, selon : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; d'une part, des objectifs de sortie : d'insalubrité (5, soit 1/an), de logements plus « classiques » (20, soit 4/an), de vacance (25, soit 5/an), de précarité énergétique (45 en double compte, soit 9/an),</li> <li>&gt; et d'autre part, des objectifs de loyers différenciés avec du loyer intermédiaire (5, soit 1/an), conventionné social (35, soit 7/an), conventionné très social (10, soit 2/an).</li> </ul> </li> <li>- <u>60 logements de propriétaires occupants</u> (soit 12/an) répartis, selon : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; d'une part, des objectifs de sortie de logements : de l'insalubrité (10, soit 2/an), très dégradés (15, soit 3/an), adaptation (15, soit 3/an), énergie (20, soit 4/an),</li> <li>&gt; et d'autre part, des objectifs de sortie : de la vacance (15 en double compte, soit 3/an) et de la précarité énergétique (45 en double compte, soit 9/an).</li> </ul> </li> </ul> <p>Par ailleurs, un objectif de <u>6 copropriétés</u> sur la durée de l'opération (5 ans) est également visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 5 copropriétés &lt; 16 lots et plus</li> <li>&gt; 1 copropriété &gt; 16 lots.</li> </ul>
Description Générale	<p>Des enjeux immobiliers liés à l'attractivité du Centre-Ville, des enjeux sociaux, des enjeux de lutte contre la vacance et l'habitat indigne, et des enjeux culturels et patrimoniaux ont été identifiés pour la ville d'Arles et plus particulièrement pour son Centre Ancien, lors notamment de l'étude pré-opérationnelle menée en 2018-2019. Pour répondre à ces enjeux, une des conclusions de l'étude pré-opérationnelle fut la mise en place d'une OPAH-RU. Ce dispositif est à la fois incitatif et coercitif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Incitatif</u> car en mobilisant un ensemble de partenaires (Anah, Ville, Région, Département, Action Logement, ...), il permet de créer des conditions plus favorables pouvant inciter des investisseurs, mono-propriétaires ou copropriétaires, à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements privés existants dans un périmètre précis.</li> <li>- <u>Coercitif</u> car il permet en plus à des territoires urbains et plus particulièrement à des quartiers ou zones où il y a des problématiques liées à des dysfonctionnements urbains et sociaux, de favoriser la mise en place de dispositifs volontaristes d'intervention, notamment sur les plans immobiliers et fonciers, relevant du droit public, complétant ainsi les actions incitatives de réhabilitation de l'habitat.</li> </ul> <p>Les objectifs développés au sein de l'OPAH-RU d'Arles, en articulation avec le dispositif « Action Cœur de Ville » d'Arles (l'OPAH-RU d'Arles faisant partie du volet habitat d'ACV), sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir la production et le renouvellement de l'offre locative de qualité et à loyer maîtrisé dans le centre ancien d'Arles,</li> <li>- renforcer les moyens en faveur de la lutte contre les logements vacants, l'habitat indigne et le réinvestissement des îlots dégradés,</li> <li>- contribuer à la mixité sociale et urbaine,</li> <li>- contribuer à la valorisation du patrimoine architectural et aux savoir-faire locaux,</li> <li>- contribuer à l'accompagnement et à l'amélioration des copropriétés en difficulté ou non structurées en Centre Ancien.</li> </ul>

	Le périmètre retenu pour l'OPAH-RU « Arles Cœur de Ville », est formé par les quartiers de la Roquette à l'Ouest, République et Forum au Centre et de Voltaire à l'Est, soit 28 hectares et 2 539 parcelles.
Planification	Durée : 5 ans → 2021-2026 Démarrage envisagé au cours du mois de mars 2021
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anah</li> <li>- Etat</li> <li>- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</li> <li>- Département des Bouches-du-Rhône</li> <li>- Ville d'Arles</li> <li>- Action Logement</li> <li>- Caisse des Dépôts et Consignations/Banque des Territoires</li> </ul>
Budget global	4 149 019 € (dont 450 000 € HT de suivi-animation financés par ACCM subventionnés par l'Anah et par la Banque des Territoires)
Modalités de financement	<b>ACCM (fonds propres) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 708 987 € au titre des aides aux travaux (résorption de l'habitat très dégradé et indigne, réhabilitation de logements « moyennement » dégradés, accession-amélioration aidée, adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap, économies d'énergie et réduction de la précarité énergétique, création de grands logements, réhabilitation de copropriétés, fond de recherche et d'innovation)</li> <li>- 450 000 € HT au titre du financement du suivi-animation</li> </ul>
	<b>ACCM (fonds délégués Anah) :</b> 2 007 313 € (dont : 1 696 863 € au titre des aides aux travaux PO, PB, copropriétés, fonds de recherches et d'innovations et 310 450 € au titre des aides à l'ingénierie (suivi-animation))
	<b>Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :</b> 357 909 € au titre des aides aux travaux
	<b>Département des Bouches-du-Rhône :</b> 237 310 € au titre des aides aux travaux
	<b>Ville d'Arles :</b> 275 000 € au titre des aides aux travaux (dont fonds de recherches et d'innovations)
	<b>Action Logement :</b> Mobilisation des prêts et subventions AL au bénéfice des salariés des entreprises pour faciliter l'accession à la propriété, l'accès et le maintien dans un logement et appui à la communication de l'équipe opérationnelle OPAH RU pour mieux faire connaître les dispositifs AL au profit des salariés des entreprises.
	<b>Caisse des Dépôts et Consignations/Banque des Territoires :</b> 112 500 € au titre des aides à l'ingénierie (suivi-animation)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contacts</li> <li>- Nombre de logements visités, diagnostiqués</li> <li>- Nombre de dossiers en cours</li> <li>- Nombre d'évaluations techniques et rapports présentés</li> <li>- Nombre de signalements d'habitat indigne</li> <li>- Avancement des actions coercitives : mises en demeure, arrêtés, injonctions, travaux d'office</li> <li>- Nombre de dossiers/logements (PB TD, PB MD, PO LHI/TD, PO NRJ, PO AUTO) engagés / réalisés / restant à réaliser</li> <li>- Volume des travaux engagés / réalisés / restant à réaliser</li> <li>- Recensement des actions et solutions mises en œuvre, des dispositifs spécifiques ou innovants</li> <li>- Points de blocages identifiés par l'opérateur, difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives) : sensibilisation des propriétaires, des locataires et des acteurs de l'habitat, coordination du projet et des acteurs, déroulement des chantiers, maîtrise des coûts, ...</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Efficacité de la coordination des acteurs en charge de la réhabilitation et du relogement</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et typologie des logements réalisés (type de logements - accès aux étages lorsque commerce en RDC, ...)</li> <li>- Nombre de dossiers/logements (PB TD, PB MD, PO LHI/TD, PO NRJ, PO AUTO) engagés / réalisés / restant à réaliser</li> <li>- Volume des travaux engagés / réalisés / restant à réaliser</li> <li>- Nombre de recours à un maître d'œuvre</li> <li>- Nombre et qualification des dossiers ayant bénéficié d'une avance de subvention, d'un acompte de subvention</li> <li>- Evolution de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment</li> <li>- Nombre de sorties d'insalubrité notamment après arrêté préfectoral d'insalubrité, après résolution de situations à risque d'exposition au plomb, nombre de sorties de péril</li> <li>- Nombre de relogements réalisés</li> <li>- Nombre de façades ravalées</li> <li>- Répartition des financements sollicités par financeur dont prêts complémentaires</li> <li>- Analyse du reste à charge des propriétaires</li> <li>- Ratio de transformation des contacts en visites et, des visites en dossiers</li> <li>- Exemples et détails d'opérations</li> <li>- Impact de l'OPAH-RU sur le marché immobilier (niveau des transactions observées, des loyers avant et après travaux)</li> <li>- Provenance des entreprises de travaux et équivalent emplois créés</li> <li>- Profil des propriétaires rencontrés (âge, situation familiale et professionnelle, ressources, domiciliation, nombre de primo-accédants, ...)</li> <li>- Typologie des ménages réintroduits sur le périmètre opérationnel</li> <li>- Impact sur le cadre de vie et la vie sociale, évolutions sociales observées</li> </ul>

<b>Référence</b>	<b>AXE 1 – AM 3</b>
Axe de rattachement	AXE 1: De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Nom de l'action</b>	<b>Réhabilitation des façades du centre ancien (habitations)</b>
Objectifs	<p>Depuis 1984, la ville a mis en place une aide communale pour accompagner financièrement les propriétaires désireux d'engager des travaux de rénovation de façade dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable classé à l'UNESCO.</p> <p>Fin 2019, la Ville d'Arles a adhéré au dispositif « Opération façades » mis en place par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, qui aide les pétitionnaires arlésiens dans le cadre d'un ravalement total de leur(s) façades(s). Avec l'aide du CAUE 13, l'objectif est d'améliorer les prestations réalisées dans un esprit de conservation du patrimoine et d'embellissement des centres anciens. Sa vocation est de traiter la globalité des façades sur une intervention, de leurs pieds à leurs égouts de toiture.</p>
Description Générale	<p>Les travaux retenus seront subventionnés par la Commune à hauteur de 50 % (travaux plafonnés à 200 ou 300 euros le m<sup>2</sup> en fonction du projet déposé) pour le dispositif soutenu par le Département. Ce dernier financera 70 % de la subvention attribuée par la ville.</p> <p>La Ville conservera, sur ses crédits propres, un instrument d'intervention plus ciblé sur des éléments isolés à forte valeur patrimoniale (le remplacement ou la restauration d'une menuiserie, le traitement d'une baie en pierre ou encore une niche d'angle), permettant une meilleure prise en compte d'éléments souvent intéressants et remarquables sans pour autant attendre des travaux sur la façade complète.</p> <p>Ces deux dispositifs, qui ne peuvent se cumuler, garantissent aux pétitionnaires arlésiens un soutien financier optimisé pour chaque cas.</p> <p>Le budget annuel consacré à ces opérations est envisagé à hauteur de 250 000 € : 200 000 € pour le dispositif soutenu par le Département, 40 000 € pour le dispositif de la Ville et 10 000 € pour les devantures commerciales, étant entendu que ces lignes de crédits demeurent fongibles entre elles en fonction des projets déposés par les pétitionnaires.</p> <p>La Direction du Patrimoine demeurera le guichet unique et l'interlocuteur privilégié pour ces demandes, y compris pour leur volet urbanisme. Elle les instruira en partenariat avec le CAUE 13 et l'Architecte des Bâtiments de France, qui seront membres de la commission d'attribution communale.</p>
Planification	Durée : 6 ans → 2020-2025 Démarré en 2020
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Département des Bouches-du-Rhône / CAUE
Budget global	250 000 € / an soit 1 500 000 € sur 6 ans
Modalités de financement	Ville d'Arles : 550 000 €

	Département des Bouches-du-Rhône : 700 000 € (140 000 € / an - soit 70% au titre des aides aux façades complètes)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de contacts</li> <li>Nombre de façades examinées</li> <li>Nombre de dossiers en cours</li> <li>Nombre de demande d'autorisation d'urbanisme (DP et PC)</li> <li>Nombre d'ouverture de chantiers</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de façades ravalées</li> <li>Analyse du reste à charge des propriétaires</li> <li>Ratio de transformation des contacts en visites et, des visites en dossiers</li> <li>Exemples et détails d'opérations</li> <li>Provenance des entreprises de travaux et équivalent emplois créés</li> <li>Profil des propriétaires rencontrés (âge, situation familiale et professionnelle, ressources, domiciliation, nombre de primo-accédants, ...)</li> <li>Impact sur le cadre de vie et la vie sociale, évolutions sociales observées</li> <li>Valeur des travaux générés</li> </ul>

Exemple de réhabilitation de façade accompagné par le dispositif de soutien communal



<b>Prévue en juin 2021</b> Référence	<b>AXE 2 – AM 1</b>
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Etude Commerce Cushman &amp; Wakefield (C&amp;W)</b>
Objectifs	Assistance à la définition d'un positionnement commercial et d'un plan merchandising pour le Centre-Ville
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définir une vision des grands enjeux en Centre-Ville</li> <li>✓ Diagnostic de l'appareil commercial</li> <li>✓ Enquête commerçants et consommateurs</li> <li>✓ Stratégie de dynamisation du parcours marchand</li> <li>✓ Analyse des flux sur les entrées de Ville</li> </ul>
Planification	2019 - 2021
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville d'Arles ACCM BDT
Budget global	51 500 € HT
Modalités de financement	100% Banque des Territoires
Indicateurs d'avancement	Remise des attendus de l'étude et détermination d'un plan d'action prévue en juin 2021
Indicateurs de résultat	Mise en œuvre du plan d'action

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – ACM 2</b>
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Etude de faisabilité d'un cinéma multiplex positionné en Centre-Ville</b>
Objectifs	Evaluer la fréquentation potentielle de l'établissement cinématographique, Evaluer la taille d'équipement la plus adaptée au marché en place
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse de l'environnement concurrentiel</li> <li>✓ Définition et analyse de la zone de chalandise du projet</li> <li>✓ Estimation du marché potentiel cinématographique</li> <li>✓ Définition des premiers éléments financiers</li> <li>✓ Choix de l'emplacement</li> </ul>
Planification	2021
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville d'Arles ACCM
Budget global	33 300 € HT (40 000 € TTC)
Modalités de financement	A déterminer 80 % Etat ou Banque des Territoires : 23 100 € 20% Ville d'Arles : 10 200 €
Indicateurs d'avancement	En cours de réflexion
Indicateurs de résultat	Décision de réalisation

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – ACM 3</b>
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Etude de faisabilité pour la création de Halles Commerciales</b>
Objectifs	Lieu sédentaire d'offres alimentaires de qualité en Centre-Ville
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagner le développement de centralités gourmandes et festives</li> <li>✓ Accompagner le développement de producteurs locaux</li> <li>✓ Mise en avant des produits bio locaux</li> <li>✓ Lieu de rencontre</li> </ul>
Planification	2021
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville d'Arles / ACCM Banque des Territoires
Budget global	50 000 € HT
Modalités de financement	80% Etat ou Banque des Territoires : 35 000 € 20% Ville : 15 000 €
Indicateurs d'avancement	Réflexion sur le lieu et la faisabilité financière
Indicateurs de résultat	Décision de réalisation

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – AM 4</b>
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	<b>Acquisition Cellules Commerciales</b>
Objectifs	Faire revenir un commerce attractif et recréer une centralité marchande en Cœur de Ville Maîtrise du commerce Centre-Ville
Description Générale	Acquisitions foncières par préemption et par acquisition de gré à gré de cellules marchandes vacantes en Centre Ancien et plus particulièrement sur la boucle marchande et la boucle touristique.
Planification	Prévision : 2022 / 2024
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles / ACCM
Intervenants/partenaires	Conseil Département 13 – Services de l'Etat – ACCM
Budget global	Budget prévisionnel 1 200 000 € soit 400 000 € par an en moyenne
Modalités de financement	A déterminer
Indicateurs d'avancement	Nombre d'acquisitions
Indicateurs de résultat	Remise en service de cases commerciales

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – AM 5</b>
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	<b>FISAC Arles Centre Ancien</b>
Objectifs	Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) est un programme d'accompagnement des entreprises commerciales et artisanales financé par l'Etat et l'ACCM. Il vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises.
Description Générale	Le FISAC comprend: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions de fonctionnement visant à dynamiser le commerce et l'artisanat local</li> <li>- Des actions d'investissements portés par les communes</li> <li>- Des aides directes destinées à soutenir les entreprises commerciales et artisanales</li> </ul>
Planification	2020 à 2022
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	Etat (DGE) Communes d'Arles, CCI PA et CMAR PACA Associations de commerçants Entreprises commerciales et artisanales
Budget global	FISAC contractualisé Arles Centre Ancien : 739 486 €  Etat : 141 832 € Chambre de Commerce et d'Industrie : 17 120 € Chambre des Métiers et Artisanat : 19 898 € Autres (associations, entreprises, ...) : 309 594 € ACCM : 144 771 € Ville : 106 271 €
Indicateurs d'avancement	Consommation des crédits Actions de fonctionnement réalisées
Indicateurs de résultat	Nombre et typologie des entreprises soutenues (aides directes) Consolidation des entreprises des périmètres concernés Dynamisation de l'activité commerciale et artisanale

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – AM 6</b>
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Action d'animation Accompagnement Commercial</b>
Objectifs	Poursuivre une politique d'animation du Centre-Ville y compris hors des périodes estivales (actions d'animation en accompagnement du FISAC non financées)
Description Générale	<p>La Ville d'Arles, dont le Centre Ancien est classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, bénéficie d'un rayonnement international aussi bien pour son patrimoine monumental exceptionnel, que pour ses grandes manifestations culturelles : Férias, Fêtes d'Arles, Rencontres Internationales de la Photographie, Festival des Suds, Festival Arelate, grandes expositions d'hiver du Musée Départemental de l'Arles Antique (Ingres et l'Antique, César le Rhône pour mémoire, Rodin la lumière de l'Antique, l'Armée de Rome : puissance et gloire, ...), expositions d'automne du Service Culturel de la Ville, célébration du Carnaval à la sortie de l'hiver, Festival « Arles se livre » en février, les Rues en Musique, les Arts de la Rue, spectacles de danse, visites théâtralisées des grands monuments historiques arlésiens durant les périodes des petites et grandes vacances.</p>  <p>La Ville d'Arles, en lien avec l'Office du Tourisme, a mis en place, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars, période creuse pour les commerçants et les hôteliers, un système de tarification préférentielle dans ses monuments et musées pour les clients des hébergeurs marchands, ainsi qu'un tarif très réduit pour les groupes hébergés à Arles, afin d'inciter les tours opérateurs professionnels à faire séjourner leurs clients dans la Ville, plutôt que d'organiser des visites d'une journée.</p>
Planification	2018 / 2025
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Département Partenaires culturels associatifs
Budget global	150 000 € / an soit 1 200 000 € sur 8 ans <i>En fonction de la programmation des manifestations annuelles</i>
Modalités de financement	Ville d'Arles 100 %
Indicateurs d'avancement	Fréquentation du Centre Historique
Indicateurs de résultat	

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – ACM 7</b>
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Maison de l'entreprise</b>
Objectifs	Guichet unique au profit de l'entreprise et des créateurs de projet
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Promotion de l'entrepreneuriat</li> <li>✓ Amélioration de la lisibilité de la compétence économique d'ACCM auprès du grand public,</li> <li>✓ Ecoute, compréhension des besoins,</li> <li>✓ Approche commerciale,</li> <li>✓ Information, orientation, suivi des projets,</li> <li>✓ Présence de partenaires sur site,</li> <li>✓ Lieu de vie d'animation.</li> </ul>
Planification	A déterminer
Maître d'ouvrage	ACCM / Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Ville d'Arles Chambres consulaires La Région
Budget global	A déterminer
Modalités de financement	A déterminer
Indicateurs d'avancement	Réflexion sur le lieu
Indicateurs de résultat	Taux de fréquentation

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 - AM 8</b>
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Valorisation label « Villes et Métiers d'Art » Territoire</b>
Objectifs	Attractivité du territoire par la valorisation des artisans Métiers d'Art afin de revitaliser et redynamiser le Centre-Ville d'Arles
Description Générale	<p>Favoriser l'installation de professionnels des Métiers d'Art dans le Centre-Ville.</p> <p>Organiser des actions, la promotion et la communication pour développer la filière.</p> <p>Développer un tourisme culturel (parcours des artisans).</p> <p>Favoriser des actions auprès des publics scolaires.</p> <p>Accompagner les actions de formation en faveur de professionnels.</p> <p>Privilégier un lieu de rassemblement des artisans (lieu Totem).</p>
	<p>The map displays 21 numbered locations in the center of Arles, each corresponding to an artisan workshop. The list of workshops is as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Lysiane Laurent - Tricots - Confection / Broderie - 04 90 18 20 02</li> <li>2 Des Fauteuils à l'Affiche - Tapissier / Affiches Créatives - 04 90 99 75 94</li> <li>3 Atelier du Cartonage - Cartonage / Emballage - 06 79 46 08 64</li> <li>4 Aurélie Guillemain - Bijoux - 06 50 89 96 45</li> <li>5 Les Céramiques de Marine - Céramique / Embellissement - 04 90 96 91 47</li> <li>6 Le Local à Céramique - Céramique - 06 78 11 69 32</li> <li>7 Perfectino / SYA Bijoux - Bijoux montés - 06 08 33 14 45</li> <li>8 L'Atelier des Créateurs - Atelier partagé - 09 81 90 87 73</li> <li>9 Soierie du Bistanclac - Tissage à bras et confection - 04 90 93 54 31</li> <li>10 Le Citron à Paillettes - Collection de créateurs - 04 90 93 54 31</li> <li>11 Laetitia Couture - Création de vêtements / Accessoires - 04 88 09 24 24</li> <li>12 Le Métier d'Art - Tissage / Création de vêtements - 04 90 93 21 40</li> <li>13 Naïs - Bijoux - 04 88 09 05 60</li> <li>14 L'Atelier du Temple - Bijoux - 06 20 11 36 77</li> <li>15 Gianeurs/Gianeuses - Créateurs / Figurines - 06 70 76 00 16</li> <li>16 Christine Millerin - Broderie / Objets textiles - 06 70 76 00 16</li> <li>17 Sophie Lassagne - Céramique - 06 67 09 47 50</li> <li>18 L'Atelier Mosaïque - Mosaïque - 06 72 84 21 07</li> <li>19 Eclectic Lisa Land - Création de vêtements - 06 07 91 66 08</li> <li>20 La Main qui Pense - Céramique - 04 90 18 24 58</li> <li>21 Méli Labo - Bijoux / Céramique - 06 20 63 33 86</li> </ul>
Planification	Obtention du label en Octobre 2019
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	Commune d'Arles, Chambre des Métiers ACCM
Budget global	Cotisation annuelle adhésion au label : 6 400 € - soit 44 800 € sur 7 ans
Modalités de financement	ACCM : 44 800 € soit 100%
Indicateurs d'avancement	Animation des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) et des Journées du Patrimoine (CMA – ACCM). Parcours des artisans (CMA – ACCM)
Indicateurs de résultat	Nombre d'inscriptions à la Chambre des Métiers Installation des artisans en Centre-Ville.

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – ACM 9</b>
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Création Espace Totem Métiers d'Art et création d'entreprise</b>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lieu de vie de l'artisanat Métier d'Art</li> <li>➤ Espace dédié aux créateurs d'entreprise</li> </ul>
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Regrouper les métiers d'art dans un lieu Totem (espace de partage) dédié à leur savoir-faire</li> <li>✓ Accueillir les nouvelles entreprises sur de la surface bureau</li> <li>✓ Créer un pôle d'attractivité en entrée de ville nord (Cavalerie)</li> </ul>
Planification	2022 / 2023
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Etat Région ACCM BDT
Budget global	A définir
Modalités de financement	En cours de réflexion
Indicateurs d'avancement	Définition du lieu : Ecole Léon Blum à confirmer
Indicateurs de résultat	Réalisation de la structure

<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – AM 10</b>
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Smart City- Application numérique commerçants</b>
Objectifs	Dynamiser le commerce et l'artisanat de proximité du Centre-Ville d'Arles par une plus grande visibilité des solutions numériques.
Description Générale	Augmenter le niveau de communication grâce aux outils digitaux, Contribuer à l'animation et au dynamisme de proximité Evoluer vers les nouveaux modes de consommation des usagers, Fédérer, fidéliser, informer et promouvoir le commerce de Centre-Ville en donnant une plus grande visibilité.
Planification	Novembre 2020
Maître d'ouvrage	Association des commerçants Arles Shopping
Intervenants/partenaires	Arles Shopping CCI Commune d'Arles ACCM
Budget global	51 713 € TTC
Modalités de financement	Arles Shopping : 4 638 € TTC
	Commune d'Arles: 9 025 € TTC
	CCI : 9 025€ TTC
	ACCM : 9 025 € TTC
Soutien financier	Banque des Territoires : 20 000 €
Indicateurs d'avancement	L'adhésion des commerçants au projet par leur mise en action sur l'application Le téléchargement des consommateurs,
Indicateurs de résultat	Nombre de commerçants ayant renseigné l'application, Le nombre de consommateurs ayant téléchargé l'application.

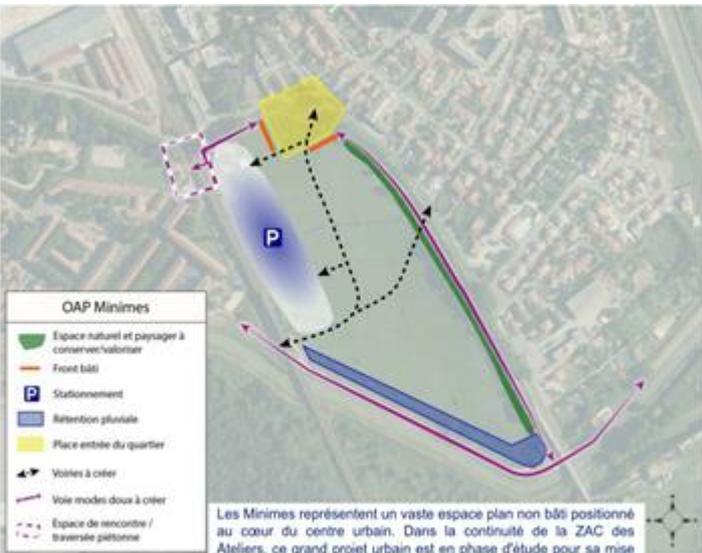
<b>Référence</b>	<b>AXE 2 – ACM 11</b>
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	<b>Etude sur les nouvelles galeries</b>
Objectifs	Etude réalisée par le CAUE pour définir un cahier des charges technique sur les conditions de faisabilité de création de nouveaux espaces commerciaux sur ce bâtiment à l'attention de potentiels investisseurs
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise sur le marché d'espaces commerciaux avec des enseignes moyenne / haute gamme de façon à jouer un rôle de locomotive sur le Centre Ancien,</li> <li>- Réalimenter la boucle commerciale du Centre-Ville en retrouvant la transparence et le cheminement à travers le rez-de-chaussée du bâtiment,</li> <li>- Assurer la transition entre la Cité et la Roquette, en couplant la rénovation du bâti avec la réfection de la Place Antonelle (cf. Axe 4 - Mise en valeur de l'espace public et des formes urbaines).</li> </ul> 
Planification	2020 / 2021
Maître d'ouvrage	ETAT
Intervenants/partenaires	Commune d'Arles ACCM CAUE
Budget global	10 375 € HT
Modalités de financement	100 % ETAT
Indicateurs d'avancement	La remise de l'étude a été faite en mars 2021
Indicateurs de résultat	

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 - AM 1</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Piétonisation, limitation de l'accès des véhicules au Centre Historique</b>
Objectifs	Supprimer la circulation de transit et limiter le stationnement intramuros aux seuls résidents. Débarrasser les espaces publics « majeurs » du Centre Ancien du stationnement automobile pour rendre à ces places et placettes leur caractère patrimonial (cf. Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine) et permettre d'y proposer de nouveaux usages plus conviviaux (lieux de respiration urbaine avec mobilier urbain adapté, plantations et fleurissement, organisation de manifestations diverses, ...), et à caractère économique (terrasses, étalages).
Description Générale	L'installation de bornes d'accès a permis de réguler l'accès des véhicules dans le Centre Historique, et d'organiser des liaisons intramuros avec des usages apaisés des modes de déplacements : réduction de la vitesse de circulation à 30 Km/h, priorités aux piétons et aux vélos (avec circulation à contre-sens autorisée pour ceux-ci). Aujourd'hui, seuls les résidents et les usagers professionnels (métiers de la santé, artisans et commerçants) ont accès au Centre Ancien en voiture.
Planification	2018
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville - ACCM
Budget global	200 000 € HT
Modalités de financement	20% ETAT DSIL : 40 000 € 80% Commune : 160 000 €
Indicateurs d'avancement	Opération réalisée
Indicateurs de résultat	Nombre de badges délivrés – Comptage des flux

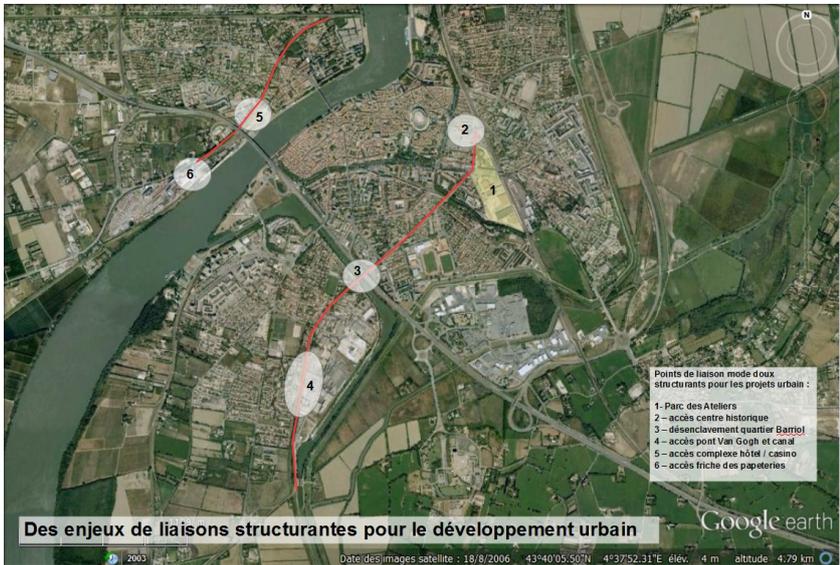
<b>Référence</b>	<b>AXE 3 – AM 2</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Etude stratégie de déploiement du stationnement</b>
Objectifs	Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville.
Description Générale	<p>Une étude sur les modalités de construction et de gestion de nouveaux parkings sera conduite en lien avec la réflexion sur le Pôle d'Echange Multimodal afin d'envisager l'augmentation de l'offre de stationnement de façon très significative en proche périphérie. Le projet Action Cœur de Ville prévoit déjà la création de nouveaux parkings (Presqu'île du Cirque Romain, Ancienne caserne des Pompiers et secteur des Minimes) pour la mise en service d'ici 2023 de 1 000 places supplémentaires. Ces nouvelles offres de stationnement devront être reliées au Centre Ancien par des cheminements sécurisés et apaisés (importance du traitement urbain des liaisons piétonnes), et connectées aux transports collectifs.</p> <p>Le plan de stationnement actuel (2 850 places payantes sur voirie) doit être ajusté : il offre 700 places principalement réservées aux résidents dans le Centre Ancien, 1 530 places en proche périphérie permettant le stationnement journalier répondant aux besoins des personnes qui travaillent en Centre-Ville, 400 places sur les grands boulevards avec un tarif à l'heure (rouge) permettant une rotation importante à proximité des commerces pour en favoriser l'accès, et 220 places en stationnement gratuit (blanc) de courte durée proches des administrations. Le Parking des Lices offre également 500 places de stationnement en hyper-centre.</p>
Planification	2021
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville – ACCM – SAMPA (SPL) – Banque des Territoires - SCET
Budget global	150 000 €
Modalités de financement	50% ETAT ou Banque des Territoires : 75 000 € 20% ACCM ou SPL : 30 000 € 30% Commune : 45 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation de l'étude

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 – AM 3</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Parking de la Presqu'île du Cirque Romain</b>
Objectifs	Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville
Description Générale	<p>La Ville a réalisé un parking de délestage de 200 places dans la Presqu'île du Cirque Romain, sur une parcelle de 4 500 m<sup>2</sup> lui appartenant. Ce parking, situé en bordure de la RN 113, est accessible par la sortie Barriol (sens Nîmes Arles) et la RD 35, entrée Sud-Ouest de la Ville.</p> 
Planification	Féria de Pâques 2019
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	
Budget global	300 000 € HT
Modalités de financement	67% Etat (DSIL Action Cœur de Ville) : 199 980 € 33% Commune : 100 020 €
Indicateurs d'avancement	Réalisation terminée
Indicateurs de résultat	Taux de fréquentation

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 – AM 4</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Parking ancienne Caserne des Pompiers (Tanche 1)</b>
Objectifs	Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville
Description Générale	<p>Réalisation d'un nouveau parking de dissuasion avec, dans un 1<sup>er</sup> temps, la réalisation de 240 places au sol, mais qui comportera à terme 600 places en silo sur le site de l'Ancienne Caserne des Pompiers.</p> <p>Cet espace est idéalement situé à l'entrée de la voie rapide RN 113, à 5 minutes du Centre- Ville. La position géographique de ce parking et le nombre de places proposé permettront de compenser les places de stationnement supprimées en Centre Ancien, de fluidifier la circulation dans le centre historique, de désengorger le parking des Lices et de proposer de nouvelles places aux abonnés (résidents).</p>  <p>Les lieux, qui seront libérés dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021 nécessitent des travaux préalables à la réalisation d'un parking en silo, qui sera réalisé par tranches. La première phase consiste à remettre à zéro le site, (avec des travaux de dépollution, de désamiantage et de démolition des bâtiments existants) et à créer une plate-forme permettant dans un 1<sup>er</sup> temps l'accueil de 240 places de parkings (dans l'attente des études complémentaires relatives au projet de parking en silo pour 600 places – tranche 2 à venir pour ce projet).</p>
Planification	Fin 2021 / Début 2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	
Budget global	350 000 € HT
Modalités de financement	45% Etat (DSIL Action Cœur de Ville) : 157 500 € 25% Conseil Départemental des Bouches du Rhône : 87 500 € 30% Commune : 105 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux et taux de fréquentation

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 – ACM 5</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Parking des Minimes (Action en cours de réflexion)</b>
Objectifs	Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville
Description Générale	<p>Ce parking se situera à proximité directe du Parc des Ateliers, site majeur du projet urbain de la Ville, et sera accessible depuis l'échangeur Sud de la RN 113 et de la RD 570, par la route de Pont de Crau (RD 453), entrée Sud de la ville. Sur 11.000 m<sup>2</sup> de terrain, il pourra accueillir de 400 places au sol jusqu'à 1 200 places en silo. Il devra être intégré au site des Minimes, qui pourrait accueillir un Campus Universitaire, ainsi que des activités d'habitat et de services autour de nouveaux espaces publics dans un quartier bien inséré dans son environnement.</p>  <p>Les Minimes représentent un vaste espace plan non bâti positionné au cœur du centre urbain. Dans la continuité de la ZAC des Ateliers, ce grand projet urbain est en phase d'étude pour sa mise en œuvre opérationnelle dans l'optique d'un projet de mixité urbaine associant des fonctions tertiaires et de l'habitat.</p> <p>Le projet de parking des Minimes, ainsi que l'ensemble des équipements publics structurant le foncier (voirie, bassin de rétention) ont été repris dans l'OAP Minimes du PLU. Aujourd'hui, au vu de l'évolution des besoins, le programme d'aménagement de la zone des Minimes, (sous réserve des études de faisabilité à venir), s'articule autour de quatre éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation d'un parking de 1200 places,</li> <li>- la réalisation d'un campus universitaire,</li> <li>- un volet tertiaire,</li> <li>- la réalisation d'un programme d'habitat.</li> </ul>
Planification	2022 / 2023
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles et autres à définir
Intervenants/partenaires	
Budget global	A déterminer
Modalités de financement	
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 - ACM 6</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Pôle d'échange multimodal Gare SNCF</b>
Objectifs	L'objectif est de contribuer au rayonnement d'Arles en améliorant le service rendu aux usagers et en développant la multi-modalité. Un tel projet permettra de soutenir l'amélioration de la desserte et de stopper le phénomène d'enclavement du Pays d'Arles.
Description Générale	Le périmètre de l'étude a été élargi au secteur Lamartine, qui fait l'objet d'un projet de réaménagement urbain. Elle abordera les problématiques d'usage de la Gare, et plus largement les politiques de circulation, stationnement, modes doux et transports collectifs. Dans un premier temps, un diagnostic complet doit être réalisé afin de fournir l'ensemble des données nécessaires à l'élaboration d'un ou de plusieurs scénarii d'implantation. Ce diagnostic pourra utilement être ensuite réutilisé pour les études relatives à la création de parkings, au renouvellement de la DSP Mobilités d'ACCM ou encore à l'étude de requalification de la RN 113.
Planification	Lancement de l'étude janvier 2021 pour une durée prévisionnelle de 9 mois. Livraison prévisionnelle de l'équipement 2026
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	Région Ville d'Arles Etat SNCF (gares et connexions)
Budget global	Etudes : 300 000 € HT
Modalités de financement	10% SNCF : 30 000 € 40% CR PACA (CRET) : 120 000 € 50% ACCM : 150 000 €
Indicateurs d'avancement	Démarrage de l'étude
Indicateurs de résultat	Livrables de l'étude permettant la définition du futur projet

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 – AM 7</b>
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Nom de l'action</b>	<b>Création de voies vertes sur les anciens délaissés SNCF</b>
Objectifs	Créer de nouveaux itinéraires en modes doux et renforcer le report modal et diminuer des consommations énergétiques
Description Générale	<p>Un projet phare sera déployé au Sud sur les délaissés de la voie de chemin de fer en direction de Port Saint Louis du Rhône. Ces tènements présentent l'opportunité de relier en mode doux le Nord et le Sud du Centre-Ville avec des axes nouveaux (tunnel sous l'Avenue Victor Hugo, rue Camille Pelletan) et de proposer un itinéraire piétons et vélos de 2,5 km, du Parc des Ateliers jusqu'au Pont Van Gogh. Il s'agit là d'un foncier structurant pour l'accessibilité touristique du site et sa connexion au Centre-Ville par des liaisons douces inter-quartiers (Barriol – Alyscamps – Centre Historique).</p>  <p><b>Des enjeux de liaisons structurantes pour le développement urbain</b></p> <p>Au Nord, sur la rive droite du Rhône, les délaissés SNCF permettent d'envisager une desserte en mode doux du site des Papèteries Etienne jusqu'aux berges du fleuve, avec un parcours de promenade offrant des points de vue tout à fait exceptionnels sur la Ville.</p>
Planification	2021 / 2023
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM
Budget global	Global : 1 230 000 € HT Acquisitions : Sud 500 000 € - Nord 220 000 € Etudes : 30 000 € HT Travaux : Sud 336 000 € HT – Nord 144 000 € HT
Modalités de financement	Acquisitions : 70% CD 13 : 504 000 € Travaux : 70% CD 13 : 336 000 € Etude : 50% CR PACA : 15 000 € Commune ensemble opération : 30% : 375 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux – Délestage autres voiries (comptage des flux) -

<b>Référence</b>	<b>AXE 3 – ACM 8</b>
Axe de rattachement	<b>AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>
<u>Nom de l'action</u>	<b>Plan Vélo ACCM</b>
Objectifs	Créer de nouveaux itinéraires en modes doux et renforcer les mesures pour la diminution des consommations énergétiques (économies de fonctionnement - indicateurs financiers).
Description Générale	<p>ACCM envisage de réaliser un schéma directeur « vélo » à l'échelle de son territoire, en articulation avec le Plan Vélo du Département des Bouches du Rhône, afin de programmer les investissements et aménagements à réaliser dans les années à venir.</p> <p>Deux projets, qui permettront d'expérimenter la collaboration des acteurs autour de projets opérationnels et produiront un retour d'expérience utile au schéma général, sont d'ores et déjà identifiés sur la Commune d'Arles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maillage, via la zone commerciale de Fourchon, de voies cyclables entre Pont de Crau / Minimes / Parc des Ateliers et Centre-Ville,</li> <li>- Création d'une voie de mobilité douce entre le futur Pôle d'Echange Multimodal et le Pont Van Gogh.</li> </ul> <p>A partir du constat que les aménagements cyclables existants étaient trop rares et discontinus et n'offraient pas les conditions nécessaires au développement de la pratique du vélo sur des trajets quotidiens malgré un climat et une topographie favorable, la Communauté d'Agglomération ACCM, Autorité Organisatrice des Mobilités, a souhaité répondre à l'appel à projet « Vélos et Territoires » de l'ADEME.</p> <p>Une réflexion est également engagée sur la création de mini plateformes intermodales vélos / autos pour la desserte des parkings de la Presqu'île du Cirque Romain, de l'ancienne caserne des Pompiers et du secteur Gare SNCF (PEM) afin d'inciter les automobilistes à utiliser des modes doux de déplacement.</p>
Planification	Etudes : 2021 Travaux : 2022 / 2025
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	ADEME Ville d'Arles Associations Locales
Budget global	A déterminer
Modalités de financement	A déterminer
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

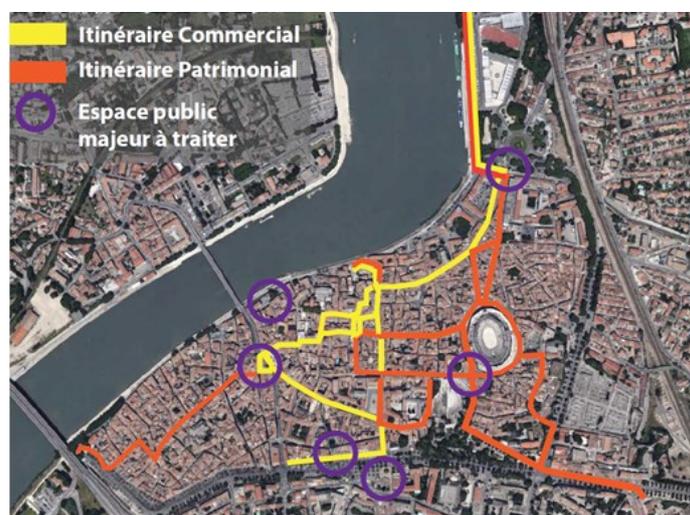
<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – ACM 1</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de l'Avenue de Stalingrad (entrée Nord de la Ville vers le PEM, la Place Lamartine et la Porte de la Cavalerie)</b>
Objectifs	<p>Soigner l'entrée Nord de la Ville</p> <p>Articuler le « nœud » Pôle d'Echange Multimodal / Place Lamartine qui conduit à l'entrée du Centre Historique par la Porte de la Cavalerie</p>
Description Générale	<p>L'avenue de Stalingrad est organisée selon un traitement routier des années 1970, et n'offre aucun des aménagements attendus d'une voie urbaine aussi structurante pour une entrée de ville.</p> <p>Seuls les alignements d'arbres, de grande qualité, seront maintenus.</p> <p>Des liaisons en modes doux seront créées, d'autant plus que des équipements publics majeurs sont situés sur cet axe : le lycée Montmajour, fréquenté par plusieurs centaines d'élèves, et la piscine Berthier, principal équipement aquatique de la Commune. De plus, elle est aussi l'axe principal de desserte du quartier du Trébon, classé Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).</p> <p>La place des transports collectifs (bus inter urbains) sera repensée entièrement, pourquoi pas avec une voie centrale dédiée.</p> <p>Les carrefours à feux pourraient disparaître pour laisser place à des croisements sous forme de ronds-points paysagés.</p> <p>Une importante étude préalable sur ces objectifs d'aménagement devra être conduite dans un 1<sup>er</sup> temps, pour confirmer ces orientations et déterminer les gabarits retenus.</p> <p>Un dossier de réponse à l'appel à projet correspondant dans le Plan de Relance est en cours d'élaboration.</p> <p>La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux concernera le traitements des principaux carrefours.</p>
Planification	<p>Etudes : 2021</p> <p>Travaux : 2022 / 2024</p>
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	<p>ACCM</p> <p>Gestionnaires de réseaux</p>
Budget global	<p>850 000 € HT</p> <p>Etudes : 250 000 € HT</p> <p>Travaux 1<sup>ère</sup> tranche : 600 000 € HT</p> <p>Travaux autres tranches : à déterminer</p>
Modalités de financement	<p>65 % CD 13 : 552 500 €</p> <p>35 % Ville : 297 500 €</p>
Indicateurs d'avancement	Remise des études
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – ACM 2</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Liaison Pôle Echange Multimodal (PEM) à la Porte de la Cavalerie par les quais du Rhône</b>
Objectifs	Relier en mode doux (piétons- vélos) le futur PEM et les nouveaux appontements pour les bateaux fluviaux à l'entrée du Centre Historique
Description Générale	<p>Le secteur de la Gare SNCF est amené se développer rapidement avec la création du nouveau Pôle d'Echange Multimodal (PEM).</p> <p>De plus, la Compagnie Nationale du Rhône envisage, en 2021 / 2022, de créer un nouvel appontement pour l'accueil des bateaux de 135 m, en complément des Ducs d'Albe existants, ce qui va encore augmenter les circulations piétonnes sur le site : sur une année, et sur une base de 29 escales par bateau, cela représente 160 000 visiteurs, avec d'importantes retombées économiques pour la ville (principalement dans les commerces). En moyenne, les clients consomment entre 20 € et 55 € par jour sur Arles. Ce potentiel est donc de 4.000 à 10.000 € / jour pour un paquebot de 135 m accueillant 190 passagers.</p> <p>Les circulations du secteur Gare, présentent un caractère routier peu confortable aux piétons : l'organisation du pôle est difficilement compréhensible et lisible ; les correspondances et l'intermodalité n'y sont pas facilitées (absence d'ombre et de traitement paysager, espaces piétons / véhicules peu lisibles...).</p>  <p>Il est donc envisagé de conforter cet espace de liaison en mode doux (en vert sur le plan) avec le centre historique.</p>
Planification	Fin 2021 / 2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Transporteurs Touristiques Syndicat Mixte Provence Fluviale SNCF / RFF
Budget global	350 000 € HT
Modalités de financement	30 % CR PACA (CRET) : 100 000 € 50% ETAT DSIL : 175 000 € 20 % Ville : 75 000 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – AM 3</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification du boulevard Victor Hugo (liaison Parc des Ateliers / Centre-Ville)</b>
Objectifs	Qualifier la liaison urbaine entre le Parc des Ateliers et la Fondation LUMA (livraison Printemps 2021) et le Centre Historique
Description Générale	<p>Prolongement naturel, à son Sud, de la lice de la fortification qui ceignait la ville, et vestige de l'antique voie Aurélienne, cette avenue est l'amorce de la route qui menait depuis Arles vers l'Est, vers Aix, vers Marseille, mais aussi vers Gênes et Rome, voire Naples.</p> <p>Traversant les lieux dévolus longtemps au passage des trains et à leur entretien, l'amenuisement de cette activité a laissé une place considérable sur laquelle se sont développés les équipements culturels majeurs les plus récents, le Parc des Ateliers, puis la tour LUMA, et la toute nouvelle École Nationale de la Photographie.</p> <p>Cette avenue est appelée à devenir un axe majeur du déplacement piéton de la ville, sur lequel il convient d'offrir un cheminement de grande qualité, au revêtement soigné, sous un ombrage continu l'été, et ce d'autant plus qu'un parking d'entrée de Ville sera prochainement situé sur le secteur des Minimes, contigu aux nouveaux équipements du Parc des Ateliers.</p> <p>La réflexion devra se prolonger sur la place nécessaire des véhicules, et les limites à y fixer, ainsi que les conditions auxquelles seront soumis les établissements commerciaux qui ne manqueront pas de s'y installer.</p>
Planification	2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Gestionnaires de réseaux
Budget global	1 250 000 € HT
Modalités de financement	70 % CD 13 : 875 000 €
	30 % Ville : 375 000 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – AM 4</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Mise en valeur des itinéraires Patrimonial et Commercial du Centre-Ville</b>
Objectifs	<p>Avec les orientations du PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), le projet Action Cœur de Ville prévoit le déploiement d'une rénovation d'envergure sur deux itinéraires d'irrigation du cœur de la cité afin d'offrir aux habitants et aux visiteurs des déambulations douces, joyeuses et belles dans un écrin à la hauteur de ses monuments exceptionnels.</p> <p>L'objectif est de garantir à tous les publics, tant pour les locaux que pour les visiteurs, l'agrément de cheminements évidents faits pour le plus grand confort du piéton. C'est viser le plaisir de l'usager, venu de loin ou du coin de la rue, qu'une promenade amènera devant nos plus beaux monuments, mais aussi devant nos commerces, dont l'activité s'en trouvera soutenue.</p> <p>Le premier itinéraire, <u>à vocation commerciale</u>, desservira les principales artères commerçantes du Centre-Ville et le parcours des Métiers d'Art mis en œuvre par ACCM.</p> <p>Le second itinéraire, <u>à vocation patrimoniale et touristique</u>, s'attachera à la mise en valeur d'un circuit permettant la (re)découverte des monuments de la Ville classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.</p>
Description Générale	<p>Les principes de rénovation des cheminements, qui présentent des désordres importants sont déjà décrits dans le schéma directeur des espaces publics du Secteur Sauvegardé, et s'attacheront à proposer des déambulations facilitées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le report du stationnement ventouse sur des parkings de la proche périphérie,</li> <li>- L'installation de mobilier urbain (y compris dispositifs anti-intrusion et anti-béliers concourant à la limitation des « risques attentats » sur l'espace public), et de garages à vélos,</li> <li>- La refonte des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (suppression des trottoirs et ressauts, marquages au sol pour les non-voyants, voire dispositifs audio sur certaines voies accueillant encore une circulation automobile),</li> <li>- La mise en discrétion des réseaux, avec le concours des opérateurs ENEDIS et France Télécom,</li> <li>- Le choix de matériaux adaptés au contexte urbain (qualités esthétiques et tenue dans le temps) pour le traitement des bandes roulantes et des trottoirs.</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>

	L'enjeu principal sera de structurer la lecture du linéaire viaire à travers la cohérence des revêtements de sol sur l'ensemble du secteur sauvegardé et en tenant compte des particularités de chaque type de voie, de protéger et de mettre en valeur les vestiges des revêtements traditionnels, et de s'en inspirer pour préserver l'identité des rues de la ville. Bien sûr, le verdissement sera privilégié dès lors que cela s'avèrera possible, avec des plantations d'espèces végétales adaptées au climat local et favorisant la biodiversité.
Planification	Déroulement par tranches sur 7 ans : Tr. 1 - 2019 / 2020 : Fin de piétonisation du Centre Historique Tr. 2 - 2021 : Secteur Bas de l'Amphithéâtre / Cavalerie Tr. 3 / 2022 : Secteur Pichot / Rue 4 septembre Phase 1 Tr. 3 / 2023 : Secteur Pichot / Rue 4 septembre Phase 2 Tr. 4 / 2024 : Secteur Amphithéâtre / Théâtre Antique Tr. 5 / 2025 : Secteur Voltaire
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Gestionnaires de réseaux Associations de commerçants ABF
Budget global	2 700 000 € HT
	Tr. 1 : 450 000 € HT 70% CD 13 : 315 000 € 30% Ville : 135 000 €
	Tr. 2 : 562 500 € HT 70% CD 13 : 393 750 € 30% Ville : 168 750 €
	Tr. 3 : 562 500 € HT 70% CD 13 : 393 750 € 30% Ville : 168 750 €
	Tr. 4 : 562 500 € HT 70% CD 13 : 393 750 € 30% Ville : 168 750 €
	Tr. 5 : 562 500 € HT 70% CD 13 : 393 750 € 30% Ville : 168 750 €
	Plan de Financement global : 2 700 000 € HT 70 % CD 13 : 1 890 000 € 30 % Ville : 810 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux



<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – AM 5</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la Place Wilson</b>
Objectifs	<p>Le projet d'aménagement envisagé propose de retrouver le caractère convivial de la place et de l'ouvrir à de nouveaux usages en supprimant entièrement le stationnement de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repenser et réaménager l'organisation des dépôts des déchets ménagers et commerciaux avec un système de collecte plus discret et plus respectueux de l'environnement,</li> <li>- favoriser l'extension des terrasses, en offrant un espace de respiration calme et sans voiture dans la trame urbaine très serrée du quartier,</li> <li>- aménager la perspective depuis le Boulevard des Lices en mettant en valeur l'emplacement de l'ancienne porte fortifiée du marché neuf.</li> </ul>
Description Générale	<p>Aujourd'hui la Place Wilson est bordée d'établissements commerciaux (trois cafés, un bar-tabac, un hôtel, deux restaurants, et une dizaine de commerces de bouches et de proximité), et canalise les flux de circulation du boulevard des Lices à la rue de la République, principale rue commerçante du Centre-Ville. Cette place est l'accès principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'Espace Van Gogh (Médiathèque, Centre Universitaire, Salles d'exposition, Commerces),</li> <li>- du Musée Arlaten, qui va ouvrir ses portes en 2021 après une rénovation de 25 M€ portée par le Département des Bouches du Rhône,</li> <li>- de la Chapelle des Trinitaires, où se situe le Centre d'Interprétation du Patrimoine lié à la labellisation d'Arles « Ville d'Art et d'Histoire ».</li> </ul> <p>Elle se réduit aujourd'hui à des voies de circulation dont le traitement purement routier est inadéquat et à une zone de stationnement qui utilise l'ensemble de l'espace central.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div> <p>Le projet d'aménagement de la Place Wilson, confié en Maîtrise d'œuvre à un architecte agréé « Patrimoine Historique », supprimera environ 30 places de stationnement et prévoit que le site soit entièrement fermé à la circulation (sauf accès pour les riverains et les établissements existants) et entièrement piétonnisé.</p>
Planification	Fin 2021 / 2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	900 000 € HT
Modalités de financement	27 % Etat : 240 000 € 20% CR PACA : 180 000 € 33% ACCM : 300 000 € 20% Ville : 180 000 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – AM 6</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la Place de la Cavalerie</b>
Objectifs	Le projet d'aménagement envisagé propose de supprimer le caractère aujourd'hui totalement routier du site (c'est une rue ...) pour le transformer en véritable place, espace de respiration urbaine bordant les remparts et le porche médiéval de la Cavalerie.
Description Générale	<p>La porte de la Cavalerie, située au Nord-Est du Centre-Ville, est l'entrée la plus majestueuse de la ville d'Arles. Cette porte des anciens remparts, qui offre une vue sur la fontaine Amédée Pichot et la fontaine de la Place Lamartine, ouvre sur le quartier du même nom qui a joué depuis toujours un rôle important en matière de commerce et d'artisanat, et qui est aussi lié au souvenir de Van Gogh qui s'installa en 1888 en face de la porte dans la fameuse « Maison Jaune ».</p> <p>Sa physionomie a été totalement transformée après-guerre, car le bombardement du dernier pont de chemin de fer sur le Rhône par les Alliés en 1944 a aussi détruit une grande partie des bâtiments anciens. Ceux-ci ont été reconstruits au début des années 1950 avec une typologie de logements collectifs en R+3, mais la vocation commerçante (hôtels, restaurants, magasins de bouche) de la rue de la Cavalerie a été conservée par cette nouvelle architecture. Aujourd'hui, la porte de la Cavalerie est l'une des entrées principales du Centre Historique : c'est par elle que sont drainés à la fois les flux des usagers, visiteurs et touristes venant du Nord de la Ville, mais aussi ceux de la gare SNCF, de la Gare Routière et de l'escale fluviale du Rhône.</p> <p>La qualité des espaces publics, avec son traitement inspiré des techniques routières des années 1970, n'est pas propice à l'appropriation des lieux par les habitants, les commerçants, et les usagers, et ne leur permet pas de retrouver le plaisir de partager des espaces de convivialité agréables, invitant à la déambulation et à la flânerie, d'autant que depuis les années 1950, le secteur Cavalerie / Voltaire est aussi un des hauts lieux des férias d'Arles, où s'organisent abrivado, bandido et roussataïo, bals populaires et concerts.</p>
	 <p>L'aménagement de l'entrée de la Cavalerie a été confiée à un cabinet d'architecte agréé « Patrimoine Historique », afin de s'assurer de la qualité des options urbaines et patrimoniales retenues,</p>
Planification	Fin 2021 / 2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	550 000 € HT
Modalités de financement	45 % Etat : 247 500 € 25 % CR PACA : 137 500 € 30 % Ville : 165 000 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – AM 7</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la Place Henri de Bornier</b>
Objectifs	Haut lieu patrimonial s'il en est, cet espace fait le lien entre deux des monuments romains phares de la Ville, l'Amphithéâtre et le Théâtre Antique : 1 million de visiteurs les fréquente chaque année. Le projet prévoit l'aménagement de l'espace public en le débarrassant du stationnement de surface, en le végétalisant, et en y installant du mobilier urbain de qualité.
Description Générale	<p>Les édifices romains ont retrouvé leur éclat et ont été rendus à leurs usages patrimoniaux et festivaliers après une campagne de restauration extrêmement conséquente menée ces 10 dernières années : 20 M€ pour la couronne extérieure de l'Amphithéâtre et 6 M€ pour le Théâtre Antique.</p> <p>Malheureusement, la Place Borgnier n'est pas aménagée (pas de mobilier urbain, aucune possibilité de s'asseoir, aucune végétalisation, un traitement routier dégradé, présence de voitures et de containers poubelles), et n'offre pas à ces monuments l'écrin qu'ils méritent, ni ne participe en rien à leur mise en valeur.</p> <p>Il convient de transformer cette vacuité en un havre de repos et de fraîcheur, en évoquant le tracé du <i>decumanus maximus</i> (la voie principale Est-Ouest) de la cité antique par la plantation d'un alignement d'arbres de haute tige, ainsi que son perpendiculaire à la rencontre de la rue Porte-de-Laure. Le travail sur les déclivités permettra de larges emmarchements formant gradins, un soin particulier devra être apporté au choix des mobiliers urbains (en particulier les bancs) ainsi qu'au revêtement des sols.</p>  <p>La Ville a confié les études de faisabilité à un architecte agréé Patrimoine Historique.</p>
Planification	2023
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM - ABF Association de commerçants
Budget global	500 000 € HT
Modalités de financement	45% ETAT (DSIL) : 225 000 € 25% CR PACA (CRET) : 125 000 € 30% Ville : 150 000 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – AM 8</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la Place Antonelle</b>
Objectifs	Le projet devra permettre la liaison et la transparence urbaine avec le quartier de La Roquette en réglant la question des traversées piétonnes aujourd'hui dangereuses et malcommodes compte-tenu du flux véhicules. Il devra également proposer la meilleure solution pour déplacer les boitiers totalement inesthétiques reliés à la chambre souterraine Télécom située sous la place, qui font écran à la liaison avec la rue de la République, et sont des points de fixation des dépôts d'ordures sauvages qui polluent régulièrement la place. Le platane centenaire marquant l'entrée de la Roquette sera conservé, une re-végétalisation des espaces sera créée avec un mobilier urbain adapté, et le stationnement sera bien sûr supprimé.
Description Générale	<p>Cette place est le maillon indispensable de la restitution de la boucle commerciale du Centre-Ville, prolongement naturel de la rue de la République, pivot vers la rue Jouvène et l'immeuble des Nouvelles Galeries. Elle assure la transition avec le quartier de la Roquette qui reste l'un des plus pittoresques de la ville avec sa trame urbaine originale en arête de poisson. Après un déclin provoqué par la disparition de la batellerie au XIXe siècle, le quartier connaît aujourd'hui un renouveau spectaculaire : de nombreuses restaurations patrimoniales du bâti (en partie grâce aux 1ères OPAH de la fin du XXe) et l'implantation, sur les places Antonelle et Paul Doumer, de nouvelles boutiques, restaurants et commerces (de bouche en particulier) lui ont redonné un nouvel élan. Mais la voie qui borde la Place Antonelle est aussi le seul passage urbain sur le Rhône en direction du quartier de Trinquette, avec un flux de véhicules extrêmement important (15 000 véhicules / jour).</p>  <p>Le sacrifice de seulement cinq places de stationnement suffira pour laisser se développer les terrasses des restaurants et des cafés dont les tenanciers n'attendent que le signal pour investir plaisamment l'espace libéré.</p> <p>Deux arbres à planter ; un mobilier pléthorique de bornes, potelets, coffrets et panneaux à évincer ; quelques menus aménagements de sol ; et voici close la liste des actions qu'il suffira de mener pour restituer aux arlésiens et aux visiteurs une respiration vivante dans le tissu serré de la ville ancienne.</p>
Planification	2023
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/ partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	450 000 € HT
Modalités de financement	45% ETAT (DSIL) : 202 500 € 25 % CR PACA (CRET) : 112 500 € 30% Ville : 135 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – ACM 9</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la Place Nina Berberova</b>
Objectifs	Mise en valeur de cet espace bordant le Rhône à partir duquel le piéton peut emprunter la promenade des Quais.  Suppression des stationnements et végétalisation.
Description Générale	<p>C'est ici l'illustration du peu de cas que faisaient les urbanistes de l'après-guerre de la ville traditionnelle, ne l'estimant que par sa capacité à s'adapter à la circulation automobile.</p> <p>Là encore, les démolitions imposées par les bombardements de 1944 ont été largement prolongées jusque dans les années 1970, portées par la conviction qu'il fallait « aérer » la ville médiévale. Seul est resté épargné un mur orphelin d'une maison disparue, parce qu'il était un vestige de l'enceinte du XVI<sup>e</sup> siècle.</p> <p>Les conséquences sont désastreuses : le Mistral se laisse piéger dans l'anfractuosité formée, rendant inconfortable l'espace libéré, alors qu'il est bordé de deux éléments majeurs de la vie culturelle arlésienne, le Méjan, avec sa vaste librairie, ses salles de cinéma, son restaurant ; et l'ancienne église Saint Martin, qui accueille spectacles et concerts.</p> <p>Les éditions Actes Sud, prestigieux acteur de la vie économique et intellectuelle d'Arles, sont logées elles aussi dans le même pâté de maisons.</p> <p>L'immédiate proximité de la Fondation Van Gogh et de l'immeuble accueillant les Rencontres Internationales de la Photographie augmente la séduction de ce vaste espace contigu au cours du Rhône, dont un parti meilleur pourrait être tiré. Les propositions des études préalables devront s'attacher à apporter de la valeur ajoutée à un espace aux possibilités variées, et les travaux qui matérialiseront cette transformation sont réalisés avec la qualité qui s'impose.</p> 
Planification	2024
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	300 000 € HT
Modalités de financement	50% ETAT (DSIL) : 150 000 € 20 % CR PACA (CRET) : 60 000 € 30% Ville : 90 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

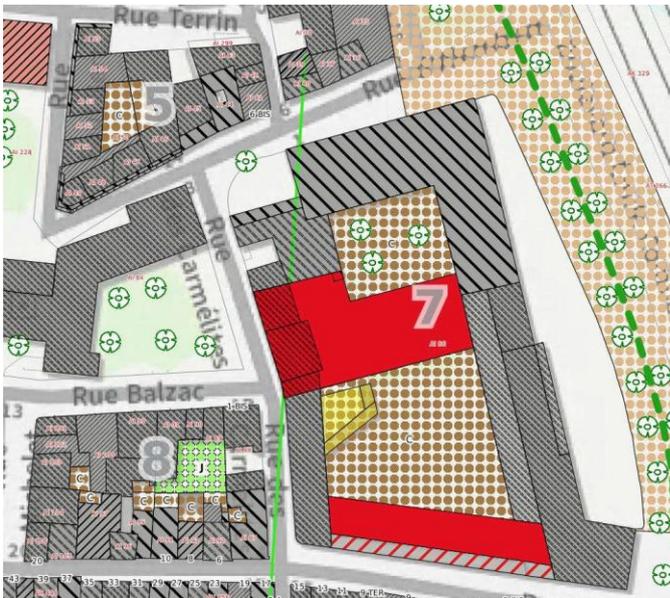
<b>Référence</b>	<b>AXE 4 – ACM 10</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de l'esplanade Charles de Gaulle</b>
Objectifs	Aménager cet espace très minéral en préservant les cônes de vue sur les façades remarquables et sur les monuments qui la bordent et en remettant en valeur la place de l'eau (Canal de Craponne et fontaine)
Description Générale	<p>Au Sud de la ville médiévale dense et corsetée de remparts, l'esplanade a toujours été le lieu des activités qui réclamaient un vaste espace libre.</p> <p>Bordée des façades prestigieuses de la chapelle de la Charité, de l'ancienne Charité (actuelle Bourse du Travail), du couvent des Carmélites (hôtel Jules César), elle s'est vue doter par le récent Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'un important droit à bâtir qui réorganise cette aire en fonction des perspectives qu'elle offre.</p> <p>Outre la présentation et le dégagement de ces façades, il est important de ménager l'échappée de la vue vers la rue Jean-Jaurès et l'Hôtel de Ville, de prévoir la restitution du cheminement de l'eau du canal de Craponne, voire même d'envisager la présence d'une lame d'eau sur l'esplanade, et de préserver et de compléter le mail arboré.</p> 
Planification	2024
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	350 000 € HT
Modalités de financement	20% ETAT (DSIL) : 70 000 € 50 % CD 13 : 175 000 € 30% Ville : 105 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 - AM 11</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Plan Fontaines</b>
Objectifs	Création de nouvelles fontaines et rénovation et remise en service des fontaines existantes.
Description Générale	<p>Grâce à l'intervention du SYMADREM, les quais du Rhône ont fait l'objet d'un traitement particulièrement soigné et esthétique après les tragiques inondations de décembre 2003 et la promenade des quais offre aujourd'hui une merveilleuse vision des quartiers anciens de la Ville.</p> <p>Mais malgré les multiples canaux qui traversent son territoire et ses fontaines malheureusement très discrètes, Arles reste une ville d'eau qui s'ignore, car aucune mise en valeur d'ensemble n'a été pensée et réfléchie depuis le milieu du XXème siècle.</p> <p>La municipalité porte un ambitieux programme pour redonner à la Ville la conscience de sa relation à l'eau, en organisant un programme pluriannuel de restauration des fontaines existantes et en proposant la création de nouveaux équipements hydrauliques sur ses espaces publics.</p> <p>Ces équipements seront conçus en lien avec l'histoire des différents lieux où elles seront implantées. Elles constitueront à terme un fil conducteur incitatif à la découverte du territoire. La commune souhaite s'adjoindre les services d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une analyse technique ainsi qu'une étude d'opportunité des implantations, tout ceci avec une forte sensibilité environnementale.</p>
Planification	<p>2021 : Etudes techniques préalables</p> <p>2022 à 2024 : rénovation ou création d'une fontaine par an</p>
Maître d'ouvrage	Ville d'ARLES
Intervenants/partenaires	ABF
Budget global	266 000 € HT
Modalités de financement	70% CD 13 (Provence Verte) : 186 200 € 30% Ville : 79 800 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 4 - AM 12</b>
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	<b>Plan Lumière</b>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir une stratégie globale d'urbanisme « Lumière »,</li> <li>- Valoriser le cadre de vie et l'image de la Ville d'Arles,</li> <li>- Favoriser les usages autant que l'image,</li> <li>- Eclairer mieux, consommer moins,</li> <li>- Communiquer et coordonner au mieux tous les projets «Lumière » entrepris par la Ville et / ou les partenaires privés, pour tendre à une cohérence lumineuse en appliquant un processus d'autorisation de travaux clairement défini et permettant à la Ville d'assurer la cohérence lumineuse.</li> </ul>
Description Générale	<p>La lumière artificielle qui, il y a peu, n'était encore traitée que de manière quantitative et sécuritaire, principalement dévolue à l'éclairage des chaussées, doit maintenant évoluer et mieux accompagner ce développement des activités sociales et professionnelles nocturnes.</p> <p>La lumière doit faire aujourd'hui partie intégrante de l'espace urbain et doit être traitée comme telle. Cela ne veut pas dire qu'elle doit s'afficher partout, toute la nuit et surtout de manière excessive et agressive. Au contraire, les améliorations technologiques nous permettent d'améliorer toujours plus la gestion de la lumière artificielle. Elle peut ainsi être mieux canalisée pour une utilisation à bon escient, dans les sites sensibles, pour la révélation nocturne, pour la déambulation, par exemple, et laisser d'autres espaces respirer selon les rythmes naturels.</p> <p>A l'inverse de la compétition lumineuse, un usage raisonné, hiérarchisé, sans nécessité de convoquer le spectaculaire et la surenchère, la lumière doit permettre la découverte nocturne, la révélation de la ville.</p> <p>D'un schéma directeur d'aménagement lumière (lorsqu'on s'attaque à l'éclairage urbain avec, globalement, un ensemble des prescriptions qui définit une marche à suivre cohérente à l'échelle d'une ville pour le type de lumière, les couleurs, voire les types de luminaires à utiliser), on doit évoluer vers un « Plan Lumière » qui s'applique plutôt à des projets privilégiant la mise en valeur du site urbain et l'illumination de ses éléments les plus remarquables.</p> <p>Toutefois, pour la ville d'Arles, les monuments emblématiques, inscrits au patrimoine mondial UNESCO, méritent de façon très évidente une "attitude" lumière particulière (amphithéâtre antique, remparts antiques et médiévaux restaurés, thermes de Constantin par exemple). Des opérations spécifiques de mise en valeur par la lumière du patrimoine doivent être engagées.</p> <p>Avec elles, quelques sites, peu nombreux, caractéristiques et actuellement très fréquentés peuvent être grandement améliorés (Places de la République et du Forum).</p>
Planification	<p>2021 : 240 000 € HT</p> <p>2022 à 2024 : 125 000 € HT / an</p>
Maître d'ouvrage	Ville d'ARLES
Intervenants/ partenaires	ABF
Budget global	615 000 € HT
Modalités de financement	70% CD 13 (Aide Relance Eco et Provence Verte) : 430 500 € 30% Ville : 184 500 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 5 – AM 1</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Pôle de Services Publics 2</b>
Objectifs	<p>La Ville a engagé dès 2014 un programme de regroupement en Centre-Ville des services municipaux dans des locaux adaptés et accessibles, facilitant les démarches des administrés et optimisant les conditions de travail des agents. Une 1<sup>ère</sup> tranche de 4 000 m<sup>2</sup> de planchers a été réalisée, avec un co-financement Etat – DSIL et Département 13, pour accueillir le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville, le multi-accueil Petite Enfance Van Gogh, et les services de la Direction du Développement et Aménagement du Territoire, de la Direction du Patrimoine et de la Culture.</p> <p>En 2018, et dans le cadre de Cœur de Ville, la Ville a souhaité réaliser une seconde opération de regroupement des services municipaux.</p> 
Description Générale	<p>L'Hôtel de Ville, qu'Arles doit à Jules Hardouin Mansart, regroupe les services centraux de la commune et les locaux dévolus aux élus. Au fil du temps, et de l'évolution des compétences communales, il s'est avéré trop exigu pour accueillir l'ensemble des services à la population, qui ont trouvé à se loger dans des locaux certes en Centre-Ville, mais vétustes, malcommodes et non accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>A la suite de la réalisation d'une 1<sup>ère</sup> vague de regroupement de ses services (PSP 1) la Ville a souhaité engager une seconde tranche de travaux (PSP 2) permettant le déploiement sur un seul plateau, accessible PMR, de l'ensemble des services dédiés à la population pour la vie quotidienne (Etat Civil, Elections, Affaires Générales, Cimetières), et l'installation sur les plateaux supérieurs de la Direction des Ressources Humaines. D'un montant de 2 M€, l'opération a été cofinancée en 2018 par l'Etat (DSIL ACV) à hauteur de 20 % et par le Département 13 pour 70 %.</p>
Planification	2018 / 2019
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville CCAS
Budget global	2 000 000 €
Modalités de financement	15 % Etat (DSIL ACV) : 300 000 € 57,5% Département 13 : 1 150 000 € 27,5% Ville : 550 000 €
Indicateurs d'avancement	Opération réalisée
Indicateurs de résultat	Fréquentation et facilité d'accès pour les usagers

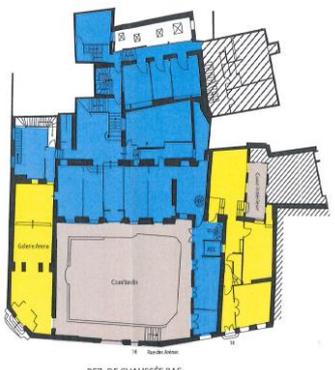
<b>Référence</b>	<b>AXE 5 – AM 2</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Pôle Associatif ex collège Mistral</b>
Objectifs	Création d'un Pôle Associatif Culture Traditions Régionales pour l'installation d'associations locales liées à la tradition.
Description Générale	<p>Rénovation de cet ensemble patrimonial (1750 m<sup>2</sup> de surface de planchers) pour l'accueil d'associations et l'installation de l'Accueil de Jour du CCAS et du Musée de la Résistance.</p> 
Planification	2018 / 2019
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Etat Région Département
Budget global	495 000 € HT
Modalités de financement	Etat (DSIL ACV) 32% : 159 984 €
	CR PACA 23% : 113 798 €
	CD 13 23% : 115 000 €
	Ville 20% : 106 218 €
Indicateurs d'avancement	Opération réalisée
Indicateurs de résultat	Installation des services et usagers

<b>Référence</b>	<b>AXE 5 – ACM 3</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Pôle Multigénérationnel ex collège Mistral</b>
Objectifs	La Ville souhaite faire de cet ancien collège un pôle « multigénérationnel » avec un double objectif : réhabilitation d'un patrimoine ancien (différentes époques) et conservation de ce patrimoine identifié comme majeur et structurant dans le giron municipal, avec une maîtrise de la programmation.
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'espaces à destination de professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, accueil de jour du CCAS ...) en RDC,</li> <li>- Maintien de locaux pour les associations,</li> <li>- Réhabilitation de l'ancienne chapelle e vue de la création d'une salle de conférence et/ou d'une salle du Conseil Municipal,</li> <li>- Construction de logements multigénérationnels à l'intérieur de l'îlot (en rouge sur le plan),</li> <li>- Création d'un local commercial (restaurant / café) permettant une animation du lieu.</li> </ul> 
Planification	Etudes : 2021 – Travaux : 2022 / 2025
Maître d'ouvrage	A déterminer
Intervenants/partenaires	SPL – SAMPA Banque des Territoires Ville d'Arles Bailleurs
Budget global	A définir
Modalités de financement	A définir
Indicateurs d'avancement	Bouclage juridique et financier de l'opération
Indicateurs de résultat	Mise en route des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 5 – AM 4</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Aménagement d'un nouvel Hôtel de police</b>
Objectifs	La Ville d'Arles souhaite créer un véritable Hôtel de Police Municipale afin de regrouper dans un même ensemble tous les services liés à la tranquillité publique et la réglementation avec une relocalisation du Centre de Supervision Urbain.
Description Générale	<p>L'immeuble ex « Recette des Finances » situé 7-7 bis Boulevard des Lices, répond parfaitement aux attentes de la Ville pour accueillir ce nouvel équipement.</p> <p>Propriété municipale, idéalement situé en plein Centre-Ville et actuellement libre d'occupation, ce bâtiment, d'une superficie totale 750 m<sup>2</sup>, constitué d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de 2 étages, nécessite d'importants travaux de rénovation.</p>  <p>Il sera composé d'un Rez de Chaussée accessible PMR avec un accueil principal (police municipale) pour l'ensemble du bâtiment. L'aménagement comprendra pour l'ensemble des niveaux la création de bureaux, de vestiaires et de sanitaires, la réalisation d'une salle d'arme sécurisée, ainsi qu'un contrôle d'accès et vidéosurveillance des locaux. Le dernier étage accueillera l'installation du nouveau Centre de Supervision Urbain avec vidéo-verbalisation. Les sous-sols accueilleront des locaux techniques et des salles de sports et d'entraînement.</p>
Planification	2021
Maître d'ouvrage	Ville d'ARLES
Intervenants/partenaires	CD13
Budget global	1 213 199 € HT (Tr. 1 : 595 833 € - Tr. 2 : 617 366 €)
Modalités de financement	80% CD 13 : 970 559 €
	20 % Ville : 242 640 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 5 - AM 5</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Rénovation de l'École Amédée Pichot (transition énergétique)</b>
Objectifs	Engager des travaux de rénovation thermique sur les menuiseries vitrées en façade et sur les toitures ainsi que sur les couloirs du bâtiment.
Description Générale	<p>Située dans le quartier de la Cavalerie reconstruit après-guerre, l'école Amédée Pichot est fréquentée par 130 élèves.</p>  <p>Cette école construite dans les années 1950 nécessite une rénovation importante en toiture et au niveau de ses nombreuses huisseries. En effet, les 2 façades Est et Ouest présentent d'énormes surfaces vitrées. Celles-ci sont en simple vitrage, non étanches, et génèrent une très grande perte d'énergie, un inconfort pour les élèves, et pour certaines d'entre elles, des fuites d'eau. Le bâtiment se situant en Secteur Sauvegardé, il est impératif de faire appel à des huisseries neuves en bois mais qui seront équipées de double vitrage et de verre réfléchissant pour éviter les surchauffes d'été. Il est également nécessaire de prévoir une isolation en toiture ainsi que du couloir côté Ouest. De plus, le bâtiment étant en pierre, il est important que ce matériau puisse respirer et l'isolation ne pourra donc se faire que côté intérieur. Enfin, la meilleure étanchéité des locaux entraînera la nécessité de mettre en place une ventilation mécanique contrôlée double flux.</p>
Planification	Tr. 1 Eté 2021 / Tr. 2 Eté 2022
Maître d'ouvrage	Ville Arles
Intervenants/partenaires	Éducation Nationale Conseil d'Ecole
Budget global	641 667 € HT
Modalités de financement	60 % CD 13 : 385 000 €
	40 % ETAT DSIL : 256 667 €
	Déplafonnement du montant des aides publiques Plan de relance Thématique Transition Energétique
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 5 – AM 6</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Aménagement Espace Van Gogh</b>
Objectifs	La modernisation de l'Antenne Universitaire participera également au projet de rénovation urbaine de ce secteur du Centre-Ville, qui va être profondément métamorphosé avec la réalisation des travaux prévus sur la Place Wilson (action mature du projet ACV – Axe 4) et la réouverture prochaine du Museon Arlaten.
Description Générale	<p>Les locaux sont situés dans un ensemble patrimonial qui accueille également la Médiathèque, des salles d'expositions et quelques commerces.</p> <p>Il n'y a pas eu d'interventions d'envergure depuis 30 ans sur la partie du bâtiment de l'Antenne Universitaire : une nouvelle campagne de rénovation est envisagée, aussi bien pour le bénéfice des étudiants qui la fréquentent que pour en améliorer les performances énergétiques (ce bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du patrimoine communal).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>Le projet proposé a pour objectif de déployer des salles de cours et des tiers lieux présentant des gabarits diversifiés et adaptés aux pédagogies innovantes et de mettre en place des dispositifs numériques adaptés.</p>
Planification	Tr.1 Eté 2021 / Tr. 2 Eté 2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Université de Provence Bureau de la Vie Etudiante
Budget global	600 000 € HT
Modalités de financement	60% Etat : 360 000 € <i>DSIL Classique 300 000 € + DSIL Abondement Plan de Relance 60 000 €</i>
	20% CD 13 : 120 000 €
	20% Ville : 120 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

<b>Référence</b>	<b>AXE 5 – AM 7</b>
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
<b>Nom de l'action</b>	<b>Hôtel Quiqueran de Beaujeu</b>
Objectifs	Accueil de nouvelles formations universitaires (enseignement supérieur, écoles de commerce)
Description Générale	<p>Propriété de la Ville depuis 1981, cet immeuble d'environ 2 000 m<sup>2</sup>, ancien hôtel particulier de la famille Quiqueran de Beaujeu issue de la noblesse d'épée arlésienne, est situé à l'angle de la rue des Arènes et de la rue Robert Doisneau.</p> <p>Ce bâtiment prestigieux est constitué d'une façade au décor raffiné et de deux ailes latérales encadrant une vaste cour accessible de la rue par un porche imposant. Il est composé d'environ 70 pièces réparties sur 4 niveaux (sous-sol, RDC, RDC haut, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p>La remise en état des locaux permettra d'offrir un cadre exceptionnel à de nouvelles formations d'enseignement supérieur, l'objectif de la Ville étant d'accueillir 1 000 étudiants supplémentaires dans les 6 prochaines années.</p>
Planification	2021
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Université de Provence - Ecoles de commerce Chambre de Commerce
Budget global	297 333 € HT
Modalités de financement	70% CD 13 : 208 133 € 10% ETAT DSIL : 29 733 € 20% Ville : 59 467 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux